



**Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux
Administratif**

CSCCA

**Rapport sur la situation financière du pays et sur
l'efficacité des dépenses publiques (RSFPEDP)
pour l'exercice 2022-2023**

RSFPEDP X

Cette page est intentionnellement laissée vide

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Ommu Luefey La." with a stylized flourish underneath.

Table des matières

TABLEAUX ET GRAPHIQUES	7
SIGLES ET ABBRÉVIATIONS	9
RAPPEL DES RECOMMANDATIONS DU RSFPEDP IX	10
INTRODUCTION GÉNÉRALE	12
Rappel du cadre juridique du RSFPEDP.....	12
Objectifs du rapport	13
CADRE MÉTHODOLOGIQUE.....	15
Méthodologie de l'analyse de la situation financière.....	15
Méthodologie de l'analyse de l'efficacité des dépenses publiques	16
Données utilisées	17
PREMIÈRE PARTIE	18
DESCRIPTION DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE D'HAÏTI EN 2022-2023.....	18
I. SITUATION DE L'ÉCONOMIE EN HAÏTI EN 2022-2023.....	19
1.1. UNE ÉCONOMIE MONDIALE PLUS SOLIDE QUE PRÉVU, MAIS DES RISQUES PERSISTENT	19
1.2. UNE ANNÉE DIFFICILE POUR L'ÉCONOMIE HAÏTIENNE : ENTRE INSTABILITÉ POLITIQUE, INSÉCURITÉ ET FUITE DE CERVEAUX.....	22
1.3. UNE CINQUIÈME ANNÉE CONSÉCUTIVE DE RÉCESSION POUR L'ÉCONOMIE HAÏTIENNE	23
1.4. L'OFFRE ET LA DEMANDE GLOBALES ONT ENCORE CHUTÉ, ET LE DÉFICIT DE LA BALANCE COMMERCIALE S'EST RÉDUIT	28
1.5. DES PRIX À LA FOIS INSTABLES ET ÉLEVÉS EN 2023	29
II. SITUATION FINANCIÈRE DU PAYS EN 2023.....	33
2.1. LE BUDGET 2022-2023 : CADRE GÉNÉRAL D'ÉLABORATION	33
2.1.1. Les grandes orientations du Budget 2022-2023	35
2.1.2. Les objectifs macroéconomiques poursuivis à travers le budget 2022-2023	36
2.1.3. Des efforts de gouvernance pour supporter les réformes	36
2.2. EXPOSÉ DES PRÉVISIONS DE RECETTES ET DE DÉPENSES PUBLIQUES EN 2022-2023	38
2.2.1. Les Voies et Moyens en 2022-2023	38
2.2.2. Les prévisions de dépenses publiques en 2022-2023	39
2.2.3. Cinq (5) postes ont constitué la part du lion du budget	40
2.2.4. Prévisions sectorielles des dépenses publiques.....	41
2.3. PRÉVISIONS VERSUS RÉALISATIONS GLOBALES DE RESSOURCES BUDGÉTAIRES EN 2022-2023	42
2.3.1. Des objectifs de réalisation de ressources non atteints, mais en hausse par rapport à l'année fiscale précédente	42



2.3.2.	Des recettes courantes en forte hausse et constituant la première source de financement du Gouvernement.....	44
2.3.3.	Des dons légèrement en baisse en 2022-2023.....	46
2.3.5.	Des montants de financement interne plus faibles que prévu	48
2.4.	EXÉCUTION DES DÉPENSES PUBLIQUES EN 2022-2023 : DIFFICULTÉ À EXÉCUTER LES INVESTISSEMENTS PRÉVUS.....	49
2.4.1.	Des dépenses qui témoignent d'une incapacité à réaliser totalement les débours	49
2.4.2.	Des Dépenses largement allouées au fonctionnement de l'État	50
2.4.3.	Un exercice fiscal marqué par de sérieuses difficultés à réaliser les dépenses d'investissement	51
2.4.4.	Des programmes et projets financés par le Trésor public concentrés et sous-exécutés.....	52
2.4.5.	L'exécution des dépenses par pouvoir de l'État révèle une prédominance du pouvoir exécutif	55
2.5.	RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE.....	56
2.5.1.	Un surplus budgétaire en 2022-2023	56
2.5.2.	Explications du surplus budgétaire enregistré	58
DEUXIÈME PARTIE	60	
ANALYSE D'INDICATEURS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS DE L'EXERCICE FISCAL 2022-2023	60	
I. MISE AU POINT SUR LES PRINCIPAUX INDICATEURS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS EN 2022-2023	61	
1.1.	UN CINQUIÈME REcul CONSÉCUTIF DU PIB	61
1.2.	LES IDE EN HAUSSE, MAIS LA FORMATION BRUTE DU CAPITAL FIXE (FBCF) A CONSIDÉRABLEMENT CHUTÉ	62
1.3.	UNE DETTE PUBLIQUE EN CONSTANTE CROISSANCE.....	63
1.4.	UNE STRUCTURE DE CRÉDITEURS TRÈS RISQUÉE	64
	Source : MEF, CGACE	66
1.5.	... PARALLÈLEMENT, LE SERVICE DE LA DETTE CONTINUE D'AUGMENTER	67
1.6.	BAISSE IMPORTANTE DE LA MASSE MONÉTAIRE AU COURS DE L'ANNÉE FISCALE 2022-2023	68
1.7.	LE SYSTÈME BANCAIRE RÉSISTE EN DÉPIT DES CHOCS.....	69
II. ANALYSE SUIVANT LES CRITÈRES DE VIABILITÉ, SOUPLESSE ET DE VULNÉRABILITÉ FINANCIÈRES	72	
2.1. ANALYSE DE LA VIABILITÉ FINANCIÈRE DU PAYS EN 2022-2023	72	
2.1.1.	Dettes brutes en pourcentage du PIB.....	72
2.1.2.	Recettes courantes plus dons en pourcentage des dépenses totales.....	74
2.1.3.	Dépenses totales en pourcentage du PIB	75
2.2. ANALYSE DE LA SOUPLESSE FINANCIÈRE DU PAYS	76	
2.2.1.	Le service de la dette en pourcentage des recettes courantes	76



2.2.2.	Recettes courantes en pourcentage du PIB	77
2.2.3.	Valeur comptable nette des immobilisations corporelles (VNC) en pourcentage de leur coût (CI)	78
2.3.	ANALYSE DE LA VULNÉRABILITÉ FINANCIÈRE DU PAYS.....	79
TROISIÈME PARTIE.....		82
ANALYSE DE L'EFFICACITÉ DES DÉPENSES PUBLIQUES DE L'EXERCICE 2022-2023....		82
I. EFFICACITÉ DES DÉPENSES PUBLIQUES EN 2022-2023 RAPPORT AUX OBJECTIFS MACROÉCONOMIQUES DU GOUVERNEMENT		83
1.1. EFFICACITÉ DES DÉPENSES PUBLIQUES EN LIEN AVEC LES OBJECTIFS DE CROISSANCE ÉCONOMIQUE DU GOUVERNEMENT		84
1.1.1.	Objectifs de dépenses de capital	85
1.1.2.	Objectifs consistant à stimuler les exportations	86
1.1.3.	Conclusion sur l'atteinte des objectifs de croissance économique	86
1.2.	EFFICACITÉ EN MATIÈRE DE MAÎTRISE DE L'INFLATION	87
1.3.	L'OBJECTIF DE DIMINUTION DU FINANCEMENT MONÉTAIRE ATTEINT	88
1.4.	L'OBJECTIF DE RÉDUCTION DU DÉFICIT "ATTEINT", MAIS.....	89
1.5.	L'OBJECTIF DE RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ À TRAVERS PLUS DE DÉPENSES SOCIALES	90
II. EFFICACITÉ AU NIVEAU INSTITUTIONNEL		92
2.1. LE MINISTÈRE DE LA JUSTICE ET DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE		93
2.1.1.	Éléments de présentation du MJSP.....	93
2.1.2.	Objectifs poursuivis par le MJSP et ressources allouées	94
2.1.3.	Crédits budgétaires alloués au MJSP et dépenses effectivement exécutées	94
2.1.4.	Appréciations de l'efficacité des dépenses du MJSP	96
2.2. LE MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES (MICT).....		98
2.2.1.	Éléments de présentation du MICT	98
2.2.2.	Objectifs poursuivis par le MICT et ressources allouées.....	98
2.2.3.	Crédits budgétaires alloués au MICT et dépenses effectivement exécutées	99
2.2.4.	Appréciations de l'efficacité des dépenses du MICT	100
2.3. LE MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA POPULATION (MSPP)		101
2.3.1.	Éléments de présentation du MSPP	102
2.3.2.	Objectifs poursuivis par le MSPP et ressources allouées	102
2.3.3.	Crédits budgétaires alloués au MSPP et dépenses effectivement exécutées.....	103
2.3.4.	Appréciations de l'efficacité des dépenses du MSPP	104
2.4. LE MINISTÈRE DE LA DÉFENSE (MD)		105
2.4.1.	Éléments de présentation du MD	106
2.4.2.	Objectifs poursuivis par le MD et ressources allouées.....	106
2.4.3.	Crédits budgétaires alloués au MD et dépenses effectivement exécutées	107
2.4.4.	Appréciation de l'efficacité des dépenses du MD.....	108
2.5. LE MINISTÈRE DE LA PLANIFICATION ET DE LA COOPÉRATION EXTERNE (MPCE)		110
2.5.1.	Éléments de présentation du MPCE	110
2.5.2.	Objectifs poursuivis par le MPCE et ressources allouées.....	110
2.5.3.	Crédits budgétaires alloués au MPCE et dépenses effectivement exécutées.....	111



2.5.4. Appréciations de l'efficacité des dépenses du MPCE	113
CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	114
Annexes.....	119

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Ommu Luefey La' with a stylized flourish at the end.

TABLEAUX ET GRAPHIQUES

TABEAU 1 : VARIATION DU PIB REEL EN 2022-2023 AU NIVEAU MONDIAL (EN POURCENTAGE)	20
TABEAU 2 : VALEUR AJOUTEE PAR BRANCHE D'ACTIVITES (EN MILLIONS DE GOURDES)	27
TABEAU 3 : ÉVOLUTION DE LA SITUATION DE L'INDICE DES PRIX A LA CONSOMMATION (IPC)	30
TABEAU 4 : LES CINQ (5) POSTES LES PLUS IMPORTANTS DU BUDGET EN 2022-2023	41
TABEAU 5 : REPARTITION SECTORIELLE DES PREVISIONS DE DEPENSES EN 2022-2023	42
TABEAU 6 : REPARTITION DES RESSOURCES DOMESTIQUES PAR CHAMPS D'IMPOTS	45
TABEAU 7 : RESSOURCES DE FINANCEMENT DU BUDGET EN 2022-2023	48
TABEAU 8 : DEPENSES DE L'EXERCICE 2022-2023 PAR CATEGORIE EN PREVISIONS ET EN REALISATIONS.....	52
TABEAU 9 : PROGRAMMES FINANCES AU COURS DE L'EXERCICE 2022-2023 ET LES MONTANTS CONSOMMES EN GOURDES	54
TABEAU 10 : RESSOURCES ET DEPENSES EFFECTIVES EN 2022-2023 (EN MILLIARDS DE GOURDES)	56
TABEAU 11 : ÉVOLUTION DU DEFICIT BUDGETAIRE.....	59
TABEAU 12 : DISTRIBUTION DE LA DETTE PUBLIQUE EN FONCTION DES CREDITEURS (EN MILLIARDS DE GOURDES)	66
TABEAU 13 : SERVICE DE LA DETTE PUBLIQUE POUR LES EXERCICES 2021-2022 ET 2022-2023 (EN MILLIONS DE GOURDES).....	68
TABEAU 14 : POIDS DES INSTITUTIONS DE L'ECHANTILLON	92
TABEAU 15 : PREVISIONS ET EXECUTIONS DES DEPENSES DU MJSP EN 2022-2023.....	95
TABEAU 16 : LES CREDITS ALLOUES AU MJSP ET LES DEPENSES EFFECTIVES POUR L'EXERCICE 2022-2023 (EN MILLIONS DE GOURDES).....	96
TABEAU 17 : PREVISIONS ET EXECUTIONS DES DEPENSES DU MICT EN 2022-2023	100
TABEAU 18 : LES CREDITS ALLOUES AU MICT ET LES DEPENSES EFFECTIVES POUR L'EXERCICE 2022-2023	100
TABEAU 19 : PREVISIONS ET EXECUTIONS DES DEPENSES DU MICT EN 2022-2023	104
TABEAU 20 : CREDITS ALLOUES AU MICT ET DEPENSES EFFECTIVES POUR L'EXERCICE 2022-2023	104
TABEAU 21 : PREVISIONS ET EXECUTIONS DES DEPENSES DU MD EN 2022-2023	107
TABEAU 22 : LES CREDITS ALLOUES AU MD ET LES DEPENSES EFFECTIVES POUR L'EXERCICE 2022-2023	108
TABEAU 23 : PREVISIONS ET EXECUTIONS DES DEPENSES DU MPCE EN 2022-2023	112
TABEAU 24 : LES CREDITS ALLOUES AU MPCE ET LES DEPENSES EFFECTIVES POUR L'EXERCICE 2022-2023	112
FIGURE 1 : ÉVOLUTION DE L'INFLATION AU NIVEAU MONDIAL (2018-2023)	22
FIGURE 2 : ÉVOLUTION DU TAUX DE CROISSANCE DU PIB DE 2018-2019 A 2022-2023.....	24
FIGURE 3 : ÉVOLUTION DE LA SITUATION DE LA BALANCE COMMERCIALE (EN MILLIARDS DE GOURDES CONSTANTES)	29
FIGURE 4 : ÉVOLUTION DE L'INFLATION EN HAÏTI MESUREE EN OCTOBRE (EN GLISSEMENT ANNUEL).....	31
FIGURE 5 : ÉVOLUTION DU TAUX DE CHANGE MOYEN.....	31
FIGURE 6 : ALLOCATION TOTALE DES BUDGETS 2021-2022 CONTRE 2022-2023 (EN MILLIARDS DE GOURDES)	33
FIGURE 7 : PREVISIONS DE RESSOURCES SELON LA SOURCE DE FINANCEMENT EN 2022-2023	39
FIGURE 8 : REPARTITION DES PREVISIONS DE DEPENSES COURANTES ET DE CAPITAL EN 2022-2023	40
FIGURE 9 : COMPARAISONS DES PREVISIONS AVEC LES REALISATIONS DE RESSOURCES EN 2022-2023 (EN MILLIARDS DE GOURDES).....	43
FIGURE 10 : ÉVOLUTION DES RESSOURCES PUBLIQUES (EN MILLIARDS DE GOURDES)	43
FIGURE 11 : ÉVOLUTION DES RECETTES COURANTES (EN MILLIARDS DE GOURDES).....	44
FIGURE 12 : ÉVOLUTION DES DONS REÇUS (EN MILLIARDS DE GOURDES).....	47
FIGURE 13 : ÉVOLUTION DE L'EXECUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT EN 2021-2022 ET 2022-2023 (EN MILLIARDS DE GOURDES)	50
FIGURE 14 : REPARTITION DES DEPENSES EFFECTUEES PAR POUVOIR DE L'ÉTAT ET AUTRES ADMINISTRATIONS.....	56
FIGURE 15 : DECELERATION DE LA CROISSANCE DU PIB EN 2019 ET 2023.....	61
FIGURE 16 : FLUX D'IDE EN HAÏTI DE 2016-2017 A 2022-2023 (EN MILLIONS DE DOLLARS AMERICAINS)	62
FIGURE 17 : ENCOURS DE LA DETTE PUBLIQUE (EN MILLIARDS DE GOURDES).....	63

FIGURE 18 : ÉVOLUTION DU POIDS DE LA DETTE PUBLIQUE EN POURCENTAGE DU PIB.....	73
FIGURE 19 : RATIO DES RESSOURCES COURANTES PLUS LES DONS TOTAUX SUR LES DEPENSES TOTALES	74
FIGURE 20 : RATIO DES DEPENSES PUBLIQUES SUR PIB.....	75
FIGURE 21 : RATIO DE L'AMORTISSEMENT DE LA DETTE EN POURCENTAGE DES RECETTES COURANTES PLUS LES DONS	77
FIGURE 22 : RECETTES COURANTES EN POURCENTAGE DU PIB.....	78
FIGURE 23 : VCN DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES SUR LEUR COUT.....	79
FIGURE 24 : ÉVOLUTION DU RATIO AIDE INTERNATIONALE SUR LES RECETTES COURANTES	80
FIGURE 25 : ÉVOLUTION DE LA PART DEPENSES EN PROGRAMMES ET PROJETS DES DEPENSES TOTALES DE 2018-2018 A 2022-2023	86



SIGLES ET ABBRÉVIATIONS

BRH	Banque de la République d'Haïti
CNUCED	Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement
CSCCA	Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif
DGI	Direction Générale des Impôts
FMI	Fonds Monétaire International
FNE	Fonds National de l'Éducation
ICAE	Indicateur Conjoncturel d'Activité Économique
IDE	Investissement Direct Étranger
IGF	Inspection Générale des Finances
IHSI	Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique
IPC	Indice des Prix à la Consommation
LEELF	Loi sur l'Élaboration et l'Exécution des lois de Finances
ME	Ministère de l'Environnement
MEF	Ministère de l'Économie et des Finances
MENFP	Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle
MPCE	Ministère de la Planification et de la Coopération Externe
MSPP	Ministère de la Santé Publique et de la Population
PIB	Produit Intérieur Brut
PNB	Produit National Brut
PREPOC	Plan de Relance Économique Post-Covid-19
PSDH	Programme Stratégique de Développement d'Haïti
RSFPEDP	Rapport sur la Situation Financière du Pays et sur l'Efficacité des Dépenses Publiques

RAPPEL DES RECOMMANDATIONS DU RSFPEDP IX

Le neuvième (9^e) RSFPEDP était assorti d'un ensemble de recommandations visant principalement l'amélioration de l'efficacité des dépenses publiques et le renforcement de la résilience économique du pays. Ces recommandations portaient sur les points suivants :

- **Le renforcement de la Planification Budgétaire** : Il est crucial d'optimiser la planification budgétaire afin d'harmoniser les prévisions de ressources avec les réalités économiques nationales et les contraintes internationales, et d'aligner les dépenses sur les objectifs déclarés. Une planification budgétaire réaliste et rigoureuse permettra d'aboutir à des écarts limités entre les crédits disponibles et les dépenses effectives.
- **L'augmentation des Investissements Publics** : Il est essentiel d'accorder une plus grande priorité aux investissements publics, notamment dans les infrastructures de santé, d'éducation, d'agriculture, de justice. Les objectifs de développement durable ne pourront être atteints en Haïti sans des investissements publics substantiels dans ces secteurs stratégiques.
- **La nécessité d'Économies Structurelles** : L'implémentation de politiques structurelles capables de renforcer véritablement l'économie devrait être une priorité. Les interventions de l'État en Haïti sont davantage orientées vers la mise en œuvre d'actions conjoncturelles au grand dam des politiques structurelles aux impacts qui s'inscrivent dans la durabilité. Les allocations budgétaires en 2021-2022 témoignent de cette réalité considérant que les programmes et projets susceptibles d'aboutir à des résultats durables sont en général sous-financés.
- **Le renforcement des Capacités Institutionnelles** : Il est crucial de renforcer les capacités institutionnelles des ministères afin d'améliorer l'exécution des dépenses et la gestion des projets. Cela inclut la formation du

personnel, l'amélioration des systèmes de gestion financière ainsi que la mise en place de mécanismes de suivi et d'évaluation efficaces.

- ***L'amélioration de la Gouvernance et de la Transparence*** : La transparence et la responsabilité dans la gestion des finances publiques doivent être renforcées. Cela peut être réalisé en améliorant les procédures d'octroi des marchés publics, en renforçant les mécanismes de contrôle interne et en promouvant une culture de la responsabilité au sein des institutions publiques.
- ***La Promotion de la Diversification Économique*** : Pour réduire la dépendance du pays aux importations et augmenter la résilience économique, des efforts doivent être faits afin de diversifier l'économie nationale. Cela inclut le soutien aux secteurs émergents, l'appui aux investissements privés et la promotion de l'innovation et de l'entrepreneuriat.



INTRODUCTION GÉNÉRALE

Conformément à la Constitution de la République d'Haïti en vigueur, la Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif (CSCCA) est tenue de soumettre au Parlement le Rapport annuel sur la Situation Financière du Pays et sur l'Efficacité des Dépenses Publiques (RSFPEDP).

Ce dixième rapport répond à cette exigence constitutionnelle. Il vise notamment à informer les décideurs publics sur l'état des finances publiques et sur l'implémentation du Budget adopté pour l'année fiscale 2022-2023, tout en leur formulant des recommandations pour l'action.

Rappel du cadre juridique du RSFPEDP

Le RSFPED est basé sur un ensemble de prescrits législatifs visant à renforcer la transparence, la reddition des comptes et l'efficacité dans la gestion des finances publiques. Ces dispositions législatives sont principalement :

- La Loi Constitutionnelle de 2011 portant amendement de la Constitution de la République d'Haïti du 29 mars 1987 qui, en son article 204, stipule que « la Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif fait parvenir chaque année au Corps législatif dans les trente (30) jours qui suivent l'ouverture de la Première Session législative, un rapport complet sur la Situation Financière du Pays et sur l'Efficacité des Dépenses Publiques ».
- La Loi du 04 mai 2016 remplaçant le Décret du 16 février 2005 sur le processus d'Élaboration et d'Exécution des lois de finances (LEELF) ;
- La Loi du 10 juin 2009 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et aux conventions de concession d'ouvrages de service public ;
- Le Décret du 23 novembre 2005 portant organisation et fonctionnement de la Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif (CSCCA) ;

- Le Décret du 4 octobre 1984 créant le Fonds d'Investissement Public (FIP) ;
- L'Arrêté du 25 mai 2012 fixant les seuils de passation de marchés publics et les seuils d'intervention de la Commission Nationale des Marchés Publics (CNMP) suivant la nature des marchés ;
- L'Arrêté du 16 février 2005 portant règlement général de la Comptabilité publique (CP) ;
- Le Décret du 6 janvier 2016 établissant les procédures et les modalités nécessaires pour la reformulation et la gestion du Programme d'Investissements Publics (PIP).

Objectifs du rapport

L'objectif du RSFPEDP est d'informer le Parlement et les pouvoirs publics de manière générale sur la situation des finances publiques et sur l'efficacité de l'utilisation des ressources publiques engagées pour financer les dépenses. Le but visé consiste à promouvoir l'amélioration de la gouvernance financière.

En effet, d'un côté le RSFPEDP vise à analyser et à évaluer la situation financière du pays pour l'exercice 2022-2023 :

- En analysant l'exécution budgétaire par rapport aux prévisions de recettes et autorisations de dépenses tout en faisant ressortir le résultat de l'exercice ;
- En analysant les principaux mouvements budgétaires de l'exercice (recettes, dépenses, dettes contractées au titre de financement interne ou externe) par rapport aux orientations générales du budget ;
- En examinant tout autre paramètre ou actif financier pertinent capable d'aider à exprimer une opinion raisonnable sur la situation financière globale du pays pour l'exercice 2022-2023.

D'un autre côté, le RSFPEDP apprécie l'efficacité des dépenses publiques en

2022-2023 :

- En évaluant les dépenses publiques réelles, comprenant les volets fonctionnement et investissement, par rapport aux projets, programmes et/ou politiques publiques exécutés sur la période ;
- En examinant le degré d'achèvement des programmes et projets publics par rapport aux décaissements réellement consentis et spécifiquement imputés à l'exercice concerné ;
- En appréciant la pertinence des allocations budgétaires de l'Administration Centrale en rapport aux stratégies de développement du Gouvernement, établies dans les différents documents de politiques publiques (PREPOC, PSDH, etc.) ;
- En appréciant l'évolution des dépenses publiques ainsi que l'évolution de leurs principales composantes – de fonctionnement et d'investissement – par rapport au Produit Intérieur Brut (PIB) ;
- En identifiant et en analysant les dépenses publiques, notamment celles susceptibles d'avoir un effet multiplicateur sur la croissance économique, dans la perspective de formuler des recommandations visant un meilleur ciblage des dépenses publiques dans leur dimension de fonctionnement et d'investissement.

CADRE MÉTHODOLOGIQUE

Ce rapport est structuré en trois (3) parties étroitement liées entre elles.

- La première partie présente de manière exhaustive la situation économique et financière du pays en 2022-2023.
- La deuxième partie présente une analyse de la situation économique et financière du pays à travers notamment les critères standards de viabilité, de vulnérabilité et de souplesse financière.
- Finalement, la troisième partie est consacrée à l'évaluation de l'efficacité des dépenses publiques tant sur le plan global qu'au niveau institutionnel.

Méthodologie de l'analyse de la situation financière

La situation économique et financière d'Haïti en 2022-2023 est globalement présentée en deux (2) sections.

La première section traite du contexte économique international et national qui prévalait durant la période sous étude. La prise en compte de l'économie internationale trouve son fondement dans le fait que l'économie haïtienne est ouverte et, par conséquent, est soumise aux influences du reste du monde. Quant à la deuxième section, elle expose de façon détaillée la situation économique nationale d'Haïti pour l'année fiscale sous analyse. L'exercice de présentation est réalisé en considérant les événements socio-politiques qui ont affecté l'environnement économique et d'autres variables exogènes qui ont influé d'une façon ou d'une autre sur l'économie nationale.

Les deux (2) sections constitutives de la première partie du rapport sont traitées suivant une méthodologie à dominante descriptive, puisqu'il est avant tout question d'exposer la conjoncture économique et financière du pays pour l'année fiscale 2022-2023. La Cour, dans ses considérations, fait principalement

usage des principaux agrégats macroéconomiques annuellement publiés par l'Institut Haïtien de Statistiques et d'Informatique (IHSI) et d'autres institutions nationales et internationales spécialisées.

Quant à la seconde partie du rapport, elle est analysée par la Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif suivant le modèle d'analyse proposé en 1997 par l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA). Cette méthodologie propose une appréciation à partir des critères de viabilité, de souplesse et de vulnérabilité financières.

Les critères proposés par l'ICCA sont assortis de dix (10) indicateurs spécifiques. La Cour présente et analyse certains de ces indicateurs et en introduit d'autres dans le cadre de ce rapport. Cependant, la Cour tient à rappeler que les différents indicateurs proposés n'ont pas de valeur de référence, mais représentent plutôt des ratios à utiliser pour des analyses de tendance. Ils n'incorporent pas non plus la situation sociopolitique, mais constituent des instruments robustes permettant d'établir un diagnostic de la situation.

Les analyses sont menées en considérant le budget de l'État comme la boussole principale indiquant les objectifs de court et de long terme du Gouvernement.

Les données sur les réalisations sont pour leur part tirées du Compte Général de l'Administration Centrale de l'État préparé pour l'exercice.

Méthodologie de l'analyse de l'efficacité des dépenses publiques

Par souci de comparabilité entre ce rapport et les précédents rapports, la Cour conserve, pour l'essentiel, la méthodologie adoptée dans le cadre du neuvième (9^e) RSFPEDP. Suivant cette méthodologie, l'efficacité des dépenses publiques est analysée à deux (2) niveaux, étant donné les limites déjà évoquées dans le précédent rapport.

Dans un premier temps, elle est appréciée en analysant l'atteinte des objectifs

macroéconomiques fixés par le Gouvernement dans le budget de l'exercice aux résultats atteints. Cette première approche assume que les dépenses du Gouvernement sont alignées avec ses objectifs et contribuent à leur réalisation.

Cette première étape porte surtout l'analyse des agrégats économiques pertinents dans le contexte de l'économie haïtienne, y compris la production économique, l'inflation, la balance commerciale et le taux de change.

En deuxième lieu, la CSCCA réalise une évaluation d'efficacité basée sur l'exécution des dépenses réalisées par un échantillon de cinq (5) entités administratives par rapport aux prévisions établies. Les entités et postes budgétaires considérés sont les suivants : le ministère de la Justice et de la Sécurité publique (MJSP), le ministère de Santé Publique et de la Population (MSPP), le ministère de la Planification et de la Coopération externe (MPCE), le ministère de la Défense (MD) et le ministère de l'Intérieur et des Collectivités territoriales (MICT).

Données utilisées

Les lois de finances de l'exercice fiscal 2022-2023 constituent les premières sources d'informations auxquelles la Cour a recouru pour préparer ce rapport.

Les principaux indicateurs économiques et financiers présentés sont calculés à partir des données contenues dans les projets de loi de Règlement et les comptes Généraux des exercices allant de 2018-2019 à 2022-2023 fournies par le Ministère de l'Économie et des Finances (MEF) à travers la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité publique.

Les données économiques, pour leur part, proviennent particulièrement des documents produits par l'Institut Haïtien de Statistique et d'informatique (IHSI) et la Banque de la République d'Haïti (BRH).

PREMIÈRE PARTIE

DESCRIPTION DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE D'HAÏTI EN 2022-2023

I. SITUATION DE L'ÉCONOMIE EN HAÏTI EN 2022-2023

1.1. UNE ÉCONOMIE MONDIALE PLUS SOLIDE QUE PRÉVU, MAIS DES RISQUES PERSISTENT

En 2022-2023, avec une croissance de 2.6%, l'économie mondiale a démontré une résilience plus forte qu'anticipé. Elle a été portée notamment par un marché du travail robuste qui a supporté la consommation des ménages, par une amélioration au niveau des chaînes d'approvisionnement, et par une économie américaine solide.

La croissance mondiale a également été supportée par la reprise marquée du secteur du tourisme s'approchant d'un rattrapage complet avec les niveaux pré-pandémiques¹ selon la Banque mondiale, par la vitalité du secteur des services, et par le début du recul de l'inflation au niveau mondial. Par ailleurs, une politique budgétaire accommodante, en particulier dans les pays développés, a continué de soutenir l'expansion économique.

En 2023, la croissance de l'économie mondiale, comme c'est souvent le cas, était très inégale – creusant ainsi les écarts de développement entre les pays. Alors que l'économie américaine a enregistré une performance solide (+1.5%), l'économie des pays de la zone euro (+0.5%) a fortement ralenti par rapport à l'année précédente (+3.4%). Dans les pays émergents, la croissance de l'économie a été également positive, portée principalement par la Chine (+5.2%) qui a connu un rebond des exportations, l'Indonésie et la Thaïlande.

En somme, les Économies avancées ont affiché une croissance moyenne de 1.5% en 2023, en recul par rapport à la performance de 2.6% en 2022. De leur côté, les Économies émergentes ont progressé de 4.2%, soit une solide amélioration par rapport à la croissance de 2022 (+3.7%). En ce qui concerne les pays de la région

¹ Global Economic Prospects June 2024, p. 9

Amérique Latine et Caraïbe, la croissance enregistrée a été de 2.2%, marquée surtout par un fort ralentissement de l'économie de l'Argentine qui a affiché une croissance négative de 1.6% après une remarquable expansion de 5% en 2022.

Tableau 1 : Variation du PIB réel en 2022-2023 au niveau mondial (en pourcentage)

ZONE GÉOGRAPHIQUE	2022	2023e	2024f
Monde	3.0	2.6	2.6
Économies avancées	2.6	1.5	1.5
États-Unis	1.9	2.5	2.5
Zone euro	3.4	0.5	0.7
Japon	1.0	1.9	0.7
Économies de marché émergentes et en développement	3.7	4.2	4.0
Asie de l'Est et Pacifique	3.4	5.1	4.8
Chine	3.0	5.2	4.8
Indonésie	5.3	5.0	5.0
Thaïlande	2.5	1.9	2.4
Europe et Asie centrale	1.6	3.2	3.0
Fédération de Russie	-1.2	3.6	2.9
Turquie	5.5	4.5	3.0
Pologne	5.6	0.2	3.0
Amérique latine et Caraïbes	3.9	2.2	1.8
Brésil	3.0	2.9	2.0
Mexique	3.7	3.2	2.3
Argentine	5.0	-1.6	-3.5
Moyen-Orient et Afrique du Nord	5.9	1.5	2.8
Arabie Saoudite	8.7	-0.9	2.5
Iran (République Islamique d')	3.8	5.0	3.2
Égypte	6.6	3.8	2.8
Asie du Sud	5.8	6.6	6.2
Inde	7.0	8.2	6.6
Pakistan	6.2	-0.2	1.8
Bangladesh	7.1	5.8	5.6
Afrique subsaharienne	3.8	3.0	3.5
Nigéria	3.3	2.9	3.3
Afrique du Sud	1.9	0.6	1.2
Angola	3.0	0.9	2.9

Source : Banque mondiale, Global Economic Prospects, juin 2024, p. 4

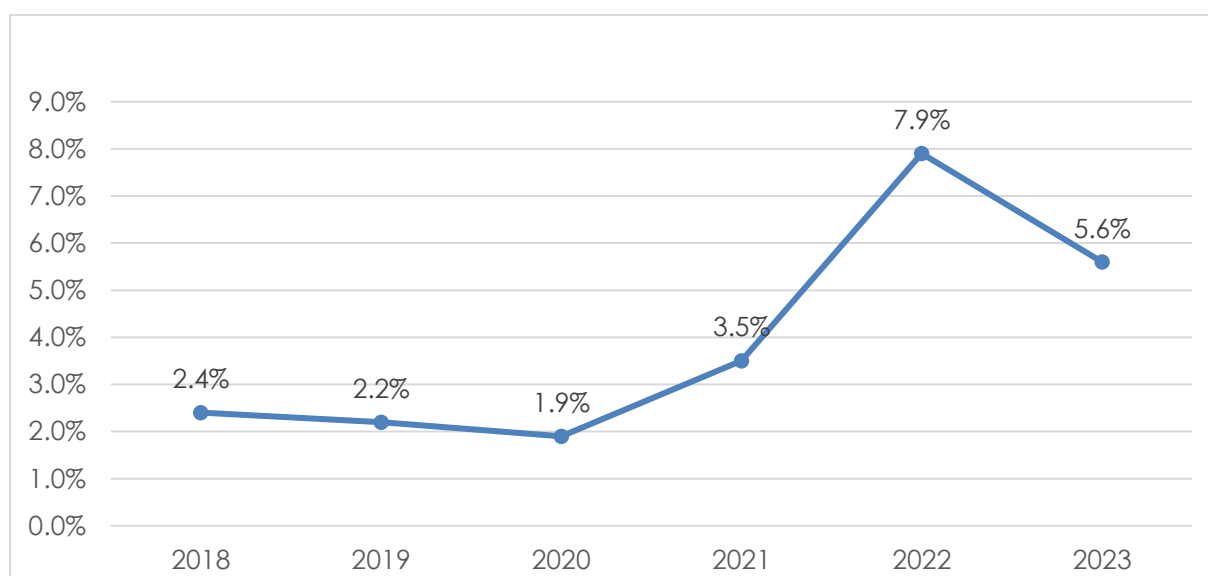
En dépit de la solidité affichée par l'économie mondiale, des risques persistants sont susceptibles de compromettre la croissance à moyen terme. En effet, en 2023, la croissance du commerce des biens et services a été presque nulle, « la plus faible performance en dehors des années de récession mondiale au cours des cinquante (50) dernières années » selon la Banque mondiale². Le volume de biens échangés au niveau du commerce international a chuté de 1.9%. En revanche, la valeur des services a crû d'environ 9%, principalement grâce au tourisme et aux services de voyage.

D'un autre côté, bien qu'un ralentissement de l'inflation ait été constaté en 2023, celle-ci est restée supérieure aux objectifs dans de nombreuses économies avancées et émergentes. Cette situation nourrit les craintes d'un maintien prolongé de taux d'intérêt élevés, ce qui alourdirait les coûts d'emprunt et affaiblirait la confiance des acteurs économiques. À l'échelle mondiale, l'inflation a atteint 5,7 % en 2023, contre 8 % en 2022. Aux États-Unis, elle s'est établie à 4,1 %, soutenue par une économie robuste, tandis qu'en Union européenne, elle a atteint 6,3 %, en grande partie en raison de la hausse des prix de l'énergie. Dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, l'inflation a été plus modérée, à 4,6 % en 2023.

Plus loin, le commerce mondial reste sous pression en raison des tensions géopolitiques, de l'affaiblissement de la demande mondiale et du resserrement des politiques monétaires et budgétaires. Par ailleurs, selon un rapport des Nations Unies publié en mai 2023, l'économie mondiale est également confrontée aux effets persistants de la pandémie de COVID-19, à l'impact croissant du changement climatique et à d'autres défis structurels macroéconomiques qui, à ce jour, demeurent sans réponse.

² Global Economic Prospect June 2024, p. 31 (Banque mondiale).

Figure 1 : Évolution de l'inflation au niveau mondial (2018-2023)



Source : Base de données de la Banque mondiale

1.2. UNE ANNÉE DIFFICILE POUR L'ÉCONOMIE HAÏTIENNE : ENTRE INSTABILITÉ POLITIQUE, INSÉCURITÉ ET FUITE DE CERVEAUX

En 2023, Haïti a continué à faire face à des défis structurels majeurs qui ont nui à la croissance de son économie. Parmi ces défis, la CSCCA relève la persistance de la crise sociopolitique, l'insécurité, et la fuite des cerveaux vers l'Amérique du Nord. Ces trois (3) principaux facteurs ont contribué fortement à une croissance négative de l'économie qui a chuté de 1.9%³ sur l'année, selon l'Institut Haïtien de Statistiques et d'Informatique (IHSI).

L'insécurité a été l'élément majeur ayant plombé l'économie en 2023. En effet, les gangs armés ont continué à étendre leurs tentacules sur la région métropolitaine de Port-au-Prince et dans diverses régions de province, contrôlant des axes routiers majeurs reliant la capitale à des pôles économiques comme la Vallée de l'Artibonite, poumon de la production rizicole du pays, le grand-Nord et le Plateau central. Cela a handicapé la libre circulation des agents

³ IHSI, Les Comptes Économiques en 2023.

économiques, le commerce interrégional des biens et services, et l'exécution des projets d'infrastructure censés contribuer à la relance économique, dont le Plan de Relèvement intégré de la péninsule du Sud (PRIPS). De plus, l'insécurité a également plombé la confiance des ménages et des investisseurs locaux qui, déjà, faisaient face à des perspectives incertaines sur le long terme.

Haïti a aussi fait face à une aggravation de la crise politique, minant davantage la confiance des investisseurs internationaux sur les perspectives de croissance. En effet, la stabilité politique est une condition sine qua non du développement économique, car elle réduit l'incertitude liée aux rendements des investissements. La crise politique a également contribué à l'absence ou au dysfonctionnement des institutions qui sont destinées à fournir des services essentiels aux ménages et à créer un environnement propice au développement économique et à l'attraction des investissements.

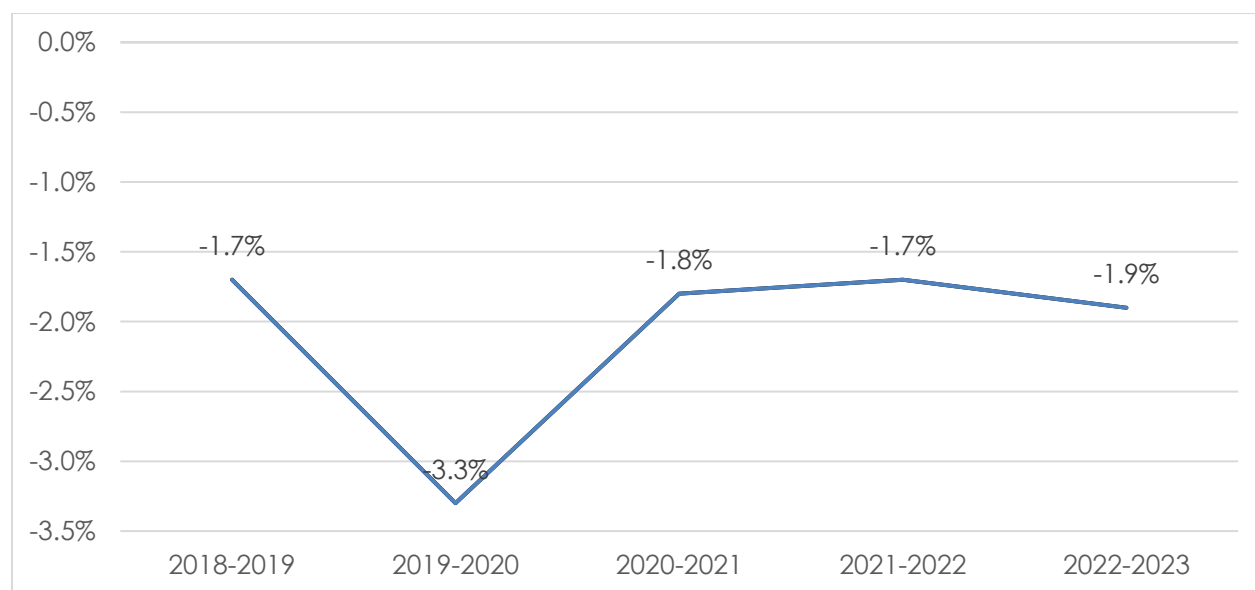
Finalement, Haïti a été confrontée à une forte baisse de sa population active, incluant des cadres universitaires et professionnels qui ont laissé le pays particulièrement dans le cadre du programme « Humanitarian parole » du Gouvernement américain plus connu sous l'appellation de « programme Biden ». À court terme, une baisse non compensée de la population active peut créer des déséquilibres significatifs dans l'économie, la main-d'œuvre constituant un intrant essentiel dans la production de biens et de services. À moyen et à long terme, cette fuite de cerveaux constitue un défi majeur, car elle représente une perte de capital humain, essentiel à l'augmentation de la productivité et à l'élargissement du potentiel de l'économie.

1.3. UNE CINQUIÈME ANNÉE CONSÉCUTIVE DE RÉCESSION POUR L'ÉCONOMIE HAÏTIENNE

L'économie haïtienne s'est contractée pour une cinquième année consécutive plombée par les facteurs mentionnés dans la section précédente. En effet, le

produit intérieur brut (PIB) a affiché une croissance négative de 1.9%, un recul plus important que les décroissances successives enregistrées en 2020-2021 (-1.8%) et en 2021-2022 (-1.7%). En valeur absolue, le produit intérieur brut est passé de 604,0 milliards de gourdes en 2021-2022 à 592,7 milliards de gourdes en 2022-2023, soit une chute de 11,3 milliards de gourdes. Cela représente le plus faible niveau de production du pays au cours des cinq dernières années.

Figure 2 : Évolution du taux de croissance du PIB de 2018-2019 à 2022-2023



Source : IHSI, Les comptes économiques en 2023

Le recul des activités économiques n'a épargné aucun des trois (3) grands secteurs de l'économie, qui ont tous affiché une contraction de leurs activités en 2022-2023. Le secteur primaire, représentant 17.4% de la valeur ajoutée totale de l'économie, s'est incliné de 5.6% en 2022-2023 (IHSI, 2023). En effet, la valeur ajoutée de ce secteur dans l'économie est passée de 101,3 milliards de gourdes en 2021-2022 à 95,6 milliards de gourdes constantes en 2022-2023. Les deux principales branches d'activités de ce secteur ont décliné durant l'année fiscale, ce qui représente une cinquième année de baisse consécutive en valeurs nominales pour ces deux branches. La branche « agriculture, sylviculture et pêche » a reculé de 5.6% par rapport à 2021-2022 tandis que les activités

extractives ont baissé de 6.3%.

Selon l'IHSI citant le Ministère de l'Agriculture, des Ressources naturelles et du Développement rural (MARNDR), en plus des problèmes liés à l'environnement économique et climatique, le déclin de la production agricole en 2022-2023 est expliqué par des facteurs d'ordre structurel, y compris :

- 1) La défaillance des infrastructures agricoles ;
- 2) Les contraintes liées à la dégradation des espaces cultivables ;
- 3) Les contraintes d'irrigation ;
- 4) Le manque d'investissement dans le secteur ;
- 5) Les contraintes liées à l'insécurité foncière ;
- 6) La décapitalisation des familles et exploitants agricoles ;
- 7) Le manque de crédits en faveur des exploitants agricoles ; et
- 8) Les contraintes liées à l'inexistence d'assurance en garantie des pertes et dommages causés dans les infrastructures agricoles suite aux catastrophes naturelles.

Aux facteurs mentionnés ci-dessus s'ajoutent des facteurs d'ordre conjoncturel comme la rareté ainsi que le coût élevé des semences et engrais, les actions des gangs armés dans les régions agricoles, la réduction de la main-d'œuvre dans le secteur ainsi que les retards et la réduction des projets dans le cadre des programmes de distribution de kits d'outillage, d'engrais et de semences aux petits cultivateurs et aux ménages agricoles.

Pour sa part, le secteur secondaire a enregistré une baisse de 3.7% de ses activités en 2022-2023. La valeur ajoutée de ce secteur, qui représentait 25% de la valeur ajoutée totale de l'économie en 2023, et passée de 142,4 milliards de gourdes en 2021-2022 à 137,2 milliards de gourdes constantes en 2022-2023. Toutes les branches de ce secteur ont affiché un recul, mais la plus forte baisse venait du

secteur de Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et climatisation qui a reculé de 14.4%. Selon l'IHSI, ce recul peut être attribué à des contraintes qui ont nui à la production de l'énergie thermique dont le dysfonctionnement de certaines centrales électriques et les défaillances dans les systèmes de transmission et de distribution à travers le pays ainsi qu'à des facteurs qui ont affaibli la production de l'énergie hydraulique dont le dysfonctionnement de centrales majeures (p. ex., Caracol et Saut-Mathurine) et l'abaissement du niveau d'eau des barrages.

Les activités de la branche de distribution d'eau, réseau d'assainissement ; gestion de déchets et remise ont, quant à elles, reculé de 6.6% alors que les activités de la branche de construction ont baissé de 6.9% entraînant dans leur sillage les activités extractives. Les activités de fabrication, en ce qui les concerne, ont reculé de 2.6%.

S'agissant du secteur tertiaire, il constitue le plus important secteur de l'économie avec 57.6% de la valeur ajoutée totale en 2023. Son importance dans le PIB a continué à augmenter cette année, poursuivant une tendance haussière observée au cours des cinq (5) dernières années (55.9% en 2018-2019). En 2022-2023, la valeur de ses activités s'est contractée de 2.9%, passant de 325,7 milliards de gourdes en 2021-2022 à 316,2 milliards de gourdes en 2022-2023.

Le recul du secteur tertiaire peut être expliqué principalement par la chute de 8.0% de la valeur ajoutée des activités des branches « Commerce de gros et de détail, réparation de véhicules automobiles ». Ces deux branches ont été victimes de la précarité du secteur agricole et de la faiblesse de certaines branches des industries manufacturières locales.

La plupart des autres branches du secteur tertiaire ont progressé en 2022-2023, mais leur croissance n'a pas suffi pour compenser la baisse de valeurs des branches mentionnées ci-dessus.

Tableau 2 : Valeur ajoutée par branche d'activités (en millions de gourdes)

SECTEUR D'ACTIVITÉS	ANNÉES FISCALES					VARIATION EN % PAR RAPPORT À 2021-2022
	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	
SECTEUR PRIMAIRE	116,735	110,573	106,066	101,277	95,585	-5.6%
Agriculture, sylviculture et pêche	109,692	103,760	99,473	94,954	89,655	-5.6%
Activités extractives	7,043	6,813	6,593	6,323	5,930	-6.2%
SECTEUR SECONDAIRE	153,869	146,314	142,731	142,442	137,150	-3.7%
Activités de fabrication	113,269	108,515	106,696	109,281	106,447	-2.6%
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et climatisation	5,105	3,818	3,194	2,576	2,204	-14.4%
Distribution d'eau ; réseau d'assainissement ; gestion des déchets et remise	5,603	5,415	5,563	4,955	4,628	-6.6%
Construction	29,891	28,566	27,278	25,631	23,871	-6.9%
SECTEUR TERTIAIRE	343,447	339,375	330,994	325,720	316,233	-2.9%
Commerce de gros et de détail, réparation de véhicules automobiles	145,231	140,986	129,597	119,541	109,993	-8.0%
Transport et Entreposage	14,368	10,893	9,048	8,263	7,193	-12.9%
Activités d'Hébergement et de Restauration	9,124	8,838	8,608	8,418	7,741	-8.0%
Information et Communication	12,578	12,633	12,896	13,463	13,750	2.1%
Activités financières et d'Assurances	18,937	19,016	19,485	20,190	21,119	4.6%
Activités immobilières	26,213	26,512	26,820	27,097	25,536	-5.8%
Administration publique et défense ; sécurité sociale et obligatoire	32,878	34,477	35,366	35,366	37,247	5.3%
Éducation	28,627	29,240	30,157	30,157	32,043	6.3%
Santé et Action Sociale	22,801	23,597	25,207	25,207	26,952	6.9%
Autres Activités de Services	32,689	33,182	33,810	33,810	34,659	2.5%
VALEUR AJOUTÉE	614,051	596,261	579,791	569,439	548,968	-3.6%
IMPÔTS NETS DES SUBVENTIONS	32,892	29,297	34,518	34,537	43,751	26.7%
PIB	646,943	625,558	614,309	603,976	592,719	-1.9%
TAUX DE CROISSANCE DU PIB	-1.7%	-3.3%	-1.8%	-1.7%	-1.9%	-

Source : IHSI, Les comptes économiques en 2023

1.4. L'OFFRE ET LA DEMANDE GLOBALES ONT ENCORE CHUTÉ, ET LE DÉFICIT DE LA BALANCE COMMERCIALE S'EST RÉDUIT

En 2023, l'offre globale des biens et services a affiché un léger recul de 1.4% par rapport à l'exercice précédent pour atteindre 840,9 milliards de gourdes (en gourdes constantes) contre 853,0 milliards de gourdes en 2022.

Selon les données de l'IHSI (2023), la baisse de l'offre totale s'explique notamment par la baisse du produit intérieur brut (PIB) et des importations. Précisément, les importations ont baissé de 0.4% pour atteindre 248,1 milliards de gourdes en 2023 contre 249,1 milliards de gourdes constantes en 2022.

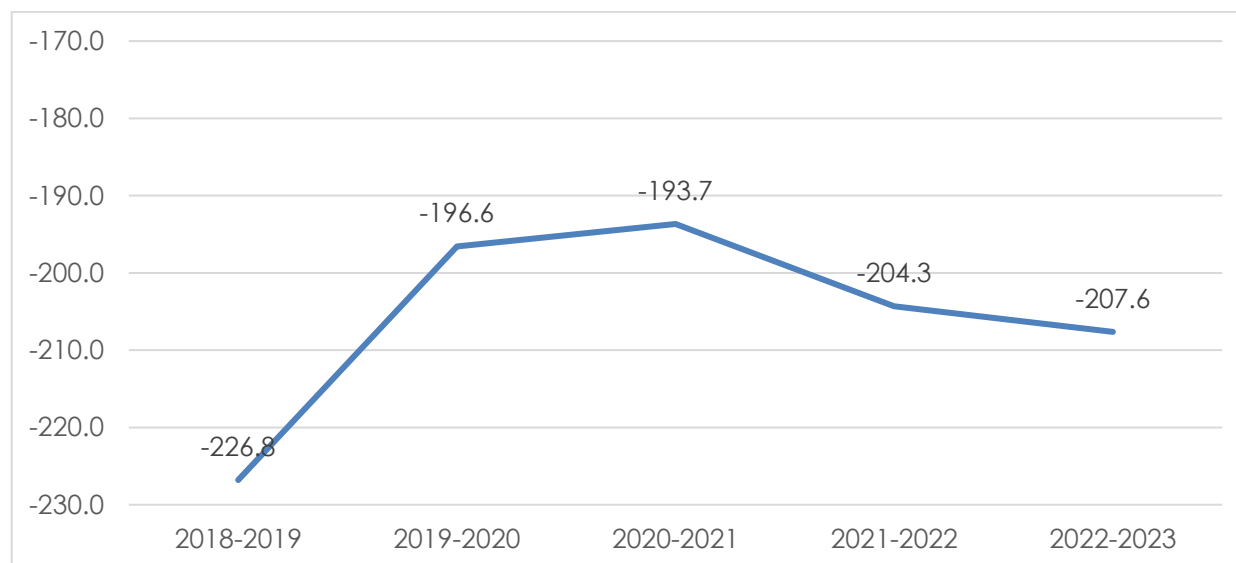
En ce qui concerne la baisse de la demande globale, elle s'explique par le recul de toutes les composantes, à l'exception de la consommation totale. En effet, les exportations ont lourdement chuté de 9.6% pour atteindre 40,5 milliards de gourdes alors que la formation de capital fixe, pouvant être interprété comme l'investissement en capital physique, a chuté de 17.6%. Pour sa part, la consommation finale totale a sensiblement augmenté de 0.4% pour se chiffrer à 748,4 milliards de gourdes. Cette croissance peut être surtout attribuée à l'impact positif des envois de fonds de la diaspora sur la consommation des ménages.

Les données de l'IHSI montrent également que la consommation des ménages représente près de 77,3% de la demande globale, suggérant de faibles activités d'investissement dans l'économie. En effet, la faible proportion de la formation brute en capital fixe et des exportations témoignent de la faible capacité du pays à produire de la richesse et à générer de la croissance soutenable.

Il convient de noter qu'Haïti souffre d'un déficit commercial chronique dû à la faiblesse de l'offre locale obligeant les opérateurs à se tourner vers les importations pour répondre à la demande nationale. Le déficit commercial reste considérable et le renversement de la tendance ne semble pas être à l'horizon. En 2022-2023, le déficit de la balance commerciale a augmenté de 1.6% par rapport à l'exercice précédent pour s'établir à 207,6 milliards de gourdes (en

gourdes constantes).

Figure 3 : Évolution de la situation de la balance commerciale (en milliards de gourdes constantes)



Source : Les comptes économiques en 2023, IHSI

1.5. DES PRIX À LA FOIS INSTABLES ET ÉLEVÉS EN 2023

Les prix des biens et services ont été très élevés en Haïti en 2022-2023, avec une inflation mensuelle en glissement annuel variant entre 31.8% et 49.3%. Durant tout l'exercice fiscal, comme c'est le cas depuis quelques années, l'économie nationale a fait face à une inflation à deux (2) chiffres. Par contre, elle a littéralement explosé en 2022-2023 pour atteindre une moyenne de 44.1% contre 27.6% en 2021-2022 comme le montre le tableau ci-après sur l'évolution de l'Indice des Prix à la Consommation (IPC).

Selon l'IHSI, à côté des facteurs d'ordre essentiellement économique, la hausse des prix en 2023 est attribuable au rançonnement exercé par les gangs armés qui font grimper les coûts de revient des produits de consommation tout en créant des difficultés d'approvisionnement dans le pays.

En outre, il faut souligner que le niveau des prix ne cesse d'augmenter d'année en année en Haïti et semble avoir été sur une pente incontrôlable au cours des

cinq (5) dernières années comme démontré dans le graphique ci-dessous.

En octobre 2018, l'inflation était de 14.3% en glissement annuel. Elle est passée à 20.0%, 21.6%, 19.7% et 47.1% respectivement en octobre 2019, octobre 2020, octobre 2021 et octobre 2022 respectivement. Autrement dit, l'inflation, déjà sur une pente haussière sur les cinq (5) dernières années, a presque doublé en octobre 2022 par rapport à l'inflation en octobre 2021.

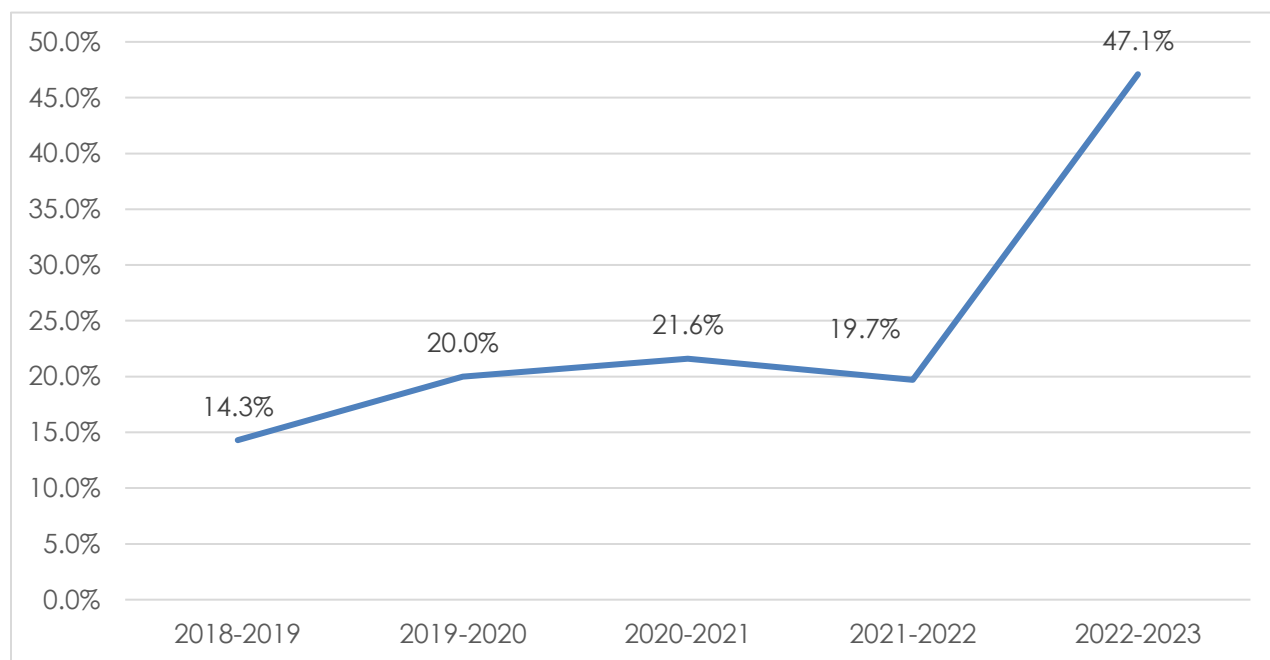
Parallèlement, le prix du dollar américain, monnaie de référence en Haïti comme dans l'international, par rapport à la gourde haïtienne a continué son ascension après une forte croissante en 2021-2022. En 2022-2023, la gourde s'est dépréciée par rapport au dollar américain de 22.0% contre 44.5% en moyenne en 2021-2022. Cette tendance a contribué significativement à l'accélération de l'inflation.

Tableau 3 : Évolution de la situation de l'Indice des prix à la consommation (IPC)

MOIS	2020-2021	2021-2022	2022-2023	Inflation 2021-2022 en glissement annuel (%)	Inflation 2022-2023 glissement annuel (%)
Octobre	157.7	188.7	277.7	19.7	47.1
Novembre	158.5	197.5	287.4	24.6	45.5
Décembre	160.1	199.5	295.8	24.6	48.2
Janvier	162	200.8	299.7	24.0	49.3
Février	163.7	204.9	303.6	25.2	48.2
Mars	165.5	208.3	308.8	25.9	48.30
Avril	167.0	211.6	312.9	26.7	47.9
Mai	168.7	215.6	315.7	27.8	46.4
Juin	170.8	220.4	317.1	29.0	43.9
Juillet	174.3	227.5	317.9	30.5	39.80
Août	177.9	234.9	322.4	32.0	37.3
Septembre	180.5	250.2	329.9	38.6	31.8
Moyenne annuelle	167.2	213.3	307.4	27.4	44.1

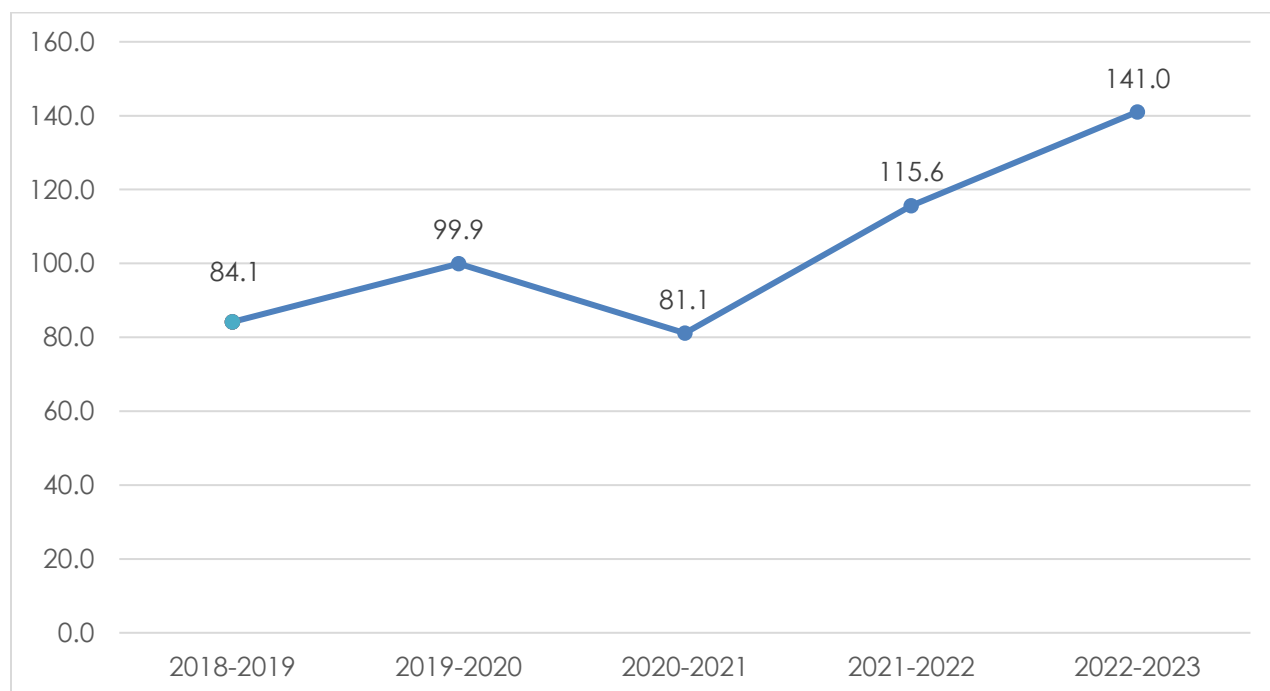
Source : IHSI, Bureau des Prix

Figure 4 : Évolution de l'inflation en Haïti mesurée en octobre (en glissement annuel)



Source : IHSI, Les Coins de l'IPC (2018-2019 à 2022-2023)

Figure 5 : Évolution du taux de change moyen



Source : Banque de la République d'Haïti (BRH)

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Commune de L'Anse-au-Loup". The signature is written in a cursive style with a horizontal line underneath the main text.

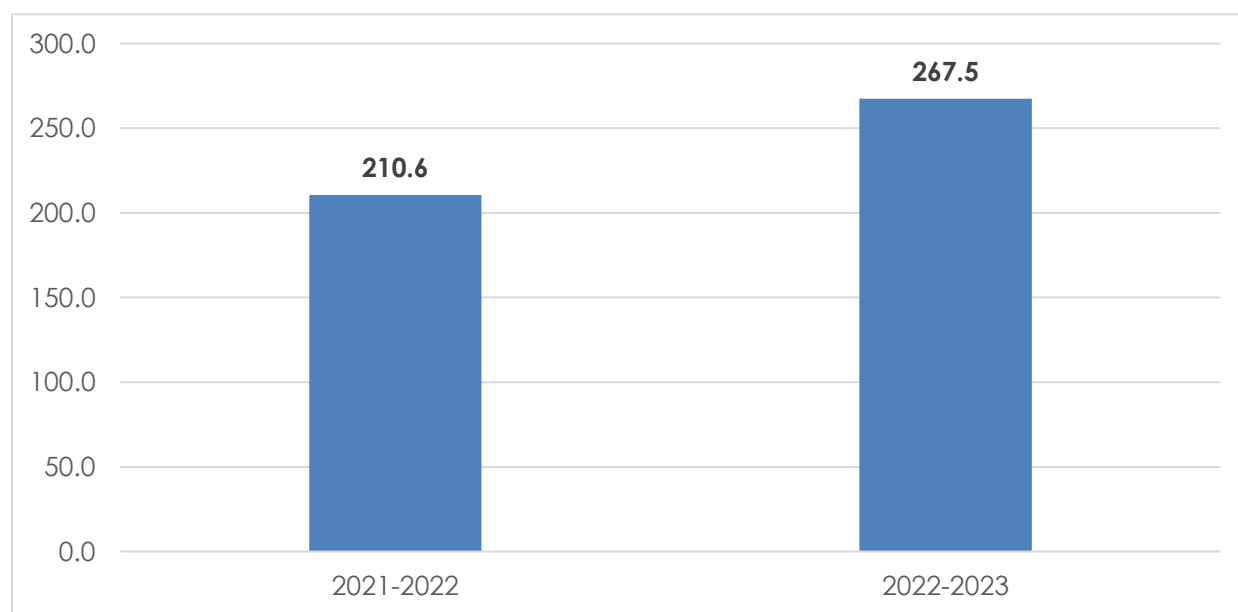
II. SITUATION FINANCIÈRE DU PAYS EN 2023

2.1. LE BUDGET 2022-2023 : CADRE GÉNÉRAL D'ÉLABORATION

Le budget initial de la République d'Haïti en 2022-2023 a été publié dans le journal officiel *Le Moniteur* en décembre 2022, soit trois (3) mois après le début de l'exercice fiscal. La publication du décret établissant le budget général de la République d'Haïti était en ce sens en violation de la Loi sur l'Élaboration et l'Exécution des Lois de Finances (LEELF) qui stipule en son article 44 que le budget doit être publié au plus tard le 30 septembre de chaque année. Il convient toutefois de noter que la Lettre de cadrage du projet de Budget a été soumise à l'administrative publique avant le début de l'exercice fiscal, soit en août 2022.

Le budget prévoyait un équilibre budgétaire pour l'année fiscale et misait sur des dépenses et ressources totalisant 267,5 milliards de gourdes. Ce montant était 27.0% plus élevé que l'enveloppe budgétaire totale de 2021-2022.

Figure 6 : Allocation totale des Budgets 2021-2022 contre 2022-2023 (en milliards de gourdes)



Source : Budget général de la République d'Haïti 2021-2022 et 2022-2023

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Ommur Luey Lee J.", with a stylized flourish underneath.

2.1.1. Les grandes orientations du Budget 2022-2023

Le Budget 2022-2023 a été introduit dans un contexte socioéconomique difficile marqué par l'insécurité, un fort ralentissement de l'économie, une accélération de l'inflation et une détérioration de la valeur de la gourde.

Le Gouvernement avait inscrit la gestion budgétaire dans le cadre pluriannuel à partir de l'exercice 2022-2023. Par contre, le Gouvernement avait l'ambition de réaliser des résultats « rapides et tangibles ». À cet effet, il prévoyait la mise en œuvre des actions suivantes :

- 1) L'organisation de la consultation populaire et les élections pour renouveler le personnel politique ;
- 2) L'implémentation des programmes sociaux du Gouvernement, notamment la Politique nationale de Protection et de Promotion sociales (PNPPS), afin de mitiger les effets de l'inflation sur les plus pauvres, combattre l'insécurité alimentaire, et ainsi créer les conditions de mise en œuvre de certaines réformes nécessaires ;
- 3) Une intervention dans le financement des campagnes agricoles pour mitiger la hausse anticipée de l'inflation ;
- 4) La mise en œuvre du Plan de Relèvement Intégré de la Péninsule Sud (PRIPS) après le tremblement de terre du 14 août 2021
- 5) La lutte contre la contrebande, le financement du terrorisme et le blanchiment des avoirs ;
- 6) L'extension du programme de départ volontaire à la retraite afin non seulement de moderniser et rajeunir la fonction publique mais également de contenir les dépenses de traitements et salaires qui pèsent lourdement sur le budget ;
- 7) La dotation de l'administration publique d'un cadre global rénové intégrant la révision des lois organiques des Ministères et des organisations

déconcertées et autonomes pour améliorer les services publics et mieux répondre aux besoins de la population ;

- 8) La prise en compte de la dimension genre ; et
- 9) La lutte contre la traite des personnes.

2.1.2. Les objectifs macroéconomiques poursuivis à travers le budget 2022-2023

Pour l'exercice fiscal 2022-2023, le Gouvernement a formulé les principaux objectifs macroéconomiques suivants :

- 1) Un taux de croissance de 0.4% ;
- 2) Un taux d'inflation en moyenne de 24.5% (en glissement annuel) ;
- 3) Une pression fiscale de 5.8% ;
- 4) Un plafond du déficit budgétaire de 2.3% du PIB devant conduire à une diminution du financement monétaire par la BRH ;
- 5) Une reprise des exportations et des importations ;
- 6) Un recul de la pauvreté.

Il convient de noter que le Gouvernement n'a pas défini de cibles précises pour les deux (2) derniers objectifs macroéconomiques, ce qui rend inévitablement difficile l'évaluation de leur atteinte par la Cour des Comptes.

2.1.3. Des efforts de gouvernance pour supporter les réformes

Le Gouvernement a énoncé un ensemble de projets de réformes qu'il comptait initier ou continuer à implémenter au cours de l'année fiscale. Ces réformes incluent :

- 1) Le Plan de Modernisation de l'État (PME), qui constitue une priorité en vue d'accroître l'efficacité de l'administration publique et de faire baisser la

pression sur les finances publiques ;

- 2) La finalisation du déploiement des contrôleurs financiers du Budget et des comptables publics de la Direction du Trésor sur tout le territoire national ;
- 3) La consolidation du Compte unique du Trésor (CUT) et son extension ;
- 4) L'intensification des efforts de coordination de l'aide externe ;
- 5) La poursuite et le renforcement des échanges d'information entre les administrations fiscales et douanières ;
- 6) La mise en place d'un Cadre réglementaire pour le secteur des produits pétroliers et le renforcement des institutions de régulation ;
- 7) L'inclusion progressive des ressources des institutions autonomes dans le périmètre budgétaire à moyen terme ;
- 8) La mise en place de la structure de gouvernance définie dans la Politique nationale de Protection et de Promotion sociale (PNPPS) et la finalisation des plans d'action et de sa mise en œuvre ;
- 9) La révision du cadre légal sanctionnant le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme ;
- 10) La finalisation de la réforme contre la corruption ;
- 11) La réforme du Système national de planification et de gestion du développement ;
- 12) La révision du plan stratégique de développement d'Haïti (PSDH) ;
- 13) La finalisation du Schéma national d'Aménagement du Territoire (SNAT) ;
- 14) La mise en œuvre de la feuille de route des ODD ;
- 15) L'élaboration du PTI 2023-2025 ; et
- 16) L'augmentation de la capacité de réponse face aux risques de catastrophes naturelles (cyclones, séismes) et à l'expulsion et la

déportation massive des Haïtiens.

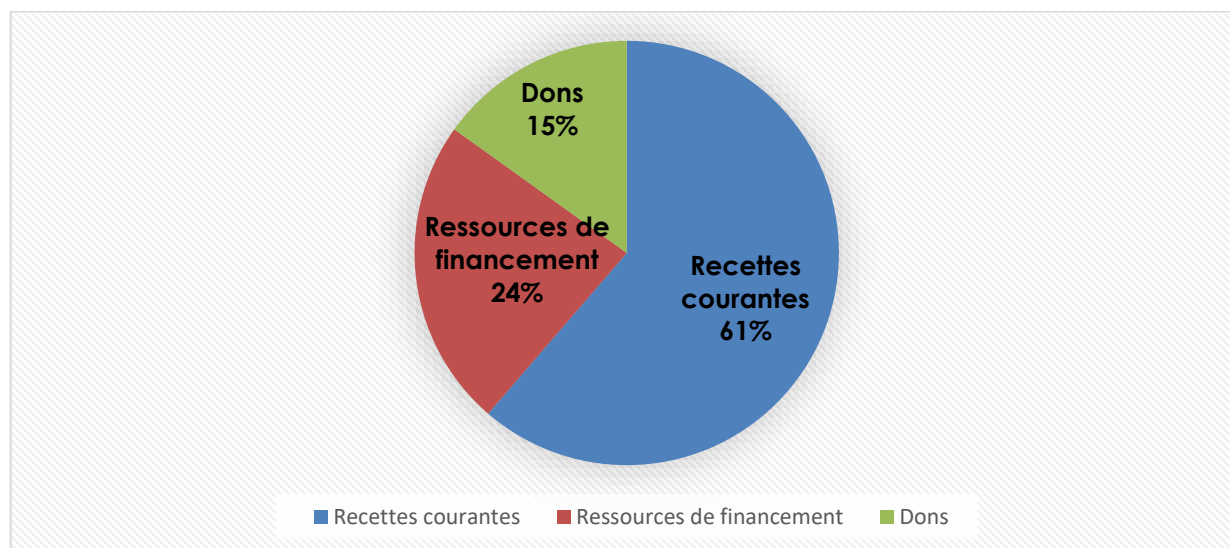
2.2. EXPOSÉ DES PRÉVISIONS DE RECETTES ET DE DÉPENSES PUBLIQUES EN 2022-2023

2.2.1. Les Voies et Moyens en 2022-2023

Les ressources budgétaires prévues en 2022-2023 étaient globalement composées d'environ 61.0% de ressources courantes, 15.1% de dons et 23.6% de produits de financement.

- Les projections de recettes courantes totalisaient 164,1 milliards de gourdes et constituaient la plus grande source de financement du budget. Les projections de recettes courantes étaient essentiellement subdivisées en recettes internes (76.8%) et en recettes douanières (23.1%). Les « autres ressources domestiques » étaient relativement faibles (0,1%).
- Les ressources de financement prévues totalisaient 63,1 milliards de gourdes et devaient provenir du tirage sur emprunt (25.4%), de 13.3% de fonds à mobiliser à travers les bons du Trésor, de financement monétaire de la part de la BRH (52.3%) et de 9.0% d'autres financements internes des projets. Il était donc prévu que les produits de financement constituent la deuxième source de financement du budget.
- Enfin, les dons – dont les prévisions étaient établies à 40,4 milliards de gourdes – incluaient les dons en appui budgétaire global (22.6%) et les dons en aide aux projets (77.4%). Les dons devaient donc constituer la source minoritaire du financement budgétaire en Haïti en 2022-2023.

Figure 7 : Prévisions de ressources selon la source de financement en 2022-2023



Source : Budget général de la République d'Haïti en 2022-2023

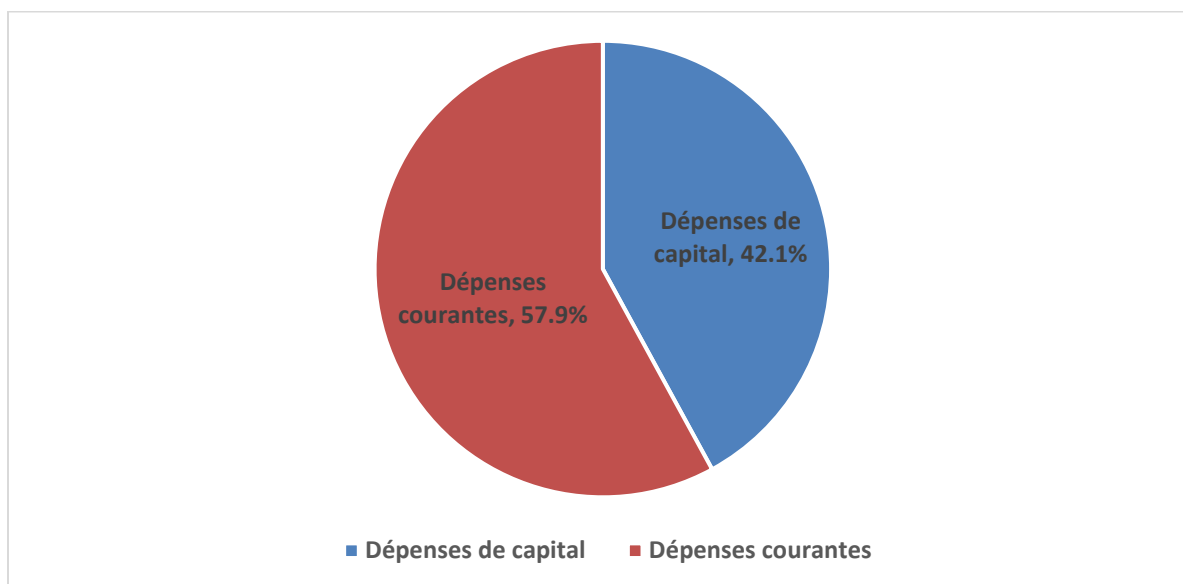
2.2.2. Les prévisions de dépenses publiques en 2022-2023

Les dépenses publiques sont globalement divisées en dépenses courantes et dépenses de capital. La première catégorie représentait 57.9% du Budget en 2022-2023. En valeur absolue, les prévisions de dépenses courantes totalisaient 155,0 milliards de gourdes pour l'exercice. Quant aux dépenses de capital, elles étaient estimées à 112,5 milliards de gourdes, soit 42.1% du Budget.

- Les sous-composantes des prévisions de dépenses courantes ont été, par ordre d'importance, les salaires et traitements qui représentaient environ la moitié des dépenses courantes et qui se chiffraient à 78,6 milliards de gourdes, les achats de biens et services par l'Administration publique (49,4 milliards de gourdes), les transferts et subventions (20,9 milliards de gourdes) et les intérêts (6,2 milliards de gourdes).
- Les dépenses de capital étaient prévues à 112.5 milliards de gourdes et incluaient les dépenses d'immobilisation (2,7 milliards de gourdes, les dépenses de programmes et projets (79,3 milliards) et les dépenses

d'amortissement de la dette interne et externe (30,5 milliards de gourdes).

Figure 8 : Répartition des prévisions de dépenses courantes et de capital en 2022-2023



Source : Budget général de la République d'Haïti en 2022-2023

2.2.3. Cinq (5) postes ont constitué la part du lion du budget

Une concentration des prévisions de dépenses budgétaires a été observée en 2022-2023. En effet, 57.1% du Budget était alloué à cinq (5) postes budgétaires ou entités administratives. En valeur absolue, les dépenses prévues pour ces postes importants ont totalisé 152,8 milliards de gourdes, pesant plus de 57% de l'enveloppe globale. Par ordre d'importance, il s'agissait :

- 1) De la dette publique (13.7% de l'enveloppe globale) ;
- 2) Du ministère des Affaires sociales (11.4%) ;
- 3) Du ministère de l'Éducation nationale et de la formation professionnelle (11.2%) ;
- 4) Du ministère de la Justice et de la sécurité publique (10.8%) ; et
- 5) Des interventions publiques (10.0%).

Tableau 4 : Les cinq (5) postes les plus importants du budget en 2022-2023

POSTE BUDGÉTAIRE	ALLOCATIONS (HTG)	POIDS (%)
DETTE PUBLIQUE	36,709,469,915	13.7%
MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES	30,598,543,227	11.4%
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	30,042,419,116	11.2%
MINISTÈRE DE LA JUSTICE	28,828,796,459	10.8%
INTERVENTIONS PUBLIQUES	26,650,041,552	10.0%
TOTAL	152,829,270,269	57.1%

Source : Budget général de la République d'Haïti en 2022-2023

2.2.4. Prévisions sectorielles des dépenses publiques

Parmi les cinq (5) grands secteurs de l'économie, le secteur social s'est vu allouer la plus grande partie des dépenses du Budget, soit 27.9% des dépenses, une somme équivalente à 74,6 milliards de gourdes. Cette somme était répartie entre des dépenses de fonctionnement (38,9 milliards de gourdes) et des dépenses d'investissement (35,7 milliards de gourdes).

Les « Autres administrations » constituaient le deuxième secteur le plus important en termes de poids des dépenses prévues du Budget, soit 26.8% ou 71,6 milliards de gourdes allouées totalement à des dépenses de fonctionnement.

Le secteur politique accaparait 22.5% des dépenses prévues dans le Budget, soit 60,3 milliards de gourdes, répartis entre 52,3 milliards de gourdes alloués aux dépenses de fonctionnement et 8,0 milliards de gourdes alloués aux dépenses d'investissement.

Il était prévu que les institutions du secteur économique accaparaient 21.2% des dépenses prévues dans le Budget, soit plus de 56,8 milliards de gourdes réparties

entre des dépenses d'investissement (34,3 milliards de gourdes) et des dépenses de fonctionnement (22,5 milliards de gourdes).

Finalement, seulement 1.6% des dépenses prévues étaient allouées au secteur culturel, soit 4,2 milliards de gourdes réparties entre des dépenses de fonctionnement de 2,9 milliards de gourdes et des dépenses d'investissement de 1,3 milliard de gourdes.

Tableau 5 : Répartition sectorielle des prévisions de dépenses en 2022-2023

SECTEUR	FONCTIONNEMENT (HTG)	INVESTISSEMENT (HTG)	TOTAL	POIDS (%)
ÉCONOMIQUE	22,474,370,305	34,295,577,003	56,769,947,308	21.2%
POLITIQUE	52,299,473,953	8,014,493,986	60,313,967,939	22.5%
SOCIAL	38,925,411,756	35,698,230,286	74,623,642,042	27.9%
CULTUREL	2,921,232,517	1,291,698,725	4,212,931,242	1.6%
AUTRES ADM	71,579,511,467		71,579,511,467	26.8%
TOTAL	188,199,999,998	79,300,000,000	267,499,999,998	100%

Source : Budget général de la République d'Haïti en 2022-2023

2.3. PRÉVISIONS VERSUS RÉALISATIONS GLOBALES DE RESSOURCES BUDGÉTAIRES EN 2022-2023

2.3.1. Des objectifs de réalisation de ressources non atteints, mais en hausse par rapport à l'année fiscale précédente

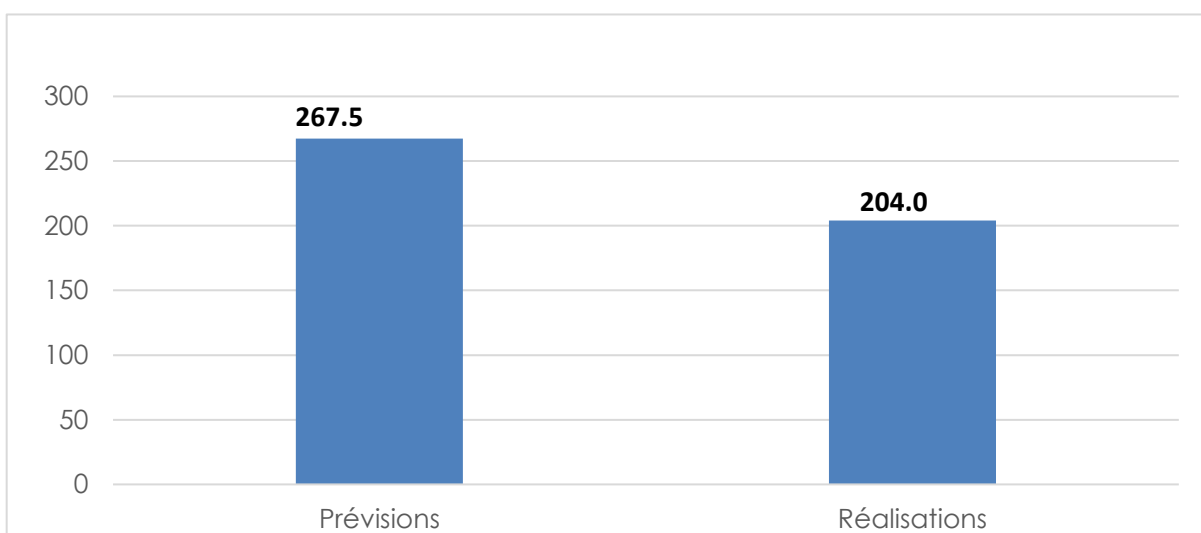
Dans l'ensemble, les ressources budgétaires effectivement collectées en 2022-2023 par le Trésor public étaient composées d'environ 83.1% de recettes courantes, de 11.3% de dons et 5.6% de produits de financement.

Par rapport aux prévisions, les ressources publiques ont été réalisées à hauteur de 76.4%. En effet, quoique prévues à hauteur de 267,5 milliards de gourdes, les réalisations n'ont été que d'environ 204,0 milliards de gourdes. Cela signifie que

le Gouvernement n'a pas été en mesure de réaliser près de 23.7% des objectifs de mobilisation de ressources prévus dans le Budget.

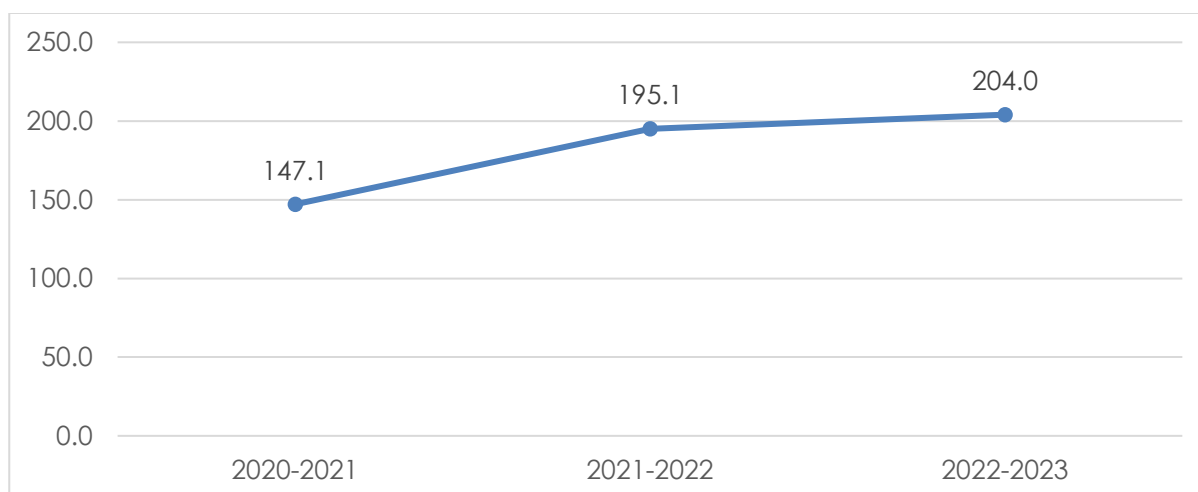
En outre, les ressources totales collectées durant l'exercice 2022-2023 ont augmenté de 4.6% par rapport à l'exercice fiscal précédent durant lequel elles étaient de 195.1 milliards de gourdes. Cette croissance est totalement supportée par une forte hausse (53,5%) des recettes courantes qui sont passées de 110,5 milliards de gourdes à 169,5 milliards de gourdes. Cette hausse a totalement compensé la chute de 80,8% (soit l'équivalent de 48.1 milliards de gourdes) des ressources issues de financement.

Figure 9 : Comparaisons des prévisions avec les réalisations de ressources en 2022-2023 (en milliards de gourdes)



Source : MEF, CGACE 2022-2023

Figure 10 : Évolution des ressources publiques (en milliards de gourdes)



Source : MEF, CGACE 2022-2023

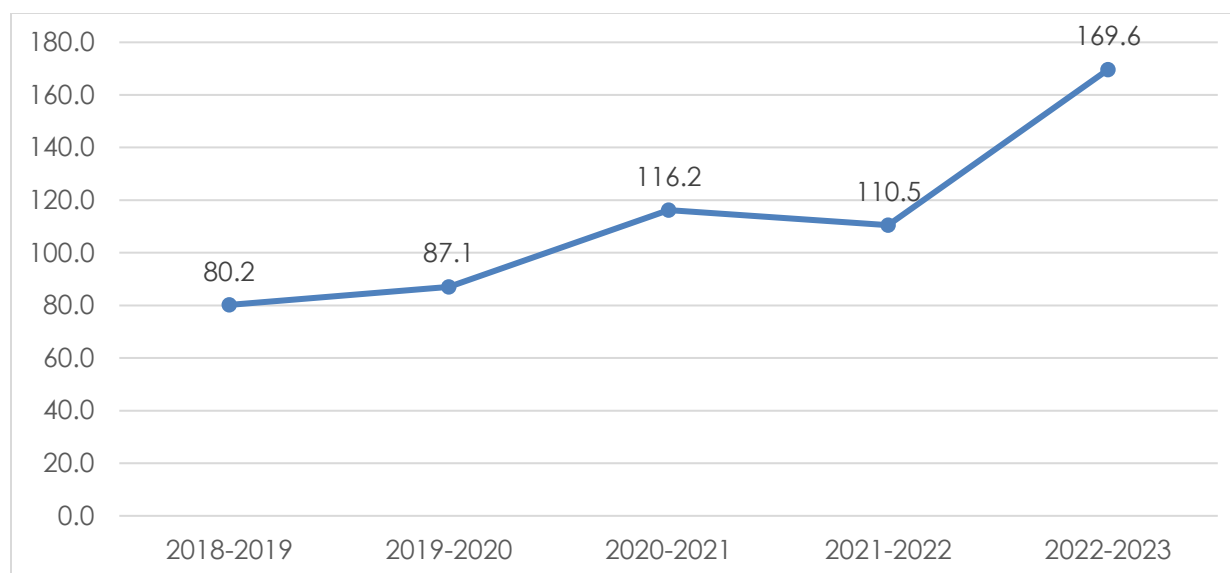
2.3.2. Des recettes courantes en forte hausse et constituant la première source de financement du Gouvernement

Après une légère baisse de 4.9% en 2021-2022, les recettes courantes ont atteint 169,6 milliards de gourdes, soit près de 83.1% des 204.0 milliards de gourdes mobilisées durant l'exercice. Elles ont donc représenté la source la plus importante du budget pour l'année.

La croissance de 59,1 milliards de gourdes des ressources courantes provenait totalement des effets combinés des recettes internes et des recettes douanières. Les recettes internes ont en effet progressé de 27,9 milliards de gourdes pour atteindre 108,1 milliards de gourdes, soit une hausse de 34.8% par rapport à l'exercice fiscal 2021-2022. En ce qui concerne les recettes douanières, elles ont permis au Trésor de mobiliser 59,7 milliards de gourdes, une forte hausse de 33,1 milliards de gourdes ou 124.4% par rapport à 2021-2022.

Finalement, les « autres ressources domestiques », particulièrement constituées des contributions des entreprises publiques, ont atteint 1,9 milliards de gourdes, une baisse de 1,7 milliards de gourdes par rapport à l'exercice 2021-2022.

Figure 11 : Évolution des recettes courantes (en milliards de gourdes)



Source : MEF, CGACE 2022-2023

Les recettes courantes sont largement appuyées par les taxes sur les biens et services (36,2%), les impôts sur le commerce extérieur et les transactions internationales (35,2%) et les impôts sur le revenu qui représentent 19,8% des recettes fiscales du Gouvernement. Ces trois champs constituent à eux seuls près de 91.2% des recettes courantes collectées au cours de l'exercice 2022-2023.

Il faut noter que les recettes fiscales représentaient près de 96.1% des ressources courantes alors que les recettes non fiscales ne représentaient que 3.9%. Cela sous-entend une forte dépendance du Gouvernement envers ce secteur, particulièrement un risque de concentration envers les « taxes sur les biens et services » et les « impôts sur le commerce extérieur et les transactions internationales » pour mobiliser des ressources.

Tableau 6 : Répartition des ressources domestiques par champs d'impôts

CHAMPS D'IMPÔTS	RECETTES RÉALISÉES (HTG)	POIDS
RECETTES FISCALES	163,058,560,986	96.14%
10- Impôts sur le revenu	33,592,522,405	19.81%
11- Taxe sur salaire ou taxe sur main-d'œuvre	908,535,808	0.54%
12- Impôt sur la propriété	497,963,347	0.29%
13- Taxes sur les biens et services	61,342,336,301	36.17%

14- Impôts sur le commerce extérieur et transactions internationales	59,671,471,673	35.18%
15- Autres recettes fiscales	2,080,226,793	1.23%
16- Recettes des provinces (hors cap)	4,965,504,660	2.93%
RECETTES NON FISCALES	6,553,116,717	3.86%
20- Revenus des domaines et de l'entreprise	55,398,998.31	0.03%
21- Droits et frais adm., ventes non industrielles	4,950,862,187.20	2.92%
22- Amendes et sanctions	27,386,339	0.02%
23- Autres recettes non fiscales	403,727,261	0.24%
Recettes diverses	889,100,739	0.52%
31- Ventes d'immobilisations incorporelles	226,641,192	0.13%
TOTAL	169,611,677,703	100.00%

Source : MEF, CGACE 2022-2023

2.3.3. Des dons légèrement en baisse en 2022-2023

Les dons reçus par le Gouvernement ont diminué après quatre (4) années de croissance. Ils ont atteint 23,0 milliards de gourdes, une baisse de 8,0% par rapport aux 25,1 milliards de gourdes reçus durant de l'exercice fiscal 2021-2022.

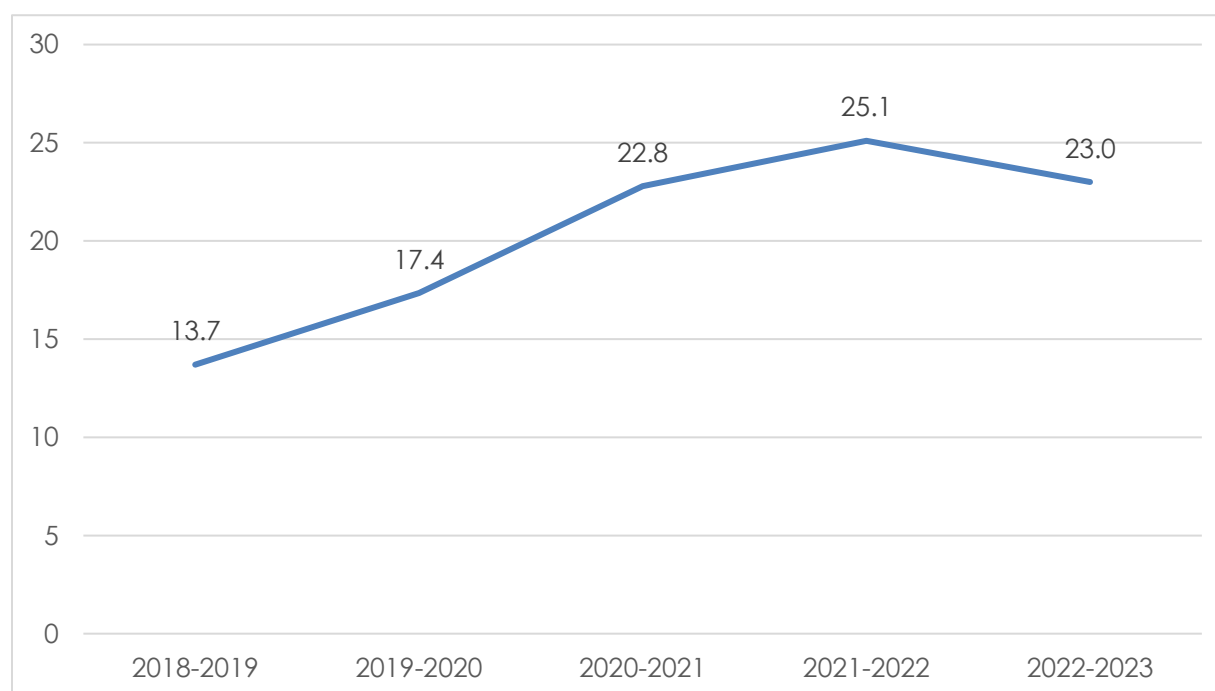
La diminution des dons en 2022-2023 peut être attribuée principalement à une chute des dons reçus des organismes internationaux qui ont atteint 0,2 milliard de gourdes contre 24,5 milliards de gourdes en 2021-2022. Toutefois, un bond enregistré dans les dons reçus de Gouvernements étrangers a presque totalement compensé cette chute en passant de 0,4 milliard de gourdes en 2021-2022 à 21,7 milliards de gourdes en 2022-2023. Ces dons reçus de Gouvernements étrangers représentaient la quasi-totalité des dons totaux, soit 94.3%.

En 2022-2023, les dons représentaient 11.3% du financement du Gouvernement malgré un faible taux de réalisation de seulement 43.1% par rapport aux prévisions de 40,4 milliards de gourdes. Cela représente une énorme proportion étant donné que le Gouvernement n'a aucun contrôle sur la réalisation de ce compte fiscal. Par conséquent, une plus large proportion de dons dans le

financement total peut être une source d'incertitude pour la réalisation des objectifs de développement du Budget.

Finalement, il faut noter qu'environ 95.5% des ressources tirées des dons étaient destinées au financement des dépenses de capital et le reste (4.5%) a servi au financement des dépenses courantes.

Figure 12 : Évolution des dons reçus (en milliards de gourdes)



Source : MEF, CGACE 2022-2023

2.3.4. Une reprise du financement externe, quoique fortement en deçà des prévisions

Après plusieurs exercices durant lesquels le financement externe était aux abonnés absents, le Gouvernement a bénéficié d'une reprise du financement lié au tirage sur emprunt qui a atteint 4,0 milliards de gourdes en 2022-2023. Cependant, il faut noter que ce montant est fortement inférieur aux 16,0 milliards de gourdes prévues dans le Budget.

Malgré la timide reprise constatée en 2022-2023, la tendance constatée au cours des dernières années montre que le pays peine à matérialiser ses prévisions de financements externes (venant des partenaires bilatéraux et multilatéraux).

Tableau 7 : Ressources de financement du Budget en 2022-2023

TYPES DE FIANCEMENT	PRÉVISIONS (HTG)	RÉALISATIONS (HTG)	TAUX RÉALISATION
Financement	63,054,289,188.00	11,380,036,764.40	18.05%
Tirages sur emprunt	16,025,789,189.00	3,991,250,000.00	24.91%
Bons du Trésor	8,355,500,000.00	1,453,000,000.00	17.39%
Autres financements internes des projets	5,672,999,999.00	5,935,786,764.40	104.63%
Emprunt BRH	33,000,000,000.00	-	-

Source : MEF, CGACE 2022-2023

2.3.5. Des montants de financement interne plus faibles que prévu

Le montant total provenant des financements intérieurs ou emprunts intérieurs a atteint 7,4 milliards de gourdes durant l'exercice 2022-2023, soit un maigre taux de réalisation de 15.8%

La forte chute des emprunts intérieurs est due à l'absence totale de financement de la Banque centrale initialement prévu à 33,0 milliards de gourdes dans le Budget. Il est à rappeler financement de la Banque centrale était de 43,0 milliards de gourdes en 2021-2022.

Il faut aussi noter la forte chute de 87.4% de souscriptions de bons du Trésor qui ont atteint 1,5 milliard de gourdes (en baisse par rapport aux 11,5 milliards de gourdes réalisées au cours de l'exercice fiscal précédent). Le taux de réalisation des souscriptions des bons de Trésor était de 17.4% en 2023.

Il est donc clair que le Gouvernement a eu beaucoup de difficultés à mobiliser les emprunts intérieurs prévus dans le Budget. L'écart négatif de réalisation de ce compte fiscal totalisait 39,6 milliards de gourdes, soit 76.8% du total des écarts de financement par rapport aux prévisions du Budget.

2.4. EXÉCUTION DES DÉPENSES PUBLIQUES EN 2022-2023 : DIFFICULTÉ À EXÉCUTER LES INVESTISSEMENTS PRÉVUS

2.4.1. Des dépenses qui témoignent d'une incapacité à réaliser totalement les débours

En 2022-2023, le il est rapporté qu'un surplus budgétaire de l'ordre de 9,98 milliards de gourdes a été réalisé.

Cependant, selon la Cour, le surplus budgétaire rapporté ne sous-entend pas forcément des finances publiques robustes. Basiquement, il est plutôt dû à une mobilisation des ressources (76.3%) relativement appréciable par rapport à un niveau d'exécution des dépenses moins élevé (72.5%). Autrement dit, le Gouvernement n'a pas été capable de déboursier les fonds prévus dans le Budget pour implémenter ses programmes et projets. En effet, par rapport aux prévisions de dépenses de 267,5 milliards de gourdes, seulement 194,1 milliards de

gourdes ont été effectivement dépensées.

2.4.2. Des Dépenses largement allouées au fonctionnement de l'État

Les dépenses totales incluent les dépenses de fonctionnement et les dépenses d'investissement. Les statistiques indiquent que cette catégorie de dépenses était prépondérante en 2022-2023.

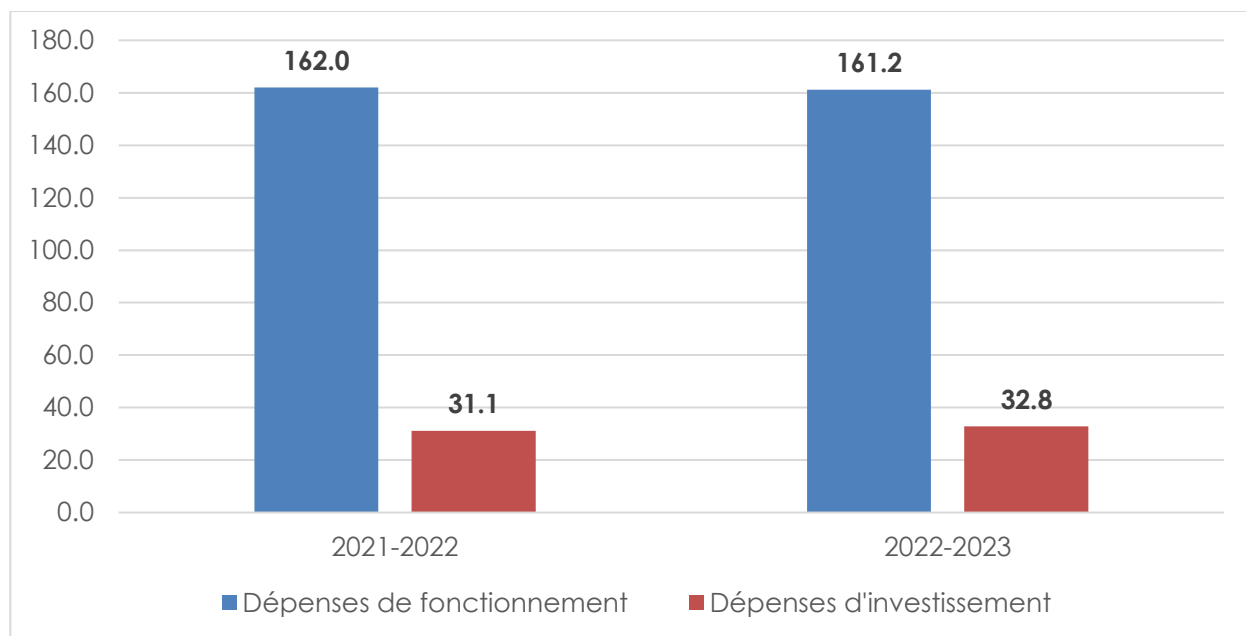
En effet, les dépenses de fonctionnement représentaient 83.1% des dépenses totales de l'exercice, soit 161,2 milliards de gourdes contre des dépenses globales de 194,05 milliards de gourdes.

Les dépenses courantes qui totalisaient 140,1 milliards de gourdes représentaient la plus grande portion des dépenses de fonctionnement (86.9%). Elles étaient suivies par l'amortissement de la dette qui totalisait 19,8 milliards de gourdes, soit 12.3% des dépenses de fonctionnement. Ces deux comptes fiscaux combinés représentaient 82.4% des dépenses totales du Budget.

En termes d'exécution des différents types de dépenses de fonctionnement, les dépenses courantes qui incluent les dépenses de salaires et traitement ont été réalisées à 90.5%. Ce taux de réalisation n'est pas surprenant considérant que le Gouvernement doit continuer à fonctionner et générer les frais afférents peu importe les conditions économiques du pays.

Les dépenses d'immobilisation ont été pour leur part réalisées à hauteur de 49.2% pour atteindre 1,3 milliard de gourdes contre 2,7 milliards de gourdes initialement budgétées. Quant à l'amortissement de la dette, ce poste budgétaire a été exécuté à 64.8% pour atteindre 19,8 milliards de gourdes alors que 30,5 milliards de gourdes ont été budgétées.

Figure 13 : Évolution de l'exécution des dépenses de fonctionnement et d'investissement en 2021-2022 et 2022-2023 (en milliards de gourdes)



Source : MEF, CGACE 2022-2023 et 2021-2022

2.4.3. *Un exercice fiscal marqué par de sérieuses difficultés à réaliser les dépenses d'investissement*

Si la réalisation des dépenses de fonctionnement a été relativement élevée avec un taux de réalisation de plus de 85%, ça n'a pas été le cas pour les dépenses de programmes et projets qui n'ont été réalisées qu'au taux de 41.4%. Ainsi, les dépenses effectives de programmes et projets ont atteint 32,8 milliards de gourdes contre des prévisions de 79,3 milliards de gourdes.

Les dépenses de programmes et projets ont été supportés à 33.8% par le financement local, soit 11,1 milliards de gourdes –un montant équivalent à 34,7% des montants prévus dans le Budget. En revanche, les programmes et projets financés par les dons et les emprunts ont atteint 21,7 milliards de gourdes, soit une réalisation de 51,4% des 42,3 milliards de gourdes prévus.

Tableau 8 : Dépenses de l'exercice 2022-2023 par catégorie en prévisions et en réalisations

CATÉGORIE DE DÉPENSES	PRÉVISIONS (HTG)	RÉALISATIONS (HTG)	TAUX DE RÉALISATION
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	188,200,000,000.00	161,205,563,651.77	85.6%
Dépenses courantes	155,014,487,333.00	140,104,008,677.34	90.4%
Immobilisations	2,657,404,767.00	1,306,986,382.19	49.2%
Amortissement de la Dette Publique	30,528,107,900.00	19,794,568,592.24	64.8%
DÉPENSES PROGRAMMES ET PROJETS	79,300,000,000.00	32,846,741,606.29	41.4%
Financement local des programmes et projets	32,023,000,000.00	11,097,849,245.81	34.7%
Projets financés par les Dons et les emprunts	42,277,000,000.00	21,748,892,360.48	51.4%
Total des dépenses	267,500,000,000.00	194,052,305,258.06	72.5%

Source : MEF, CGACE 2022-2023 et 2021-2022

2.4.4. Des programmes et projets financés par le Trésor public concentrés et sous-exécutés

Les programmes et projets financés par le Trésor public correspondent au poste le plus sous-exécuté du budget, avec un taux de financement de seulement 34.6%, soit 11,1 milliards de gourdes.

Les programmes supportés par le Trésor public étaient répartis entre seize (16) ministères et entités gouvernementales. Cependant, les débours étaient concentrés entre seulement quatre (4) ministères.

- Comme le montre le tableau 9, la part du lion de ces programmes et projets a été allouée au ministère des Affaires sociales et du Travail qui a

bénéficié de 5,4 milliards de gourdes, soit 49.4% de l'enveloppe dédiée à ces programmes. La quasi-totalité de ce montant a été allouée principalement au Programme de mise en place d'un système d'assurance sociale pour tous les travailleurs (5,4 milliards de gourdes).

- Le ministère de la Justice et de la Sécurité publique a bénéficié d'un décaissement de 2,1 milliards de gourdes dont la quasi-totalité a été attribuée au programme de renforcement de la justice et de la sécurité.
- Le Ministère des Travaux publics, Transports et Communications a mis en œuvre des projets évalués à 1,3 milliard de gourdes. La quasi-totalité de ces fonds était attribuée au Programme de mise en place du réseau de transport national qui a bénéficié de débours évalués à 1,0 milliard de gourdes.
- Finalement, le Ministère de la Planification et de la Coopération externe a mis en œuvre des projets dont les débours ont totalisé 1.1 milliard de gourdes. La quasi-totalité de ces fonds a financé le Programme d'aménagement et de développement des territoires.
- Les programmes et projets portés par les quatre (4) ministères susmentionnés représentent 90.0% des programmes et projets financés par le Trésor public. D'autres ministères ont mis en œuvre des programmes de moindres envergures.
 - Le ministère de l'Économie et des Finances a consacré 457,7 millions à des programmes dont 337,0 millions au Programme de mise en œuvre de la gouvernance active pour une croissance économique accélérée et équilibrée.
 - Le ministère de l'Intérieur et des collectivités territoriales a consacré 200,0 millions de gourdes au Programme de modernisation de l'administration, et

- Le ministère de l'Agriculture, des Ressources naturelles et du Développement rural a déboursé 135,0 millions dans le cadre du Programme de modernisation et de dynamisation de l'agriculture et de l'élevage.

L'un des points qui ressortent de l'analyse des données sur le financement de ces projets est la sous-exécution récurrente des programmes et projets. Par exemple, le Programme de renforcement de l'administration de la justice et de la sécurité, un programme phare du MJSP, n'a été exécuté qu'au taux de 36.2%, alors que le programme de mise en place du réseau du transport national n'a été exécuté qu'à 45.9%.

S'agissant des programmes et projets financés à partir du financement extérieur, la Cour ne dispose pas de détails spécifiques et pertinents sur les projets et programmes financés.

Tableau 9 : Programmes financés au cours de l'exercice 2022-2023 et les montants consommés en gourdes

PROGRAMMES	MONTANTS (HTG)
PROGRAMME D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES	1,033,938,365.7
PROGRAMME D'APPUI AU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL	15,860,039.0
PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DE L'ACTION CIVIQUE DU SPORT DES LOISIRS ET DE LA JEUNESSE	8,824,321.8
PROGRAMME DE MISE EN PLACE D'UNE GOUVERNANCE ACTIVE POUR UNE CROISSANCE ECONOMIQUE ACCELEEREE ET EQUILIBREE	195,167,735.2
PROGRAMME DE MISE EN PLACE DES RESSOURCES MINERALES ET ENERGETIQUES	8,075,578.1

PROGRAMME DE MISE EN PLACE DU RESEAU DE TRANSPORT NATIONAL	1,018,038,945.7
PROGRAMME DE MISE EN PLACE D'UN SYSTEME D'ASSURANCE SOCIALE POUR TOUS LES TRAVAILLEURS	5,400,000,000.0
PROGRAMME DE MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION CENTRALE	588,263,765.7
PROGRAMME DE MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION DECONCENTREE	229,897,841.5
PROGRAMME DE MODERNISATION ET DE DYNAMISATION DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE	135,000,000.0
PROGRAMME DE RENFORCEMENT DE L'ACCES AUX SERVICES DE SANTE	29,999,999.0
PROGRAMME DE RENFORCEMENT DE L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE ET DE LA SECURITE	1,986,829,134.5
PROGRAMME DE RENFORCEMENT DE L'EGALITE DES GENRES	6,999,500.0
PROGRAMME DE RENFORCEMENT DES INSTITUTIONS DEMOCRATIQUES NATIONALES	60,129,918.7
PROGRAMME DE RENOVATION URBAINE	265,599,999.0
PROGRAMME DE REVISION DU CADRE LEGAL	8,355,362.9
PROGRAMME D'ORGANISATION DE LA SOLIDARITE SOCIALE	86,868,739.1
TOTAL	11,077,849,245.8

Source : MEF, CGACE 2022-2023

2.4.5. *L'exécution des dépenses par pouvoir de l'État révèle une prédominance du pouvoir exécutif*

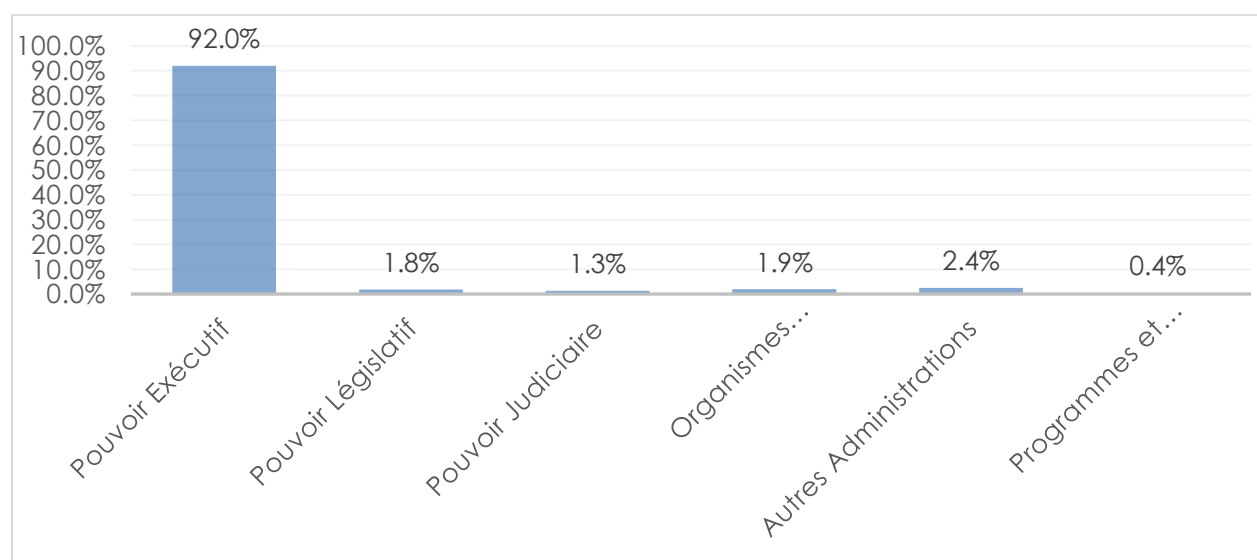
Une analyse de la répartition des débours au cours de l'exercice fiscal 2022-2023 montre qu'une très large portion des fonds a été attribuée à la branche exécutive du Gouvernement. Ainsi, comme le montre le graphique 14, le montant alloué au Pouvoir exécutif s'établissait à 178,5 milliards, soit 92,0% des dépenses totales réalisées au cours de l'exercice. Un montant de 256,3 milliards de gourdes de dépenses était prévu dans le budget pour le pouvoir exécutif.

Quant à la branche législative du Gouvernement, elle a bénéficié de 1.8% des

dépenses publiques, soit 3,6 milliards de gourdes contre 4,1 milliards de gourdes enregistrées dans le Budget. La branche judiciaire du Gouvernement a bénéficié de 2,6 milliards de gourdes en termes de réalisations, soit 1,3% des dépenses totales déboursées. Ce montant était légèrement inférieur au montant de 2,8 milliards de gourdes initialement prévu dans le Budget.

Finalement, les organismes indépendants ont déboursé 3,7 milliards de gourdes, un montant inférieur aux 4,3 milliards de gourdes prévues.

Figure 14 : Répartition des dépenses effectuées par pouvoir de l'État et autres Administrations



Source : MEF, CGACE 2022-2023

2.5. RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

2.5.1. Un surplus budgétaire en 2022-2023

Les opérations budgétaires de l'exercice fiscal 2022-2023 se sont soldées par un surplus budgétaire d'environ 9.98 milliards de gourdes. En effet, les ressources du Gouvernement ont atteint 204,3 milliards de gourdes alors que les dépenses publiques sont estimées à 194,1 milliards de gourdes.

Tableau 10 : Ressources et dépenses effectives en 2022-2023 (en milliards de gourdes)

RUBRIQUES	PRÉVISIONS (HTG)	RÉALISATIONS (HTG)
RESSOURCES	267,500,000,000.00	204,033,524,521.66
A- RECETTES COURANTES	164,058,000,000.00	169,611,677,612.36
Recettes internes	125,909,485,823.00	108,054,006,570.18
Recettes douanières	37,948,514,177.00	59,671,471,672.77
Autres ressources domestiques	200,000,000.00	1,886,199,369.41
B- DONS	40,387,710,811.00	23,041,810,144.90
Appui budgétaire global	9,136,500,000.00	1,085,929,883.92
Aide aux projets	31,251,210,811.00	21,955,880,260.98
C- FINANCEMENT	63,054,289,188.00	11,380,036,764.40
Tirages sur emprunt	16,025,789,189.00	3,991,250,000.00
Bons du Trésor	8,355,500,000.00	1,453,000,000.00
Autres financements internes des projets	5,672,999,999.00	5,935,786,764.40
Emprunt BRH	33,000,000,000.00	
DÉPENSES	267,500,000,000.00	194,052,305,258.06
A- DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	188,200,000,000.00	161,205,563,651.77
Dépenses courantes	155,014,487,333.00	140,104,008,677.34
Immobilisations	2,657,404,767.00	1,306,986,382.19
Amortissement de la Dette Publique	30,528,107,900.00	19,794,568,592.24
B- DÉPENSES DE PROGRAMMES ET PROJETS	79,300,000,000.00	32,846,741,606.29
Financement local des programmes et projets	32,023,000,000.00	11,097,849,245.81
Projets financés par les Dons et les emprunts	42,277,000,000.00	21,748,892,360.48
RÉSULTATS DE L'EXERCICE	267,500,000,000.00	9,981,219,263.60

Source : MEF, CGACE 2022-2023

2.5.2. Explications du surplus budgétaire enregistré

En général, un surplus budgétaire est perçu comme positif du point de vue fiscal pour un Gouvernement, dans la mesure où il peut témoigner d'une gestion rigoureuse et responsable des deniers publics. Dans le contexte actuel d'Haïti, un excédent budgétaire revêt une importance encore plus grande quand on considère que les opérations fiscales se sont soldées par des déficits budgétaires successifs jusqu'en 2020-2021 ; 2022-2023 est donc le deuxième surplus budgétaire successif enregistré.

Cependant, en analysant les données de l'exercice 2022-2023, il appert que le surplus budgétaire rapporté est d'abord lié au fait que le Gouvernement a été en mesure de matérialiser la collection des ressources à un niveau plus élevé que l'exécution des dépenses prévues. Pour mémoire, les ressources collectées au cours de l'exercice représentaient 76,3% des montants prévus alors que les dépenses n'ont été exécutées qu'à 72,3% des prévisions.

Une analyse plus approfondie des dépenses révèle que le Gouvernement a eu des difficultés à mettre en œuvre principalement les programmes et projets d'investissement pourtant fondamental pour la croissance et la prospérité économique. Le taux d'exécution des dépenses pour programmes et projets a été en effet de seulement de 41.4%. Autrement dit, le surplus budgétaire a été réalisé au détriment des investissements pourtant indispensables au développement économique. La CSCCA estime qu'un taux d'exécution de seulement 54.0% des dépenses totales de programmes et projets aurait été suffisant pour annuler complètement le surplus budgétaire rapporté.

En outre, la Cour observe que certaines dépenses effectuées par l'administration publique n'ont pas été prises en compte dans le montant de dépenses rapporté dans les livres du Gouvernement. C'est le cas des dépenses du Fonds National de l'Éducation (FNE) dont les ressources ont pourtant été considérées dans les ressources publiques, et des dépenses de plus de 10 milliards de gourdes réalisées

sur comptes courants. Selon la Cour, ces manipulations sont susceptibles de fausser le résultat budgétaire rapporté.

Par ailleurs, tout en admettant que la situation sécuritaire générale du pays peut constituer un frein à l'exécution de certaines dépenses, la Cour estime que le surplus budgétaire enregistré apparaît paradoxal dans le cas d'une économie haïtienne en récession prolongée. Il est admis que les dépenses publiques jouent un rôle clé dans la dynamisation de l'activité économique et la génération de la croissance. Dans ces conditions, des dépenses faibles apparentées à une politique budgétaire restrictive risquent d'accentuer la stagnation économique, voire d'aggraver la récession.

Tableau 11 : Évolution du déficit budgétaire

EXERCICES	RESSOURCES (HTG)	DÉPENSES (HTG)	RÉSULTATS (HTG)
2018-2019	121,671,218,616.97	125,784,337,097.91	-4,113,118,480.94
2019-2020	171,264,141,532.57	178,050,705,035.46	-6,786,563,502.89
2020-2021	147,076,636,635.47	202,678,251,072.01	-55,601,614,436.54
2021-2022	195,111,447,422.78	193,144,158,284.04	1,967,289,138.74
2022-2023	204,033,524,521.66	194,052,305,258.06	9,981,219,263.60

Source : MEF, CGACE 2022-2023

DEUXIÈME PARTIE

ANALYSE D'INDICATEURS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS DE L'EXERCICE FISCAL 2022-2023

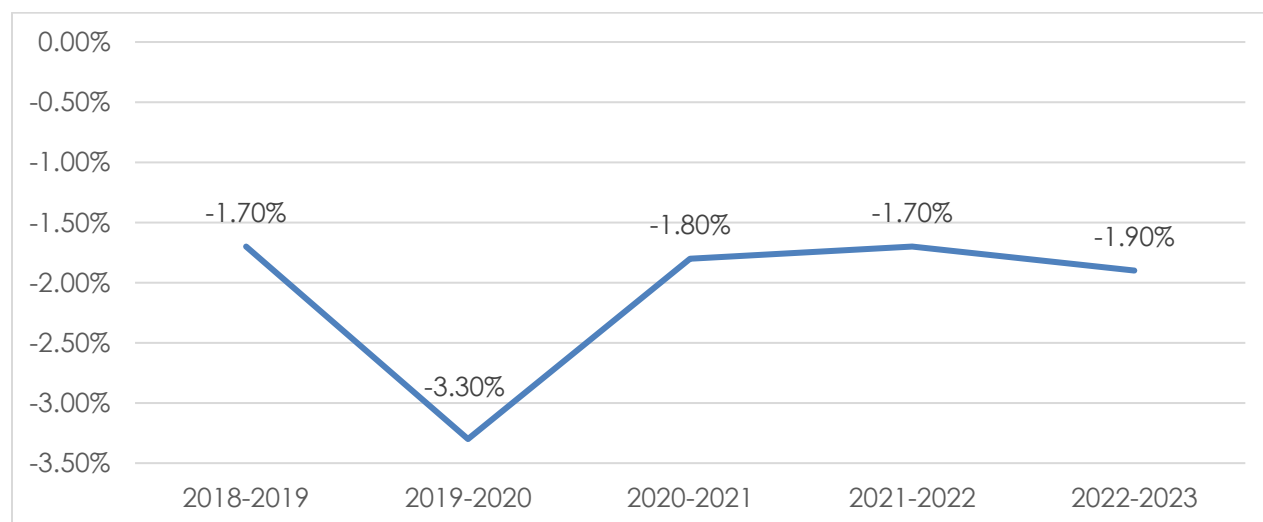
I. MISE AU POINT SUR LES PRINCIPAUX INDICATEURS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS EN 2022-2023

1.1. UN CINQUIÈME RECU CONSÉCUTIF DU PIB

Dans le cadre budgétaire publié au début de l'exercice fiscal 2022-2023, le Gouvernement comptait renouer avec la croissance après quatre (4) années de recul successif, en misant sur une augmentation du PIB réel de 0.4%. Au 30 septembre 2023, le PIB haïtien a plutôt chuté de 1,9%, un recul nettement au-dessous de l'objectif fixé en début d'exercice.

L'exercice fiscal 2022-2023 représentait la cinquième année de croissance négative du PIB et la deuxième chute la plus élevée au cours de cette période. Ainsi, en dépit du rebond économique observé après la pandémie dans la grande majorité des pays, l'économie haïtienne s'est enlisée davantage. Selon les Comptes économiques 2023 de l'IHSI, les principaux facteurs ayant contribué à cette contreperformance sont liés la prolifération des gangs armés, la persistance de la crise politique et la forte réduction de la main-d'œuvre disponible en raison de l'émigration.

Figure 15 : Décélération de la croissance du PIB en 2019 et 2023



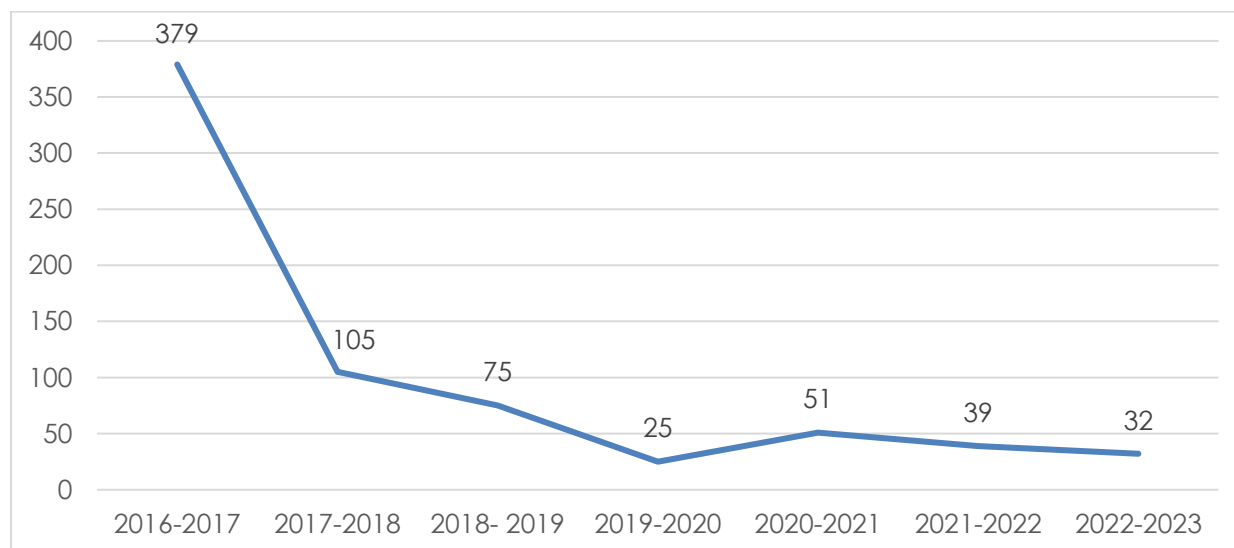
Source : IHSI, Comptes Économiques 2023

1.2. LES IDE EN HAUSSE, MAIS LA FORMATION BRUTE DU CAPITAL FIXE (FBCF) A CONSIDÉRABLEMENT CHUTÉ

Les investissements privés sont généralement parmi les principales variables qui font les frais des chocs internes subis par l'économie. Les effets sont par la suite ressentis au niveau de la croissance puisqu'il ne peut pas y avoir de croissance soutenue sans investissement, notamment dans les pays comme Haïti où l'épargne nationale et donc les capacités internes d'investissement sont faibles. En 2022-2023, les chiffres actualisés et publiés par la Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement (CNUCED) montrent que les Investissements directs étrangers (IDE) reçus par Haïti ont baissé pour une deuxième année consécutive après le rebond observé en 2020-2021.

En effet, les flux d'IDE reçus par le pays sont passés de 39.0 millions de dollars américains en 2021-2022 à 32.0 millions de dollars américains pour l'exercice fiscal 2022-2023, soit une chute de 17.9%. Comme le montre le graphique qui suit, les IDE reçus par le pays suivent en général une courbe baissière depuis 2021-2022.

Figure 16 : Flux d'IDE en Haïti de 2016-2017 à 2022-2023 (en millions de dollars américains)



Source : Rapport sur l'investissement dans le monde 2023 (CNUCED)

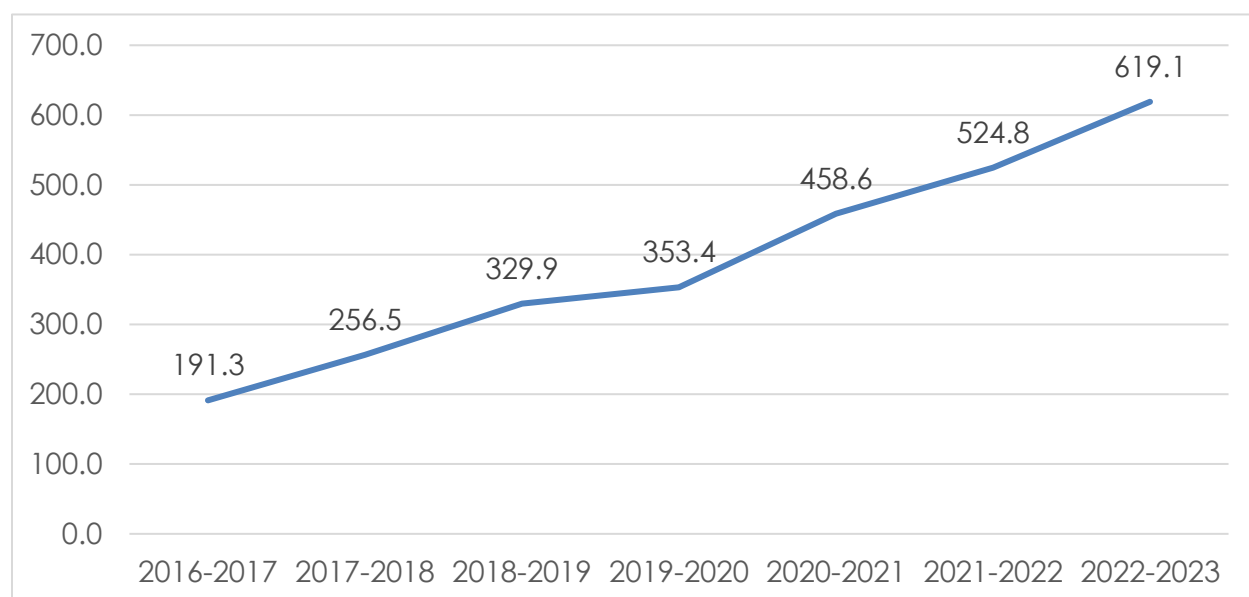
1.3. UNE DETTE PUBLIQUE EN CONSTANTE CROISSANCE

L'encours de la dette publique a augmenté de 18.0% durant l'exercice fiscal 2022-2023 pour s'établir à 619.1 milliards de gourdes. Ce niveau représente 104.4% du PIB (en termes bruts), marquant une progression significative par rapport à l'exercice 2021-2022 durant lequel la dette s'élevait à 86.9 % du PIB.

La dette publique par rapport au PIB représente la dette d'un pays par rapport à la capacité générale de son économie. Le taux de 104.4% représente un niveau d'endettement très élevé spécialement dans un contexte où la capacité de l'économie haïtienne (le PIB potentiel) n'augmente pas et que les emprunts ne se traduisent pas par plus d'investissements dans la capacité productive de l'économie. En général, un niveau de dette est acceptable dans l'économie tant que ces emprunts servent à financer des projets qui peuvent créer de la richesse.

Par rapport au niveau prépandémique (329,9 milliards en 2018-2019), l'encours de la dette publique d'Haïti a presque doublé, ayant augmenté de 87,6% sur la période s'étendant de 2018-2019 à 2022-2023.

Figure 17 : Encours de la dette publique (en milliards de gourdes)



Source : MEF, CGACE 2022-2023

1.4. UNE STRUCTURE DE CRÉDITEURS TRÈS RISQUÉE

Au 30 septembre 2023, l'encours total de la dette publique d'Haïti s'élevait à 619,1 milliards de gourdes, dont 58,0 % détenues par des créanciers internes (359,2 milliards de gourdes) et 42,0 % par des créanciers externes (259,8 milliards de gourdes). Cette répartition reflète une structure de financement marquée par une forte dépendance aux ressources internes, tout en mettant en lumière certains risques liés aux dettes externes.

La dette interne représente la majorité de l'encours total avec 359,2 milliards de gourdes. La Banque de la République d'Haïti (BRH) est le principal créancier interne de l'État, détenant 47,7 % de la dette publique totale (295,4 milliards de gourdes), soit une augmentation de 9,45 % par rapport à 2022. Cette dépendance à la BRH reflète un financement basé principalement sur des instruments monétaires, ce qui peut accentuer les pressions inflationnistes.

Les souscripteurs aux bons du Trésor pèsent 7,9 % dans la dette totale. La dette envers l'Autorité Aéroportuaire Nationale (AAN) a connu une hausse exceptionnelle de 124,3 % de 2022 à 2023, portant la dette détenue sur l'État à 3,1 milliards de gourdes. À l'opposé la Banque Nationale de Crédit (BNC) a vu ses créances chuter drastiquement de 72,8 %, passant de 683 millions de gourdes en 2022 à 186,2 millions de gourdes en 2023.

La dette externe, pour sa part, s'est élevée à 259,8 milliards de gourdes, représentant 42,0 % de l'encours total, avec une hausse notable de 35,55 % par rapport à 2022. Elle est principalement composée des dettes bilatérales représentant 83,4 % de la dette externe (216,7 milliards de gourdes), avec des créanciers tels que le PDVSA/Venezuela (191,5 milliards de gourdes) et la Chine-Taiwan (216 milliards de gourdes) ; et des dettes multilatérales qui constituent 16,6 % de la dette externe (43,1 milliards de gourdes). Ces dettes ont enregistré une augmentation spectaculaire de 819,63 %.

Au niveau interne, la prédominance de la BRH dans la structure de la dette interne met en évidence une forte dépendance des finances publiques au financement monétaire. Une telle proportion de la dette du Gouvernement (47,7 %) représente un risque majeur à plusieurs égards. Tout d'abord, elle reflète que la BRH supporte une part considérable des risques liés à la politique fiscale du pays. En cas de défaut de paiement de la dette par le Gouvernement, la BRH serait le créancier le plus impacté.

Ensuite, un tel niveau de détention de la dette nationale peut porter atteinte à la crédibilité et à l'indépendance de la BRH. Comme banque centrale, la BRH a pour mission de garantir la stabilité financière. Toutefois, ce niveau élevé de participation à la dette publique peut nuire à la confiance des agents économiques dans sa capacité à maintenir une politique monétaire indépendante, essentielle pour assurer le bon fonctionnement du secteur financier. Il est d'ailleurs largement admis que le financement monétaire de la BRH compromet sa capacité à lutter contre l'inflation.

Un autre constat concerne l'absence totale des institutions financières privées locales, comme les banques commerciales ou les compagnies d'assurance, parmi les créiteurs majeurs du Gouvernement. Il serait primordial pour le Gouvernement de mettre en œuvre une stratégie visant à diversifier la composition de ses créiteurs internes, tout en évitant une concentration excessive susceptible de fragiliser le secteur financier.

En ce qui concerne la dette externe, elle est exposée au risque de change, compte tenu de l'instabilité du taux de change de la gourde haïtienne par rapport au dollar américain, ce qui peut entraîner des pertes importantes pour le Gouvernement.

Tableau 12 : Distribution de la dette publique en fonction des créiteurs (en milliards de gourdes)

CRÉDITEURS	30 SEPTEMBRE 2022 (HTG)	30 SEPTEMBRE 2023 (HTG)	ÉVOLUTION	% DE LA DETTE TOTALE
DETTE INTERNE	333,160,002,536.26	359,290,071,395.01	7.84%	58.04%
BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI	269,884,127,251.70	295,389,712,018.83	9.45%	47.72%
CREANCES / T.PUBLIC	269,884,127,251.70	295,389,712,018.83	9.45%	47.72%
AUTRES INSTITUTIONS FINANCIÈRES (AIF)	54,771,590,216.21	56,915,817,254.24	3.91%	9.19%
BANQUE NATIONALE DE CRÉDIT (BNC)	682,990,082.45	186,183,890.12	-72.74%	0.03%
SOUSCRIPTEURS AUX BONS DU TRÉSOR	47,196,000,000.00	48,649,000,000.00	3.08%	7.86%
OFFICE NATIONAL D'ASSURANCE VIEILLESSE (ONA)	2,030,818,800.00	2,097,032,400.00	3.26%	0.34%
AUTORITÉ AÉROPORTUAIRE NATIONALE (AAN)	1,377,964,503.00	3,090,037,936.02	124.25%	0.50%
OFFICE NATIONAL DE L'AVIATION CIVILE (OFNAC)	927,914,399.61	1,058,411,637.38	14.06%	0.17%
OFFICE D'ASSURANCE VÉHICULES CONTRE TIERS (OAVCT)	61,948,553.30	70,660,687.84	14.06%	0.01%
AUTORITÉ PORTUAIRE NATIONALE (APN)	2,493,953,877.85	1,764,490,702.88	-29.25%	0.29%
AUTRES	8,504,285,068.35	6,984,542,121.94	-17.87%	1.13%
PENSION CIVILE	8,228,624,408.18	6,984,542,121.94	-15.12%	1.13%
DIVERS FOURNISSEURS	275,660,660.17			0.00%
DETTE EXTERNE	191,639,202,395.97	259,775,625,980.34	35.55%	41.96%
DETTE MULTILATÉRALE	4,685,824,107.00	43,092,390,045.92	819.63%	6.96%
OPEC	4,685,824,107.00	4,750,961,847.92	1.39%	0.77%
FMI		33,353,739,783.00		5.39%
FIDA		4,987,688,415.00		0.81%
BID/MINOTERIE				0.00%
DETTE BILATÉRALE	169,953,378,288.97	216,683,235,934.42	27.50%	35.00%
BANDES	3,154,485,960.00	3,598,117,080.00	14.06%	0.58%
PDVSA	164,316,745,331.35	191,467,143,006.81	16.52%	30.93%
CHINE-Taiwan	19,482,146,997.62	21,617,975,847.61	10.96%	3.49%

Source : MEF, CGACE



1.5. ... PARALLÈLEMENT, LE SERVICE DE LA DETTE CONTINUE D'AUGMENTER

Le service de la dette publique, représentant la charge financière supportée par l'administration publique, se compose de deux (2) parties : le principal et les intérêts. En 2022-2023, le service de la dette s'établissait à 180,7 milliards de gourdes, dont 173,0 milliards, pour le paiement du principal et 7,6 milliards de gourdes pour des frais d'intérêts.

Par rapport à l'année dernière, le service de la dette a augmenté de 2.5% (contre 176.2 milliards de gourdes en 2021-2022).

En 2022-2023, le service de la dette a été principalement composé du service de la dette interne atteignant 170,3 milliards de gourdes, dont 164,9 milliards de gourdes en paiement du principal et de 5,5 milliards de gourdes en frais d'intérêts. Le service de la dette externe s'établissait pour sa part à 10,4 milliards de gourdes, dont 8,2 milliards en paiement de principal et 2,2 milliards en frais d'intérêt.

En général, il est acceptable pour une économie de contracter de la dette à un niveau dit « sain ». Ce niveau est souvent mesuré en utilisant les ratios de service de la dette ou les ratios de couverture des frais d'intérêts. La raison est qu'une économie peut emprunter tant que ces emprunts ne la conduisent à l'insolvabilité, c'est-à-dire à un niveau auquel elle ne peut plus servir cette dette.

Le service de la dette publique par rapport au PIB s'établissait à 29.2% en 2021-2022 et à 30.5% en 2022-2023. Ce ratio est jugé extrêmement élevé et peut être interprété comme le fait que « 30.5% de la production générée dans l'économie sert à refinancer ou à payer la dette ».

Finalement, le ratio des frais d'intérêts par rapport au revenu est utilisé pour analyser le poids du coût de la dette dans les ressources du Gouvernement. En 2022-2023, les frais d'intérêts sur la dette représentaient 3.8% des ressources du Gouvernement contre 3.2% en 2021-2022. Une économie dans laquelle les frais

d'intérêt drainent une grande partie des ressources collectées peiner à financer des services essentiels comme la santé, l'éducation et les services sociaux et sera poussée à s'endetter encore plus pour financer ses programmes et projets, augmentant encore plus ce ratio et créant un cycle infernal d'endettement.

Tableau 13 : Service de la dette publique pour les exercices 2021-2022 et 2022-2023 (en millions de gourdes)

SERVICE DE LA DETTE PUBLIQUE	2021-2022	2022-2023	VARIATION
DETTE INTERNE	165,264.4	170,334.2	3.1%
Banque de la République d'Haïti		857.3	-
Autres Institutions Financières (AIF)	157,924.6	160,239.9	1.5%
Autres	7,339.8	9,237.0	25.8%
DETTE EXTERNE	10,995.8	10,352.5	-5.9%
Dettes multilatérales	411.4	2,434.6	491.9%
Dettes bilatérales	10,584.5	7,918.0	-25.2%
TOTAL	176,260.2	180,686.7	2.5%

Source : MEF, CGACE 2022-2023

1.6. BAISSÉ IMPORTANTE DE LA MASSE MONÉTAIRE AU COURS DE L'ANNÉE FISCALE 2022-2023

En 2022-2023, la masse monétaire a connu une baisse importante, principalement au cours des deuxième, troisième et quatrième trimestres de l'exercice fiscal, reflétant le ralentissement de l'activité économique. Les données⁴ publiées par la BRH indiquent que la base monétaire au sens strict (M1)⁵ a reculé de 16.1% au

⁴ Source: [Note sur la Politique monétaire](#), Septembre 2023, Banque de la République d'Haïti

⁵ L'agrégat monétaire M3 est généralement considéré pour mesurer la masse monétaire, donc la quantité de monnaie en circulation dans l'économie.

quatrième trimestre de l'exercice fiscal par rapport au trimestre précédent alors que la base monétaire au sens large (M2) a reculé de 10,3% d'un trimestre à l'autre. Le repli des deux agrégats monétaires est dû à une contraction de la monnaie en circulation et des réserves des banques à la BRH.

Du côté des contreparties de l'offre de la monnaie, l'agrégat M3 a enregistré une baisse trimestrielle de 2,9% après un précédent repli de 7,6% au troisième trimestre. Ce recul est dû à la baisse de la valeur en gourdes des avoirs extérieurs nets du système bancaire, elle-même influencée par une hausse du crédit intérieur de 2,0% au cours du trimestre (principalement causée par le crédit au secteur public).

Ces chiffres démontrent les défis auxquels la banque centrale fait face pour trouver un compromis entre la maîtrise des tensions inflationnistes, en partie influencés par des facteurs hors de son contrôle, et la stimulation de l'économie en stimulant le crédit au secteur privé.

1.7. LE SYSTÈME BANCAIRE RÉSISTE EN DÉPIT DES CHOCs

En dépit de la situation difficile que traverse l'économie haïtienne, les données sur le système bancaire disponibles au 30 septembre 2023 montrent que le système bancaire continue de démontrer de la résilience face aux chocs qui secouent l'économie haïtienne⁶.

Pour l'année fiscale terminée le 30 septembre 2023, le produit net bancaire (PNB) a augmenté de 21.8% pour s'établir à 39,6 milliards de gourdes malgré un léger recul de la rentabilité bancaire. Quant aux actifs du système bancaire, ils ont progressé de 6.1% pour atteindre 635,16 milliards de gourdes. Cette progression est principalement attribuable à une progression simultanée de 35.4% de l'encaisse, de 190.2% d'autres liquidités et de 21.6% d'autres placements.

⁶ [Note sur la Politique monétaire](#), Septembre 2023, Banque de la République d'Haïti.

Du côté des ressources, les dépôts totaux ont augmenté légèrement de 3.7% pour s'établir à 518,5 milliards de gourdes contre 500,2 milliards de gourdes un an avant. Cette légère progression est due à une augmentation simultanée de toutes les composantes de ce poste comptable, soit une hausse de 5.4% des dépôts à vue, de 8.6% des dépôts d'épargne et de 2.0% des dépôts à terme. Par conséquent, le niveau d'intermédiation bancaire, mesuré par le ratio « prêts bruts sur dépôts totaux » a légèrement reculé, passant à 28.0% contre 32.0% un an avant, soit une baisse de 4.0%.

Il faut noter que la croissance de 21.8% du produit net bancaire pour s'établir à 39,6 milliards de gourdes est supportée par la bonne performance des revenus d'intérêts qui ont augmenté de 31.6% et des « autres revenus » qui ont progressé de 8.2%. Finalement, le bénéfice net du système bancaire s'est établi à 9,7 milliards de gourdes, une hausse de 6.9% par rapport à un an auparavant. Cette amélioration du bénéfice net est attribuable à une meilleure performance du PNB par rapport aux dépenses d'exploitation.

En ce qui a trait à la structure bancaire, les données montrent qu'elle s'est améliorée au 30 septembre 2023 par rapport à la même période un auparavant. Le ratio « avoirs des actionnaires en pourcentage de l'actif » est passé à 8.0% contre 7.4% au 30 septembre 2023 par rapport à pareille date en 2022. Le ratio « dépôts totaux en pourcentage de l'actif » a baissé légèrement, passant de 81.97% à 81.58% en un an.

Toutefois, la qualité de l'actif et de la rentabilité financière a diminué. Au 30 septembre 2023, le ratio « prêts improductifs en pourcentage des prêts bruts » a progressé de 6.67% à 8.51% d'une année à l'autre. Parallèlement, le ratio « provisions pour créances douteuses en pourcentage des prêts improductifs bruts » a dramatiquement diminué de 10.13% pour s'établir à 79.38% au 30 septembre 2023. Cette chute reflète une progression des prêts délinquants dans un contexte de ralentissement économique.

Finalement, la rentabilité du système s'est légèrement repliée. Le rendement de l'actif (ROA) au terme de l'exercice 2023 s'est établi à 1.56% contre 1.63% au terme de l'exercice précédent. Quant au rendement de l'avoir des actionnaires (ROE), il a chuté légèrement pour s'établir à 20.22% en 2023 contre 21.67% un an auparavant.

II. ANALYSE SUIVANT LES CRITÈRES DE VIABILITÉ, SOUPLESSE ET DE VULNÉRABILITÉ FINANCIÈRES

Le cadre d'analyse de la situation financière du pays établi par la Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif (CSCCA) repose sur trois critères : la viabilité, la souplesse et la vulnérabilité financières.

Chaque critère est analysé sur la base d'indicateurs quantitatifs clairs et mesurables, afin d'évaluer la santé financière de l'économie haïtienne, tout en tenant compte de son « unicité » et de sa structure.

2.1. ANALYSE DE LA VIABILITÉ FINANCIÈRE DU PAYS EN 2022-2023

Selon le Fonds Monétaire International (FMI), la viabilité financière permet de mesurer la capacité d'un Gouvernement à répondre à ses obligations de paiement actuelles et futures sans recourir à une aide financière exceptionnelle ou sans se retrouver en défaut de paiement. Dans ce rapport, la viabilité financière est mesurée en utilisant les indicateurs suivants :

- La dette brute en pourcentage du PIB ;
- Les recettes plus dons en pourcentage du PIB ;
- Dépenses totales en pourcentage du PIB.

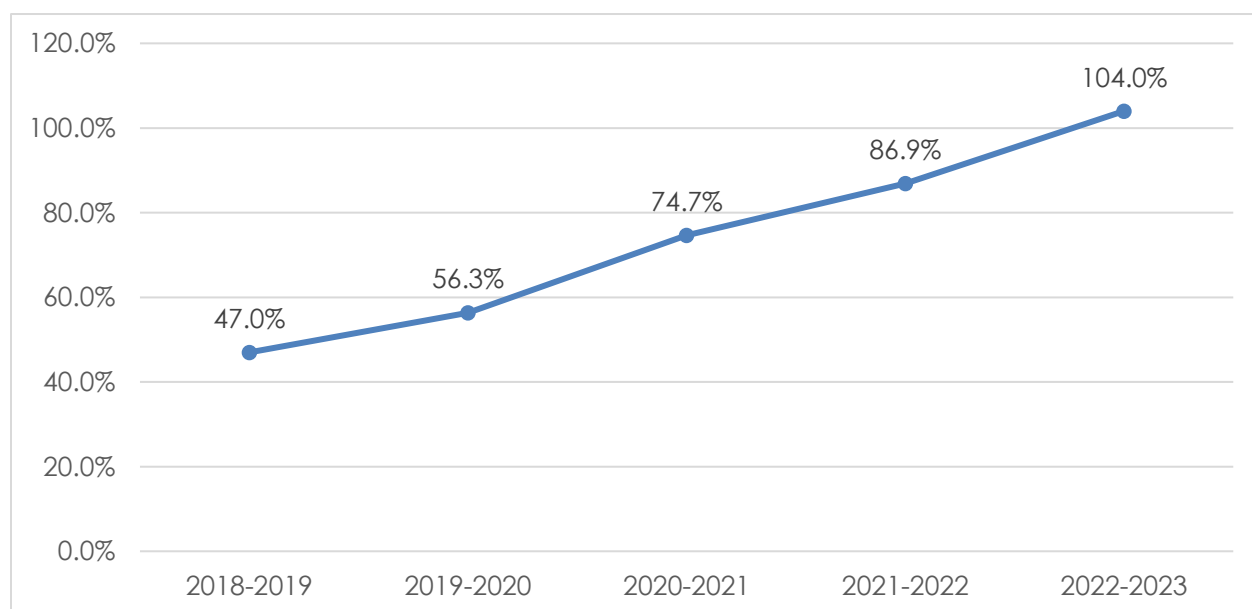
2.1.1. Dette brute en pourcentage du PIB

Le ratio de la dette brute en pourcentage du PIB mesure la dette totale d'un pays par rapport à la taille de l'économie. Par conséquent, ce ratio indique le poids de la dette publique dans la production économique.

Un ratio de dette brute en pourcentage du PIB élevé suggère que le pays est fortement endetté par rapport à sa capacité économique.

Durant l'exercice fiscal 2022-2023, la dette brute par rapport au PIB s'établissait à 104.0%, en hausse par rapport au poids de 86.9% qu'elle représentait en 2021-2022. Cette augmentation est due non seulement à une augmentation de la dette brute, mais aussi à une diminution du PIB au cours de l'année fiscale.

Figure 18 : Évolution du poids de la dette publique en pourcentage du PIB



Source : MEF, CGACE 2022-2023

La Figure 19 montre que, mesurée à l'aide de la dette par rapport au PIB, la viabilité financière du pays s'est détériorée au cours des cinq (5) dernières années, passant de 47.0% en 2018-2019 à 104.0% en 2022-2023. Cette situation reflète non seulement la détérioration de l'économie au cours des dernières années, mais aussi le constant recours à la dette pour financer le budget de l'État.

Le FMI considère qu'un ratio de dette brute par rapport au PIB supérieur à 60% nécessite une surveillance accrue. Cela sous-entend que les autorités haïtiennes doivent prêter une attention particulière à l'évolution de la dette en mettant en place des stratégies visant à augmenter les ressources de l'État et réduire les besoins d'emprunt du Gouvernement en stimulant la croissance de l'économie dans la perspective de générer plus d'opportunités de revenus fiscaux.

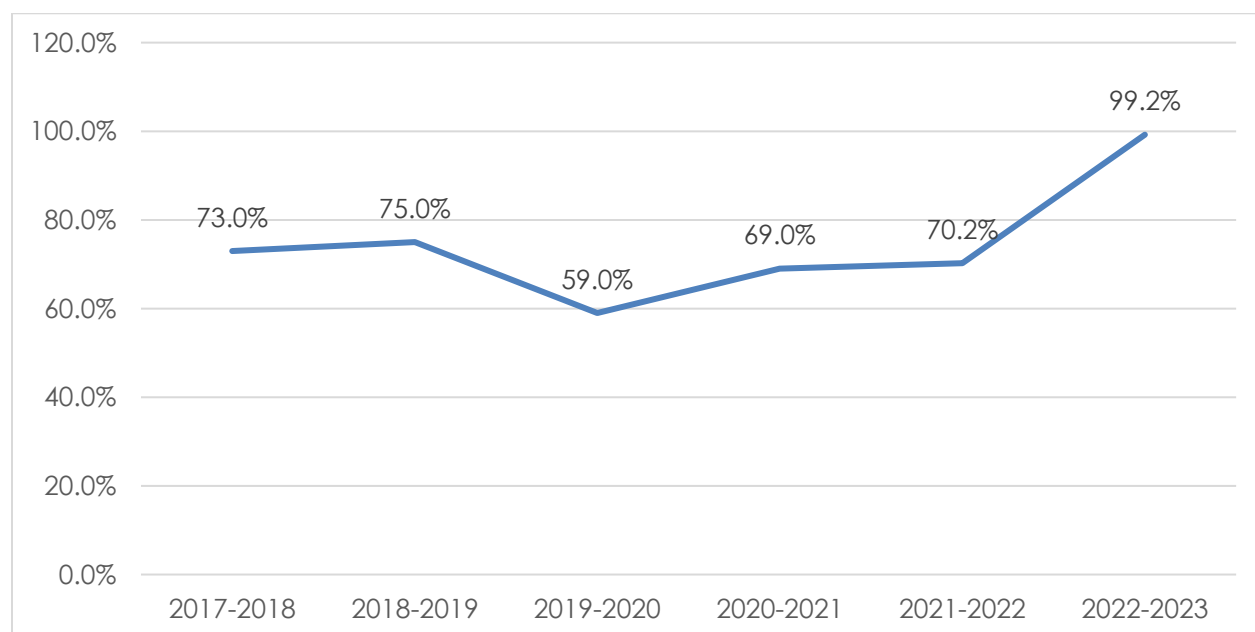
2.1.2. Recettes courantes plus dons en pourcentage des dépenses totales

Le ratio des recettes courantes plus dons en pourcentage du PIB mesure la capacité d'un Gouvernement à financer ses dépenses, y compris les coûts de la dette à partir de ses ressources.

Un ratio supérieur à 100% suggère que les revenus sont plus que suffisants pour financer les dépenses du Gouvernement.

Le ratio des recettes courantes plus dons en pourcentage des dépenses totales s'est établi à 99.2% en 2022-2023, en hausse par rapport au 70,2% qu'il était en 2021-2022. Le graphique ci-dessous montre que le ratio des ressources courantes plus les dons par rapport aux dépenses totales a été sur une pente généralement ascendante au cours des quatre (4) dernières années passant de 59.0% en 2019-2020 à 99.2% en 2022-2023.

Figure 19 : Ratio des ressources courantes plus les dons totaux sur les dépenses totales



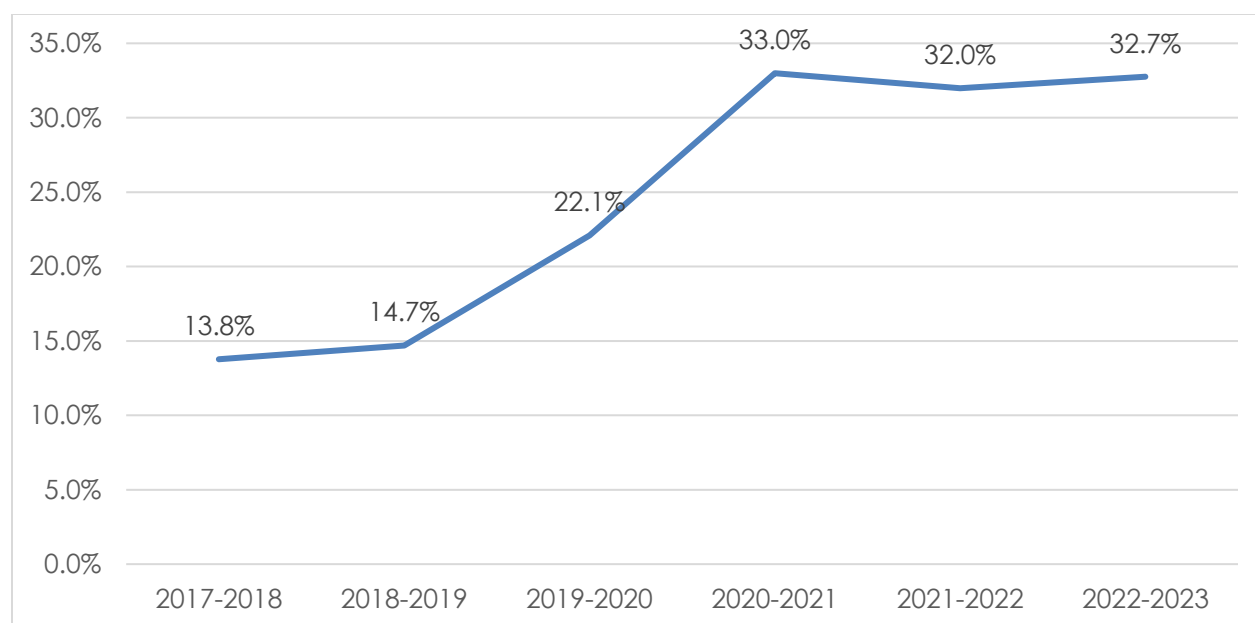
Source : MEF, CGACE 2022-2023

2.1.3. Dépenses totales en pourcentage du PIB

Cet indicateur met en évidence, à moyen et long terme, l'évolution des dépenses publiques par rapport à la richesse de l'économie. Un ratio supérieur à 100% suggère que les dépenses publiques dépassent la richesse de l'économie, suggérant que l'économie vit au-dessus de ses moyens.

Au cours de l'exercice 2022-2023, ce ratio a représenté environ 32.7%, relativement stable par rapport à son niveau (32.0%) en 2021-2022. Cependant, le graphique ci-dessous montre que le ratio des dépenses par rapport au PIB a littéralement explosé au cours des cinq (5) dernières années, passant de 14.7% à 32.7% de 2018-2019 à 2022-2023. Bien que ce ratio ne soit pas très élevé, la tendance haussière au cours des dernières années est jugée inquiétante par la Cour.

Figure 20 : Ratio des dépenses publiques sur PIB



Source : MEF, CGACE 2022-2023

2.2. ANALYSE DE LA SOUPLESSE FINANCIÈRE DU PAYS

La souplesse financière mesure la capacité du pays à répondre à des engagements financiers et à des besoins de financement imprévus soit par l'accroissement des recettes soit par l'augmentation de la dette de l'État. En d'autres mots, elle mesure la marge de manœuvre du Gouvernement en termes de financement.

Dans le cadre d'analyse de la souplesse financière du pays, trois (3) indicateurs sont utilisés :

- le service de la dette en pourcentage des recettes courantes plus dons ;
- les recettes courantes en pourcentage du PIB ; et
- la valeur comptable nette des immobilisations.

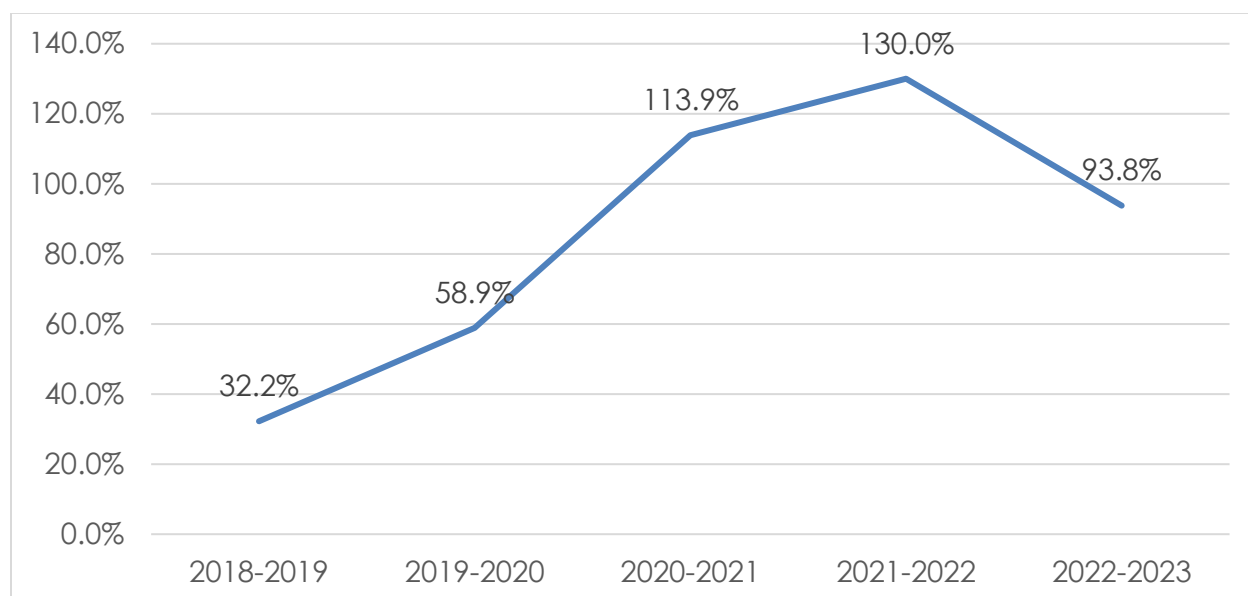
2.2.1. *Le service de la dette en pourcentage des recettes courantes*

Le ratio d'amortissement de la dette en pourcentage des recettes courantes permet de mesurer le poids du service de la dette, y compris le principal et les intérêts par rapport aux recettes issues des sources fondamentales.

Au 30 septembre 2023, le ratio du service de la dette par rapport aux recettes courantes (incluant les dons) s'établissait à 93.8% en baisse considérable par rapport à son niveau de 130.0% en 2021-2022.

Ce ratio a fortement augmenté au cours des dernières années passant de 32.2% en 2020-2021 à 93.8% en 2022-2023 après avoir atteint un pic de 130.0% en 2021-2022. Ces chiffres suggèrent une forte détérioration de la souplesse financière du pays. Il s'agit en effet d'un ratio fort, bien au-delà du seuil de 25.0% recommandé par le Fonds Monétaire International (FMI).

Figure 21 : Ratio de l'amortissement de la dette en pourcentage des recettes courantes plus les dons



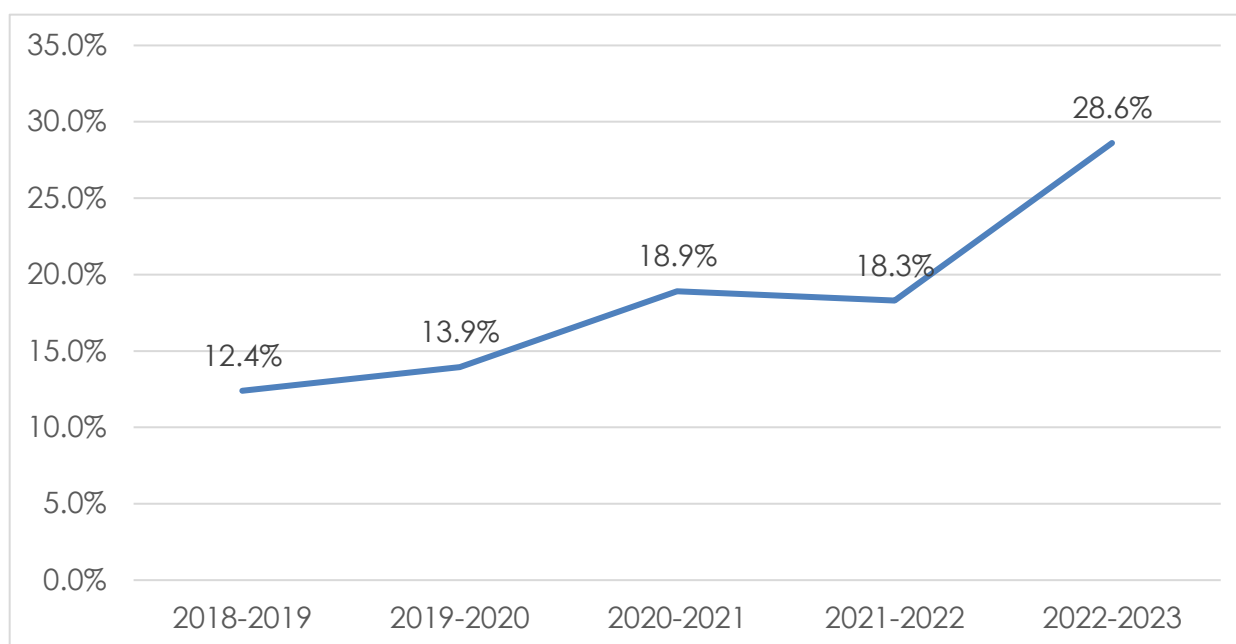
Source : MEF, CGACE 2022-2023

2.2.2. Recettes courantes en pourcentage du PIB

Le ratio des recettes courantes en pourcentage du PIB mesure la portion de la richesse d'un pays provenant des recettes du Gouvernement. Cet indicateur exprime donc la pression fiscale, c'est-à-dire le poids que représentent les prélèvements obligatoires par rapport à la production intérieure brute. Il constitue en ce sens la mesure de la santé fiscale.

Un ratio des recettes courantes en pourcentage du PIB élevé suggère une large capacité fiscale puisqu'une large portion de la production nationale provient des recettes gouvernementales. Un ratio faible suggère que le Gouvernement dispose de ressources limitées et doit recourir de plus en plus à la dette pour financer ses activités. En 2022-2023, le ratio des recettes courantes en pourcentage du PIB s'établissait à 26.8% en hausse par rapport à 2021-2022 (18,3%). La Cour exhorte à exercer de la prudence quant à l'interprétation de cette augmentation, car elle est due en partie à une diminution du PIB en dépit des efforts consentis en termes de mobilisations de ressources fiscales.

Figure 22 : Recettes courantes en pourcentage du PIB



Source : MEF, CGACE 2022-2023

2.2.3. Valeur comptable nette des immobilisations corporelles (VNC) en pourcentage de leur coût (CI)

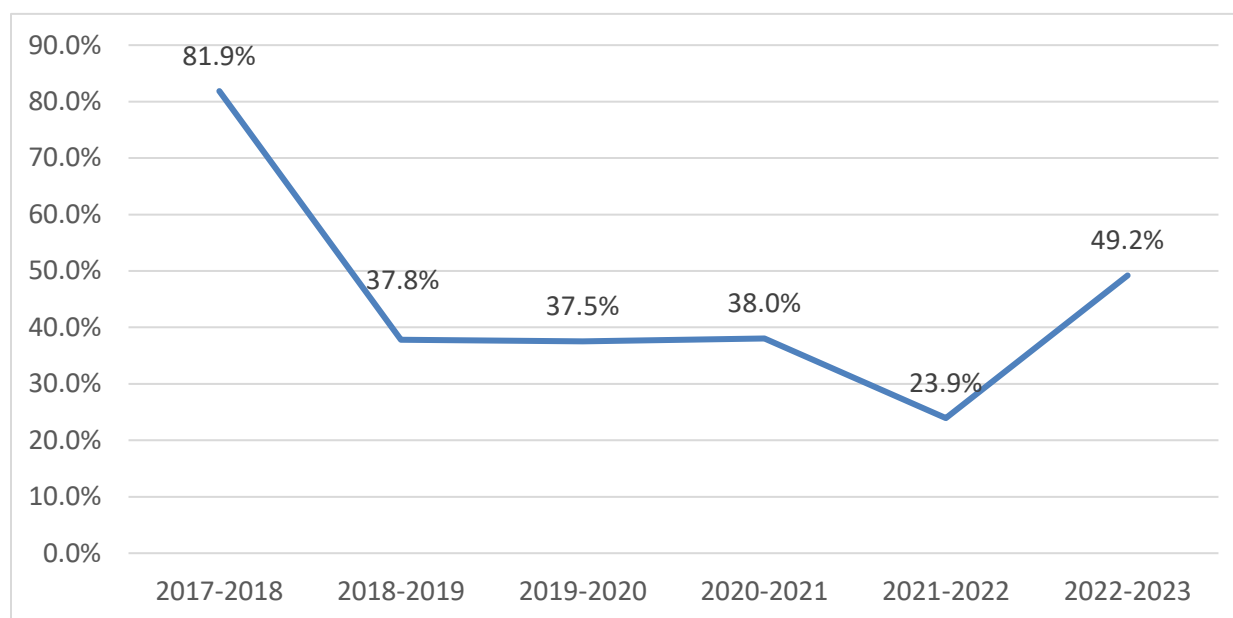
Le rapport entre la valeur comptable nette des immobilisations corporelles par rapport à leur coût est un indicateur qui renseigne sur l'estimation de la durabilité des infrastructures publiques. Ce ratio mesure la dimension dans laquelle la durée de vie restante des immobilisations corporelles d'un Gouvernement lui permet de fournir des biens et des services.

Un ratio faible (généralement au-dessous de 25.0%) suggère que les immobilisations corporelles sont relativement vieilles et nécessiteront des investissements pour être remplacées, ce qui a pour effet de réduire la marge de manœuvre financière du Gouvernement à moyen terme.

Au cours de l'exercice 2022-2023, les immobilisations corporelles disponibles représentaient 49.2% de leurs coûts, soit environ le double de leur niveau en 2021-2022. Ce niveau suggère que bien que les immobilisations corporelles aient

encore une valeur importante, elles ont été généralement amorties. Par conséquent, les immobilisations restantes peuvent être insuffisantes pour la fourniture de produits et de services futurs à la population à moyen terme et nécessiteront d'importants investissements.

Figure 23 : VCN des immobilisations corporelles sur leur coût



Source : MEF, CGACE 2022-2023

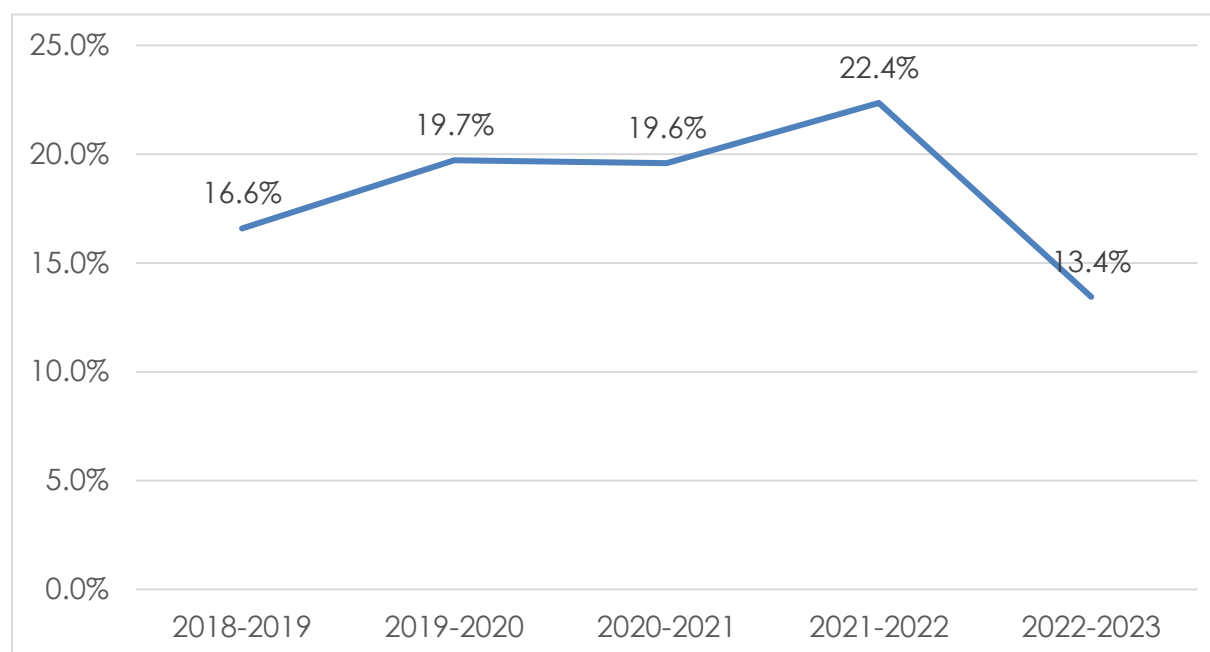
2.3. ANALYSE DE LA VULNÉRABILITÉ FINANCIÈRE DU PAYS

La vulnérabilité financière permet de mesurer le degré de dépendance du pays vis-à-vis de l'aide internationale. Une dépendance excessive à cette aide peut exposer le pays à des sources de revenus qu'il ne contrôle pas, ces dernières pouvant être affectées par des chocs économiques touchant l'économie mondiale ou par des changements d'orientation dans les priorités internationales de ses partenaires.

La vulnérabilité financière peut être mesurée à l'aide du ratio du montant de l'aide internationale par rapport aux revenus totaux. Un ratio élevé indique que le pays dépend fortement du financement externe pour financer l'offre de biens

et de services à la population ainsi que les investissements.

Figure 24 : Évolution du ratio aide internationale sur les recettes courantes



Sources : Comptes Généraux de 2017-2018 à 2022-2023

Le graphique 25 montre que le ratio de l'aide internationale par rapport aux recettes courantes a considérablement diminué au cours de l'exercice fiscal 2022-2023, après plusieurs années de relative stabilité. En effet, ce ratio est passé de 16,6 % en 2018-2019, 19,7 % en 2019-2020, 19,6 % en 2020-2021, 22,4 % en 2021-2022, à 13,4 % en 2023-2024. Le ratio enregistré en 2022-2023 est donc le plus faible de toute la période.

La diminution du ratio de l'aide internationale par rapport aux recettes courantes est due en partie à une diminution des dons venant d'organismes internationaux, mais également à une augmentation des recettes courantes par rapport à l'exercice précédent. Cela suggère que le Gouvernement a compté moins sur l'aide étrangère pour financer ses programmes et services.

Bien que le recours à l'aide étrangère puisse compenser une partie du déficit budgétaire, il est crucial que le Gouvernement élabore une stratégie visant à soutenir durablement la croissance des recettes courantes. Les dons des

gouvernements et des organismes étrangers sont souvent volatils et incertains, car ils dépendent de nombreux facteurs échappant au contrôle national. Leur non-matérialisation peut engendrer des chocs fiscaux susceptibles d'avoir des répercussions importantes sur la qualité des services publics offerts à la population. Par conséquent, il est souhaitable que ce ratio continue de diminuer à long terme.

TROISIÈME PARTIE

ANALYSE DE L'EFFICACITÉ DES DÉPENSES PUBLIQUES DE

L'EXERCICE 2022-2023

I. EFFICACITÉ DES DÉPENSES PUBLIQUES EN 2022-2023

RAPPORT AUX OBJECTIFS MACROÉCONOMIQUES DU GOUVERNEMENT

Le Budget 2022-2023 a été, comme dans les récentes années, exécuté dans un contexte difficile. L'accentuation de la crise sécuritaire due à la prolifération des gangs et à l'instabilité politique a fortement compromis l'atteinte de presque tous les objectifs définis dans le Cadre du Budget en début d'exercice fiscal. Cette crise sécuritaire a également fait chuter la confiance des agents économiques, entraînant une baisse de l'investissement et des activités économiques.

Les grands objectifs du Budget 2022-2023 s'articulaient principalement autour de six (6) grands axes :

- La reprise de la croissance économique pour atteindre un taux de croissance de 0.4% ;
- La maîtrise de l'inflation pour la ramener à 24.5% en moyenne au cours de l'année fiscale ;
- Le contrôle du déficit budgétaire pour atteindre 2,3% ;
- La réduction de la pauvreté par la mise en œuvre des programmes sociaux, principalement la Politique nationale de protection et de promotion sociale (PNPPS) ; et
- L'augmentation des dépenses en capital.

Le Cadre d'analyse de l'efficacité suivi par ce rapport définit l'efficacité comme le degré d'atteinte des objectifs fixés en lien aux ressources mobilisées d'une part, et aux résultats atteints à travers la mise en œuvre des programmes et projets de développement d'autre part. Cette section est consacrée à l'évaluation de l'atteinte des objectifs macroéconomiques fixés dans le Cadre du Budget.

1.1. EFFICACITÉ DES DÉPENSES PUBLIQUES EN LIEN AVEC LES OBJECTIFS DE CROISSANCE ÉCONOMIQUE DU GOUVERNEMENT

Dans le cadre du Budget 2022-2023, le Gouvernement avait fixé un objectif de croissance économique de 0.4%. Cela consistait à réaliser un grand saut économique annuel étant donné que la croissance économique en 2021-2022 était de -1.7%. Pour atteindre cet objectif, le Gouvernement misait entre autres sur le rétablissement de la sécurité au niveau national, en espérant un effet catalyseur sur presque tous les secteurs de l'économie, sur une augmentation des dépenses de capital susceptibles de générer de la croissance, ainsi que sur l'augmentation des exportations.

A priori, l'atteinte de ces sous-objectifs aurait pu stimuler l'économie à court terme. Le Cadre d'analyse macroéconomique établi par plusieurs modèles de croissance économique (néoclassique, théorie de la croissance endogène) définit en effet la stabilité politique, incluant la sécurité, comme l'un des vecteurs clés de la croissance, stimulant la confiance des agents économiques et les incitant à investir dans le capital et à consommer dans l'économie.

De même, le modèle de la demande agrégée inclut l'investissement et les dépenses gouvernementales, deux facteurs cruciaux pouvant générer la croissance économique. Il faut noter que les dépenses publiques sur l'économie sont soumises à la condition qu'elles soient orientées vers les secteurs et sous-secteurs porteurs de croissance (infrastructures de production, routes, électricité, etc.). Cela ne sous-entend cependant pas que toutes les dépenses de fonctionnement n'ont pas le potentiel de générer la croissance économique. Par exemple, des dépenses de fonctionnement qui servent à payer les salaires des professeurs et des travailleurs de la santé ont ce potentiel car elles améliorent le capital humain, qui en retour, améliore la productivité du capital.

Malgré les hypothèses de départ et les efforts pour atteindre les objectifs fixés, le contexte difficile a considérablement limité l'efficacité des mesures mises en place. En conséquence, les résultats obtenus se sont révélés bien en deçà des attentes. En effet, en lieu et place de la croissance positive prévue, l'économie haïtienne a chuté de -1,9 % contre -1,7 % en 2021-2022. Toutefois, les dépenses publiques ont légèrement augmenté de 0,5 %. Ces chiffres indiquent que cette légère augmentation des dépenses publiques n'a pas suffi à soutenir la croissance économique espérée au cours de l'exercice fiscal.

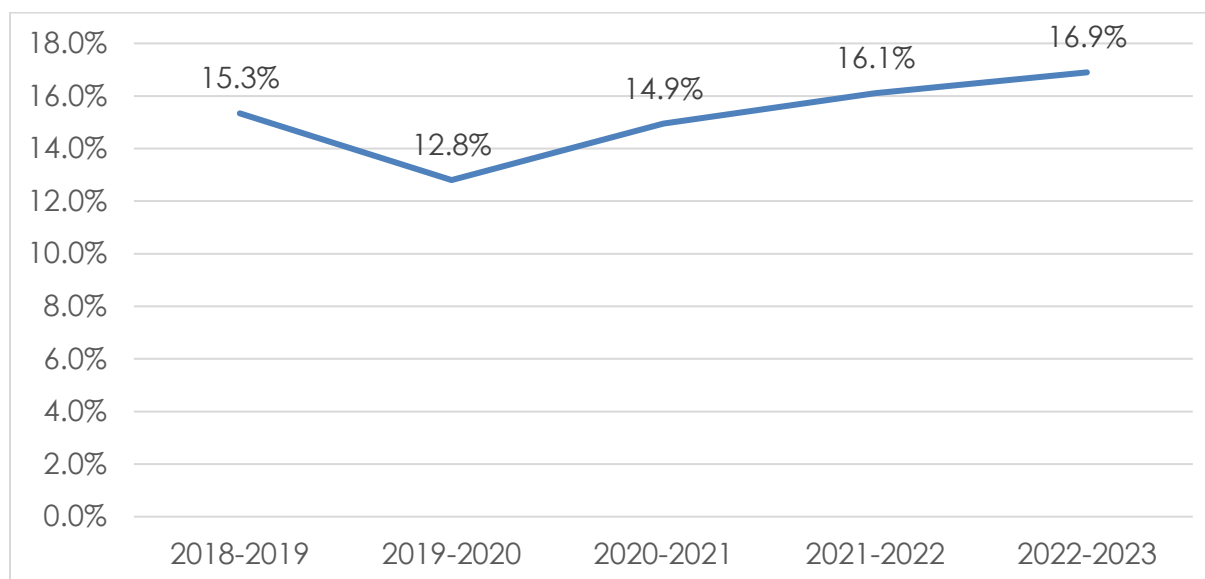
1.1.1. Objectifs de dépenses de capital

Le Gouvernement a fixé l'objectif d'augmenter les dépenses de capital dans le cadre de son objectif de croissance. Ainsi, le Cadre budgétaire mentionnait que la politique budgétaire serait orientée vers « une accélération des dépenses publiques pro croissance » dans une perspective pluriannuelle. Cependant, le Gouvernement n'avait pas fixé de seuil d'augmentation pour ce sous-objectif au cours des différentes années que couvre cet objectif pluriannuel, ce qui rend difficile de se prononcer sur son atteinte.

Toutefois, la CSCCA note que les dépenses de programmes et de projets, un proxy pour les dépenses en capital, ont augmenté de 5,5% pour passer à 32,8 milliards de gourdes en 2022-2023 (contre 31,1 milliards en 2021-2022). Malgré cette augmentation, la part de ces dépenses en pourcentage des dépenses totales est demeurée très faible (16,9% en 2022-2023 contre 16,1% en 2021-2022), un niveau loin d'être en mesure de stimuler la croissance même dans une perspective pluriannuelle.

En conclusion, le Gouvernement n'a pas été en mesure de respecter son engagement d'augmenter significativement la part des dépenses de capital dans les dépenses totales.

Figure 25 : Évolution de la part dépenses en programmes et projets des dépenses totales de 2018-2019 à 2022-2023



Source : MEF, CGACE

1.1.2. Objectifs consistant à stimuler les exportations

Le Gouvernement s'est aussi donné l'objectif de stimuler les exportations. En revanche, les exportations ont chuté de 9,6% (en gourdes constantes) en 2022-2023 par rapport à 2021-2022, ce qui a contribué à la croissance négative de l'économie.

1.1.3. Conclusion sur l'atteinte des objectifs de croissance économique

L'analyse des objectifs de croissance économique du Gouvernement pour l'exercice fiscal 2022-2023 révèle des écarts significatifs entre les ambitions initiales et les résultats obtenus. L'objectif ambitieux d'atteindre une croissance positive de 0.4 %, après une contraction de -1.7 % en 2021-2022, n'a pas été atteint. L'économie nationale a plutôt enregistré une récession encore plus marquée de -1.9 %.

Malgré une légère augmentation des dépenses publiques (+0,5 %), celles-ci n'ont pas suffi à générer une dynamique de croissance économique significative. La part des dépenses en capital, un levier essentiel pour stimuler l'investissement et renforcer les infrastructures, est demeurée trop faible.

De plus, l'objectif de stimuler les exportations a également échoué, ces dernières ayant chuté de 9.6 % en 2022-2023. Cette contraction reflète non seulement les faiblesses structurelles de l'économie nationale, mais aussi un manque de stratégie cohérente pour renforcer la compétitivité des secteurs exportateurs.

Par ailleurs, les facteurs exogènes tels que l'insécurité persistante, l'instabilité politique et la faible confiance des ménages et des entreprises en l'avenir de l'économie nationale ont gravement limité l'efficacité des politiques budgétaires. La stabilité politique et la sécurité, identifiées par les modèles de croissance économique comme des prérequis majeurs pour un développement durable, n'ont pas été rétablies, empêchant ainsi la mobilisation des investissements privés et publics nécessaires à la relance économique.

En conclusion, les résultats de l'exercice fiscal 2022-2023 mettent en évidence la nécessité d'une réorientation stratégique des politiques publiques.

1.2. EFFICACITÉ EN MATIÈRE DE MAITRISE DE L'INFLATION

L'inflation représente un défi majeur pour les politiques économiques, en raison de son impact direct sur la croissance et les décisions des agents économiques. La croissance du PIB réel, qui reflète l'évolution de l'économie, est calculée en ajustant le PIB nominal en fonction de l'inflation, généralement mesurée par le déflateur du PIB. En outre, l'inflation affecte directement les agents économiques : elle érode le pouvoir d'achat des ménages, réduit la rentabilité des entreprises en augmentant le coût des intrants, et engendre des « coûts de menu » liés aux ajustements fréquents des prix.

Dans le budget 2022-2023, le Gouvernement reconnaissait la mesure du problème inflationniste du pays et tablait sur un objectif d'inflation de 24,5% en glissement annuel en moyenne.

L'inflation en glissement annuel est généralement considérée comme acceptable lorsqu'elle est contenue autour d'un taux ne dépassant pas la barre de 3.0% (inflation rampante). Elle est problématique et qualifiée de galopante à partir de 10,0%. Au cours de l'exercice fiscal 2022-2023, l'inflation en glissement annuel s'est établi à 44.1% en moyenne en Haïti, presque le double de l'objectif fixé par le Gouvernement.

Bien que le Gouvernement ait défini un objectif d'inflation à atteindre, il n'est pas évident qu'il disposât des moyens nécessaires pour y parvenir. L'inflation est influencée par des facteurs à la fois fiscaux, monétaires et structurels, comme le financement monétaire du déficit budgétaire. Or, la politique monétaire, censée être indépendante, échappe en grande partie au contrôle direct du Gouvernement. De plus, l'insécurité, identifiée par l'IHSI dans les Comptes Économiques de 2023 comme un facteur clé favorisant l'inflation, reste hors de contrôle en Haïti depuis 2021. L'incapacité à maîtriser l'insécurité a amplifié les pressions inflationnistes. Une stabilisation de la situation sécuritaire aurait pu atténuer l'inflation et faciliter la réalisation des objectifs fixés par le Gouvernement.

1.3. L'OBJECTIF DE DIMINUTION DU FINANCEMENT MONÉTAIRE ATTEINT

L'un des objectifs majeurs du Gouvernement en 2022-2023 était la réduction du financement monétaire. Ainsi, le Cadre du Budget mentionnait que « la politique budgétaire dans le cadre du budget programme pluriannuel serait orientée vers une diminution du financement monétaire afin de faire baisser les pressions

inflationnistes ». L'importance accordée à cet objectif laisserait comprendre que le Gouvernement semblait reconnaître l'impact pervers du financement monétaire sur l'économie.

Au cours de l'exercice fiscal, le Gouvernement a totalement atteint cet objectif, car il n'y a pas eu de financement monétaire en 2022-2023 selon les données du Compte général de l'administration publique.

Cependant, il est essentiel que cet objectif s'inscrive dans un plan à long terme. La réduction du financement monétaire n'aura pas d'impact immédiat sur l'économie, notamment sur les pressions inflationnistes. Elle doit s'inscrire dans une tendance durable. Ainsi, il est crucial que le Gouvernement poursuive ses efforts pour augmenter les recettes publiques, afin de réduire progressivement la dépendance au financement monétaire dans les années à venir.

1.4. L'OBJECTIF DE RÉDUCTION DU DÉFICIT "ATTEINT", MAIS...

Depuis plusieurs années, le Gouvernement s'est fixé pour objectif de redresser les finances publiques en adoptant, entre autres, des mesures visant à réduire les déficits publics. Dans le cadre du budget 2022-2023, il avait pour ambition de ramener le déficit budgétaire à un plafond de 2.3 % du PIB.

Au 30 septembre 2023, le Gouvernement a rapporté avoir atteint un surplus budgétaire de 9,98 milliards de gourdes, ce qui pourrait être perçu comme une réussite. Cependant, ce montant ne reflète pas les dépenses totales du Gouvernement. En effet, bien que les ressources incluent 4,4 milliards de gourdes collectées par la BRH pour le compte du Fonds National de l'Éducation (FNE), les dépenses liées à ce fonds ne sont pas comptabilisées dans les dépenses totales, ce qui contribue à gonfler artificiellement le surplus budgétaire. De plus, le ministère de l'Économie et des Finances précise dans le Compte général que les

dépenses exécutées par les postes comptables sur comptes courants ne sont pas incluses dans les dépenses totales, amplifiant encore davantage le surplus rapporté.

Plus loin, l'analyse de la Cour montre que ce surplus a été obtenu au détriment des dépenses d'investissement, qui n'ont été exécutées que faiblement. Le Gouvernement semble avoir priorisé un objectif de court terme au détriment d'un objectif de croissance à long terme, ce qui risque de nuire à la dynamique économique du pays.

La Cour souligne que les actions visant à améliorer la gestion des finances publiques doivent s'inscrire dans une perspective de long terme et être fondées sur des réformes structurelles, afin d'assurer des effets durables et soutenables sur l'économie. Par ailleurs, elle recommande au Gouvernement de renforcer la collaboration avec toutes les entités de l'Administration publique pour améliorer la transparence des dépenses publiques. Cela garantirait que les chiffres relatifs aux finances publiques reflètent fidèlement la situation financière globale du Gouvernement.

1.5. L'OBJECTIF DE RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ À TRAVERS PLUS DE DÉPENSES SOCIALES

Le Gouvernement s'est également fixé pour objectif de réduire la pauvreté en augmentant significativement les dépenses sociales, en cohérence avec la Politique nationale de protection et de promotion sociale (PNPPS).

La pauvreté n'a pas été mesurée en Haïti depuis la réalisation de l'Enquête sur les Conditions de Vie des Ménages Après le Séisme (ECVMAS) en 2012. À cette époque, plus de 58 % de la population haïtienne vivait dans la pauvreté. En l'absence de données récentes sur la pauvreté, l'insécurité alimentaire est utilisée comme proxy pour évaluer l'efficacité des dépenses sociales.

Les données de la Coordination Nationale pour la Sécurité Alimentaire (CNSA) montrent une progression inquiétante de l'insécurité alimentaire dans le pays. Entre octobre 2019 et février 2020, 35 % de la population était en situation d'insécurité alimentaire. Ce chiffre est passé à 44 % entre octobre 2021 et février 2022, puis à 48 % entre octobre 2022 et février 2023, avant d'atteindre 49 % en mars 2023. En août 2023, l'insécurité alimentaire restait alarmante, touchant au moins 49 % de la population, selon les dernières statistiques disponibles.

Ces chiffres soulignent que, malgré les efforts annoncés par le Gouvernement pour réduire la pauvreté, la situation continue de se détériorer, mettant en lumière l'urgence d'une meilleure allocation et gestion des dépenses sociales pour des résultats plus efficaces et durable.

II. EFFICACITÉ AU NIVEAU INSTITUTIONNEL

L'analyse de l'efficacité des dépenses publiques au niveau institutionnel est basée sur un échantillon de cinq (5) entités budgétaires. Ces entités budgétaires ont été choisies de façon aléatoire de façon à produire une évaluation objective, non biaisée vers les entités les plus efficaces ou vers les moins efficaces. Les entités budgétaires sont les suivantes :

- 1) le Ministère de la Justice et de la Sécurité publique (MJSP) ;
- 2) le Ministère de l'Intérieur et des Collectivités territoriales (MICT) ;
- 3) le Ministère de la Santé publique et de la Population (MSPP) ;
- 4) le Ministère de la Défense (MD) ;
- 5) le Ministère de la Planification et de la Coopération externe (MPCE).

20.7% de l'enveloppe budgétaire 2022-2023 était alloué à ces cinq (5) entités administratives. Les dépenses exécutées, pour leur part, représentaient 21.4% des dépenses totales effectuées durant l'exercice fiscal. Le tableau suivant illustre la répartition des prévisions et des dépenses exécutées pour chaque entité administrative susmentionnée.

Tableau 14 : Poids des institutions de l'échantillon

ENTITÉS ADMINISTRATIVES	POIDS DANS LES PRÉVISIONS	POIDS DANS LES DÉPENSES EXÉCUTÉES
MJSP	10.8%	12.0%
MICT	2.0%	2.3%
MSPP	3.9%	4.7%
MD	0.8%	0.9%
MPCE	3.2%	1.5%
TOTAL	20.7%	21.4%

Source : MEF, CGACE

L'évaluation de l'efficacité conduite par la Cour, comme préalablement mentionné, est principalement fondée sur les taux d'exécution des ressources allouées. La Cour des Comptes se prononce également la cohérence entre les décaissements effectués et les résultats obtenus. L'analyse réalisée est cependant limitée en raison d'un manque d'informations détaillées sur l'utilisation des ressources budgétaires, d'une absence de cibles de succès clairs et mesurables établis pour les objectifs quantifiables, et d'une absence de définition de la manière dont le succès serait mesuré pour les objectifs qualitatifs.

En outre, la Cour aurait pu opter pour une évaluation directe des projets ou d'un échantillon de projets mis en œuvre par le Gouvernement sur le terrain, mais le climat sécuritaire du pays ne s'y prêtait pas.

2.1. LE MINISTÈRE DE LA JUSTICE ET DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

2.1.1. *Éléments de présentation du MJSP*

Le ministère de la Justice et de la Sécurité Publique (MJSP) en Haïti est régi par le Décret du 28 décembre 2005. Ce ministère joue un rôle crucial dans la formulation et l'application de la politique Gouvernementale dans le domaine de l'administration de la justice et du maintien de la sécurité sur le territoire national.

Parmi les principales attributions du MJSP figurent la formulation et l'application de la politique du Gouvernement dans le domaine de l'administration de la justice, l'organisation de l'institution judiciaire, la préparation de projets de lois, de décrets et d'arrêtés et la présentation de rapports détaillés sur l'état de l'administration de la justice et les matières législatives. Le ministère est également responsable de proposer des mesures ponctuelles en matière de justice et de sécurité publique.

Le MJSP est structuré de manière hiérarchisée sous l'autorité d'un ministre, assisté

par un ou des Secrétaires d'État. La structure organisationnelle comprend une Direction Générale, une Direction administrative, trois (3) Directions techniques et quatre (4) Directions départementales, ainsi que quatre (4) Services externes.

2.1.2. Objectifs poursuivis par le MJSP et ressources allouées

Pour l'année fiscale 2022-2023, les priorités gouvernementales en matière de justice et de sécurité publique s'articulaient autour des axes suivants :

- a) L'amélioration et l'exécution des décisions de justice et l'accroissement de la crédibilité de la justice ;
- b) Le traitement égalitaire des justiciables et l'effectivité de l'indépendance du juge de l'information ainsi que la communication en matière judiciaire ;
- c) L'amélioration des conditions de détention et le respect des droits de la personne détenue à travers la construction et la réhabilitation des prisons ;
- d) La modernisation des infrastructures judiciaires à travers le renforcement des capacités des cours d'appels et tribunaux de paix ;
- e) Le renforcement du système d'état civil en modernisant le registre civil en Haïti ;
- f) Le renforcement des capacités de la Police Nationale d'Haïti (PNH) à travers la sortie d'une nouvelle promotion et l'acquisition des matériels et équipements de police ;
- g) L'optimisation des capacités d'intervention des unités spécialisées de la PNH en mettant l'accent sur la formation initiale et le perfectionnement des agents.

2.1.3. Crédits budgétaires alloués au MJSP et dépenses effectivement exécutées

Le Budget de l'exercice fiscal 2022-2023 allouait 28,8 milliards de gourdes au

MJSP, dont 5,7 milliards pour des dépenses d'investissement et 23,1 milliards de gourdes pour des dépenses de fonctionnement. Ce montant incluait également 24,2 milliards alloués à la Police nationale d'Haïti (PNH), dont 5,5 milliards de gourdes en dépenses d'investissement, pour renforcer sa capacité dans sa lutte contre l'insécurité.

Tableau 15 : Prévisions et exécutions des dépenses du MJSP en 2022-2023

DEPENSES	PRÉVISIONS (HTG)	EXÉCUTIONS (HTG)	TAUX D'EXÉCUTION
FONCTIONNEMENT	23,113,488,112	21,119,812,906	91.4%
INVESTISSEMENT	5,715,308,347	2,096,843,056	36.7%
TOTAL	28,828,796,459	23,216,655,961	80.5%

Source : MEF, CGACE

Au 30 septembre 2023, les dépenses de fonctionnement effectivement exécutées par le MJSP se sont élevées à 21,1 milliards de gourdes, soit un taux d'exécution de 91.4% tandis que les dépenses d'investissement ont atteint 2,1 milliards de gourdes pour un taux d'exécution de 36.7%. Une grande partie des dépenses non exécutées concerne les dépenses d'immobilisation prévues à 5,8 milliards de gourdes, alors que seulement 0.2% de ces dépenses ont été réalisées.

Les dépenses de personnel ont atteint 16,4 milliards de gourdes (contre 17,3 milliards gourdes prévues), soit 77,8% des dépenses totales de fonctionnement alors que les dépenses pour biens et services ont atteint 4,1 milliards de gourdes (19,4% des dépenses effectuées) contre des prévisions de 4,7 milliards de gourdes.

Pour les dépenses d'investissement cependant, les exécutions étaient faibles. En effet, contre des prévisions de l'ordre de 5,7 milliards de gourdes, les exécutions n'avaient atteint qu'environ 2,09 milliards de gourdes, soit un taux d'exécution de seulement 36.7%.

Tableau 16 : Les crédits alloués au MJSP et les dépenses effectives pour l'exercice 2022-2023 (en millions de gourdes)

Catégorie de dépenses	Prévisions (HTG)	Dépenses de fonctionnement (HTG)	Investissement (HTG)
Personnel	17,290,001,657	16,423,310,731	-
Biens et services	4,742,400,717	4,100,101,204	-
Immobilisations	5,782,826,798	11,288,585	-
Transferts	138,850,316	110,418,842	-
Autres	874,716,971	474,693,545	2,096,843,055
TOTAL	28,828,796,459	21,119,812,906	2,096,843,055

Source : MEF, CGACE

2.1.4. *Appréciations de l'efficacité des dépenses du MJSP*

Dans la formulation de ses objectifs pour l'année, le Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique (MJSP) avait énoncé plusieurs priorités nécessitant des investissements importants, notamment le renforcement de la Police Nationale d'Haïti (PNH) par l'acquisition de matériels et d'équipements, ainsi que la construction et la réhabilitation des prisons pour améliorer les conditions de détention. Le MJSP visait également la modernisation des infrastructures judiciaires, en renforçant les capacités des cours d'appel et des tribunaux de paix dans le pays.

Cependant, seulement 19.8 % des dépenses prévues ont été effectivement allouées à l'investissement pour l'exercice 2022-2023, ce qui illustre une inadéquation notable entre les objectifs définis et les ressources budgétaires consacrées. Pire encore, sur cette faible portion allouée à l'investissement, seulement 36.7 % des dépenses prévues ont été effectivement exécutées.

Ces faibles allocations aux investissements, combinées à un niveau d'exécution budgétaire insuffisant, révèlent que le ministère ne pouvait en aucun cas être

pleinement efficace dans la mise en œuvre de ses actions.

La Cour reconnaît toutefois que l'aggravation de la situation sécuritaire dans le pays pourrait avoir limité la capacité du ministère à exécuter certaines dépenses et contribuant ainsi à cette sous-exécution significative des dépenses d'investissement constatée. Face à ce constat, la Cour recommande une mise à jour des objectifs en cours d'année fiscale lorsque des situations imprévues et incontrôlables entravent l'implémentation des projets se présentent.

En outre, la Cour préconise une définition plus précise des objectifs dans le temps et dans l'espace, ce qui facilitera l'implémentation, le suivi et l'évaluation de l'efficacité des interventions du ministère.

2.2. LE MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES (MICT)

2.2.1. *Éléments de présentation du MICT*

Le Ministère de l'Intérieur et des Collectivités territoriales (MICT) est régi par le Décret du 17 mai 1990. Il joue un rôle crucial dans la formulation et l'application de la politique Gouvernementale dans le domaine de la sécurité intérieure de l'État de l'aménagement du territoire et de la gestion des collectivités, telles les municipalités.

Les principales attributions du MICT incluent la conception et la concrétisation de la Politique du Gouvernement en ce qui concerne la tutelle des Collectivités territoriales, l'Immigration et l'Émigration et la Protection civile, la sauvegarde et l'assistance aux populations, notamment en cas de calamités publiques et la responsabilité de veiller au respect des prescrits constitutionnels en ce qui a trait aux garanties des libertés individuelles et aux droits fondamentaux.

Le MICT a aussi la responsabilité de veiller à l'exécution des lois et mesures visant à garantir la sécurité intérieure de l'État, tout en tenant compte des garanties constitutionnelles.

Le MICT est structuré de manière hiérarchisée sous l'autorité d'un ministre, assisté par un ou des Secrétaires d'État. La structure organisationnelle comprend une Direction Générale, une Direction administrative, cinq (5) Directions techniques ainsi que deux (2) Services externes.

2.2.2. *Objectifs poursuivis par le MICT et ressources allouées*

Pour l'année fiscale 2022-2023, les priorités gouvernementales en matière de justice et de sécurité publique s'articulaient autour des axes suivants :

- a) Valoriser les initiatives et les projets des collectivités haïtiennes en matière

d'aménagement de leurs territoires et de fournitures de services publics, notamment à travers les fonds locaux destinés à l'aménagement des communes des dix (10) départements du pays ;

b) Améliorer les finances locales et la capacité de gestion des collectivités territoriales ;

c) Contribuer à l'amélioration de la gestion des frontières haïtiennes ;

d) Renforcer les capacités de gestion des délégations et vice-délégations dans les dix (10) départements du pays ;

e) Mettre en place le dispositif de mitigation de risques et un système de protection des populations vulnérables contre les catastrophes naturelles à travers le renforcement des capacités d'intervention du Système national de Gestion des Risques et Désastres.

2.2.3. Crédits budgétaires alloués au MICT et dépenses effectivement exécutées

Le MICT bénéficiait d'une allocation de 5,3 milliards de gourdes pour l'exercice fiscal 2022-2023, incluant 4,6 milliards en budget de fonctionnement et environ 0,77 milliard de gourdes en budget d'investissement.

Au 30 septembre 2023, les dépenses de fonctionnement effectivement exécutées ont atteint 3,9 milliards de gourdes, soit un taux d'exécution de 85.3%.

Les dépenses de personnels effectivement exécutées ont atteint 2,8 milliards de gourdes (contre 3,1 milliards gourdes prévues), soit 71.1% des dépenses totales de fonctionnement alors que les autres dépenses ont atteint 0,9 milliard de gourdes (23.2% des dépenses effectuées) contre des prévisions de 1,2 milliard de gourdes. Le solde des dépenses effectuées a été réparti entre les immobilisations, les transferts et les dépenses en biens et services et représentait seulement 5.7% des dépenses effectuées, soit un total de 0,2 milliard de gourdes.

En ce qui concerne les dépenses d'investissement, elles ont été exécutées à 70.83%, soit 546,78 millions de gourdes sur des prévisions relativement modestes de l'ordre de 772,12 millions de gourdes.

Le tableau suivant a présenté un sommaire de l'exécution de budget alloué au MICT en 2022-2023.

Tableau 17 : Prévisions et exécutions des dépenses du MICT en 2022-2023

DÉPENSES	PRÉVISIONS (HTG)	EXÉCUTIONS (HTG)	TAUX D'EXÉCUTION
FONCTIONNEMENT	4,550,054,233	3,881,881,449	85.3%
INVESTISSEMENT	772,117,556	546,786,254	70.8%
TOTAL	5,322,171,789	4,428,667,703	83.2%

Source : MEF, CGACE 2022-2023

Tableau 18 : Les crédits alloués au MICT et les dépenses effectives pour l'exercice 2022-2023

Catégorie de dépenses	Prévisions (HTG)	Dépenses de fonctionnement (HTG)	Investissement (HTG)
Personnel	3,060,070,505	2,759,931,801	-
Biens et services	349,984,747	215,840,634	-
Immobilisations	640,244,078	4,664,077	-
Transferts	29,400,000	700,000	-
Autres	1,242,472,459	900,744,937	546,786,254
TOTAL	5,322,171,789	3,881,881,449	546,786,254

Source : MEF, CGACE 2022-2023

2.2.4. Appréciations de l'efficacité des dépenses du MICT

Le MICT a exécuté ses dépenses au taux de 83.2 %, l'un des plus élevés parmi l'échantillon considéré. Ce taux d'exécution élevé s'explique principalement par la forte proportion des dépenses de fonctionnement (85.5 %), dont les prévisions étaient près de six (6) fois supérieures à celles des dépenses d'investissement de l'institution.

L'un des objectifs du MICT consistait à renforcer les capacités d'intervention du Système National de Gestion des Risques et Désastres afin de protéger les populations vulnérables contre les catastrophes naturelles. Le Programme de gestion des bassins versants, exécuté intégralement pour un montant de 6 millions de gourdes, semble répondre à cet objectif. Toutefois, la Cour note que cet objectif, tel que défini pour l'année fiscale, est trop vaste pour être en adéquation avec le montant alloué. Cela est d'autant plus préoccupant que plusieurs régions du pays sont fortement exposées aux catastrophes naturelles et aux aléas climatiques.

En conséquence, la Cour estime qu'il est primordial que les objectifs soient définis de manière précise, tant dans leur exécution spatiale que temporelle. Cette approche permettrait de renforcer la transparence vis-à-vis de la population et d'améliorer la mesure de la performance des entités responsables dans leur mise en œuvre.

Enfin, la Cour juge que le montant consacré aux dépenses d'investissement de l'institution était très faible (moins de 800 millions de gourdes), alors que certains des objectifs assignés auraient nécessité des investissements significatifs. L'Institution Supérieure de Contrôle en profite pour rappeler au Gouvernement l'importance de renforcer les structures de sécurité intérieure du pays grâce à des investissements durables et mieux planifiés. Autrement, le MICT ne saurait être efficace dans la mise en œuvre de sa mission fondamentale.

2.3. LE MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA

POPULATION (MSPP)

2.3.1. Éléments de présentation du MSPP

Le ministère de la Santé publique et de la Population (MSPP) en Haïti est régi par le Décret du 17 novembre 2005. Ce ministère joue un rôle crucial dans la formulation et l'implémentation de la politique du Gouvernement dans les domaines de la santé publique et de l'organisation et la délivrance des soins du système de santé.

Les principales attributions du MSPP incluent la mise en place d'un système qui garantit la prestation des soins de santé à tous les citoyens, la coordination et la supervision des activités des organismes régionaux, communaux et privés dans le domaine de la santé sur tout le territoire et la formulation et l'exécution des plans de santé du Gouvernement.

Le MSPP a aussi la responsabilité d'établir les normes techniques sanitaires et de veiller à leur application, d'enregistrer et de contrôler les titres de profession médicale et paramédicale et de s'assurer de l'exercice de toute profession ou activité en relation quelconque avec la santé des personnes.

Le MSPP est structuré de manière hiérarchisée sous l'autorité d'un ministre, assisté par un ou des Secrétaires d'État. La structure organisationnelle comprend une Direction Générale assistée d'une Direction administrative, quatorze (14) Directions techniques, quatre (4) unités de coordination, deux (2) écoles de formation, dix (10) directions départementales et un (1) Service externe.

2.3.2. Objectifs poursuivis par le MSPP et ressources allouées

Pour l'année fiscale 2022-2023, les priorités gouvernementales en matière de santé publique s'articulaient autour des axes suivants :

- L'amélioration de l'accès aux soins de santé à travers la construction et/ou la réhabilitation des infrastructures sanitaires ;

- Le renforcement de la stratégie de financement basée sur les résultats (FBR) et la gestion des intrants et médicaments des institutions de santé ;
- L'amélioration de l'offre sanitaire régionale avec notamment la construction et la réhabilitation des infrastructures sanitaires (hôpitaux départementaux et communaux, institutions de santé, centres ambulanciers régionaux, etc.) ;
- La mise en œuvre du Paquet essentiel de Services (PES) et la consolidation de la mise en place du programme de santé communautaire ;
- Le renforcement des actions de prévention, de promotion, d'hygiène, d'assainissement, du réseau ambulancier national et de la prise en charge des urgences ;
- Le renforcement de l'environnement juridique et réglementaire du secteur de la santé ainsi que du Système d'information sanitaire national ;
- La poursuite de la mise en œuvre de la politique nationale de pharmacie et des médicaments ;
- L'actualisation et la mise en œuvre de la politique nationale de santé ;
- La mise en œuvre du plan national de vaccination et la riposte au Coronavirus ;
- La mise en œuvre du plan national de vaccination contre le choléra.

2.3.3. *Crédits budgétaires alloués au MSPP et dépenses effectivement exécutées*

Le MSPP a bénéficié d'une allocation de 10,2 milliards de gourdes, soit 8,1 milliards de gourdes pour des dépenses de fonctionnement et 2,1 milliards de gourdes en budget d'investissement.

Au 30 septembre 2023, les dépenses de fonctionnement effectuées s'étaient

élevées à 7,1 milliards de gourdes, soit un taux d'exécution de 88.1% tandis que les dépenses d'investissement exécutées ont atteint 2,1 milliards de gourdes, soit un taux d'exécution de 99.5%.

Les dépenses de personnels ont atteint 6,3 milliards de gourdes contre 6,5 milliards de gourdes inscrits dans le Budget 2022-2023. Ces 6,3 milliards de gourdes représentent près de 88.7% des dépenses totales de fonctionnement alors que les dépenses en biens et services, en immobilisations et les autres dépenses effectuées ont totalisé 0,8 milliard de gourdes (11.3% des dépenses effectuées).

Le tableau suivant présente un sommaire de l'exécution du budget alloué au MSPP en 2022-2023.

Tableau 19 : Prévisions et exécutions des dépenses du MICT en 2022-2023

DÉPENSES	PRÉVISIONS (HTG)	EXÉCUTIONS (HTG)	TAUX D'EXÉCUTION
FONCTIONNEMENT	8,107,730,719	7,143,698,587	88.11%
INVESTISSEMENT	2,083,362,452	2,071,928,132	99.45%
TOTAL	10,496,093,171⁷	9,215,626,718	90.43%

Source : MEF, CGACE 2022-2023

Tableau 20 : Crédits alloués au MICT et dépenses effectives pour l'exercice 2022-2023

Catégorie de dépenses	Prévisions (HTG)	Dépenses de fonctionnement (HTG)	Investissement (HTG)
Personnel	6,518,913,058	6,338,065,118	0
Biens et services	1,637,317,661	744,172,715	0
Immobilisations	1,477,661,833	58,181,404	0
Transferts	0	0	0
Autres	862,200,619	3,279,350	2,071,928,132
TOTAL	10,496,093,171	7,143,698,587	2,071,928,132

Source : MEF, CGACE 2022-2023

2.3.4. *Appréciations de l'efficacité des dépenses du MSPP*

Le Ministère de la Santé Publique et de la Population (MSPP) est chargé de la mise

⁷ Note : Le total peut ne pas correspondre à la somme des éléments car des éléments aux montants petits n'ont pas été inclus.

en œuvre de la politique nationale de santé. La santé constitue un facteur essentiel dans le processus de développement, car une population ayant accès à des soins de qualité bénéficie d'une meilleure résilience et d'une plus grande productivité, ce qui favorise le développement économique.

La Cour relève toutefois le faible poids du budget alloué au MSPP dans le budget global. En effet, seulement 3.8 % du budget national a été attribué à la santé, soit environ 10,5 milliards de gourdes.

Au 30 septembre 2023, le MSPP a enregistré l'un des taux d'exécution les plus élevés, atteignant 90.43 %. Le ministère a, en effet, dépensé 9,21 milliards de gourdes sur les 10,5 milliards prévus. Les dépenses d'investissement ont affiché un taux d'exécution remarquable de 99.45 %, contre 88.11 % pour les dépenses de fonctionnement.

Ces performances budgétaires élevées pourraient laisser penser que le MSPP a fait preuve d'une certaine efficacité. Toutefois, la Cour reste prudente et a envisagé de mener des missions de terrain afin de vérifier l'impact concret des dépenses réalisées par le ministère. Cependant, le climat sécuritaire préoccupant du pays ne s'est pas prêté à l'exercice.

En outre, l'absence de données détaillées sur les réalisations concrètes du MSPP complique davantage l'évaluation de la pertinence et de l'efficacité des ressources allouées par rapport aux objectifs fixés. Par exemple, aucun chiffre n'a été communiqué concernant le nombre de centres de santé construits ou rénovés. Cette carence en informations complique l'analyse des performances réelles du ministère, notamment en matière de développement des infrastructures de santé.

2.4. LE MINISTÈRE DE LA DÉFENSE (MD)

2.4.1. *Éléments de présentation du MD*

Le Ministère de la Défense est régi par le Décret du 9 octobre 2005. Ce ministère est responsable de la formulation des politiques en matière de défense.

Les principales attributions du MD incluent le maintien de la sécurité nationale et de l'intégrité matérielle du territoire, la participation à l'élaboration et à la coordination des mesures à prendre, en cas de guerre, de troubles civils ou de catastrophes naturelles. Le MD est aussi en charge de l'élaboration et de la mise en œuvre des plans nationaux de lutte contre les trafics illicites de biens, de stupéfiants, d'armes et de personnes et contre la piraterie et le terrorisme, dans le cadre des accords, traités et conventions relatifs au crime transnational organisé.

Le MD est également responsable du contrôle de l'acquisition, l'implémentation, l'exportation, l'utilisation de l'équipement et du matériel militaire, de la collecte et de la gestion de toutes les informations relatives à la défense nationale, de la lutte contre la cybercriminalité et de l'organisation et la supervision du service militaire.

Le MD est structuré de manière hiérarchisée sous l'autorité d'un ministre, assisté par un ou des Secrétaires d'État. La structure organisationnelle comprend une Direction Générale assistée d'une Direction administrative, de quatre (4) Directions techniques, d'un (1) service technique et d'un (1) service externe.

2.4.2. *Objectifs poursuivis par le MD et ressources allouées*

Pour l'année fiscale 2022-2023, les priorités gouvernementales en matière de défense s'articulaient autour des axes suivants :

- Le renforcement des capacités des Forces armées d'Haïti en procédant à l'aménagement des infrastructures militaires ;
- L'assistance à la population civile, en cas de catastrophes ou de situations d'urgence, notamment en renforçant les moyens destinés à la défense civile du territoire ;

- L'engagement des militaires des Forces armées d'Haïti dans les opérations de nettoyage et de sécurisation de certains quartiers de la zone métropolitaine.

2.4.3. Crédits budgétaires alloués au MD et dépenses effectivement exécutées

Une enveloppe budgétaire de 2,3 milliards de gourdes était allouée au ministère de la Défense pour l'exercice fiscal 2022-2023. Cette allocation incluait 1,8 milliard de gourdes pour des dépenses de fonctionnement et 0,5 milliard de gourdes pour des dépenses d'investissement.

Au 30 septembre 2023, les dépenses de fonctionnement effectuées ont atteint presque 1,8 milliard de gourdes, soit un taux d'exécution de 99.3% tandis qu'il n'y a pas eu de dépenses d'investissement.

La Cour note que les dépenses de personnel ont été exécutées à 100.0 %, pour un montant total de 1,0 milliard de gourdes, tandis que les dépenses de biens et services ont dépassé le montant budgété de 10,9 millions de gourdes.

Par ailleurs, les « autres dépenses », qui représentaient le deuxième poste budgétaire en importance pour le ministère, ont été exécutées à 84,2 %, atteignant 0,5 milliard de gourdes en fin d'année.

Tableau 21 : Prévisions et exécutions des dépenses du MD en 2022-2023

DÉPENSES	PRÉVISIONS	EXÉCUTIONS	TAUX D'EXÉCUTION
----------	------------	------------	------------------

FONCTIONNEMENT	1,766,545,235	1,753,993,629	99.3%
INVESTISSEMENT	490,000,000	0	0.0%
TOTAL	2,256,545,235	1,753,993,629	77.7%

Source : MEF, CGACE 2022-2023

Tableau 22 : Les crédits alloués au MD et les dépenses effectives pour l'exercice 2022-2023

Catégorie de dépenses	Prévisions (HTG)	Dépenses de fonctionnement (HTG)	Investissement (HTG)
Personnel	1,022,493,414	1,022,139,511	0
Biens et services	240,016,795	250,915,768	0
Immobilisations	438,141,522	11,288,798	0
Transferts	10,479,205	10,424,000	0
Autres	545,414,299	459,225,552	0
TOTAL	2,256,545,235	1,753,993,629	0

Source : MEF, CGACE 2022-2023

2.4.4. Appréciation de l'efficacité des dépenses du MD

Le Ministère de la Défense (MD) a bénéficié d'une faible allocation budgétaire, représentant moins de 1% de l'enveloppe budgétaire globale. Au cours de l'exercice 2022-2023, le ministère a exécuté 77,7 % des dépenses prévues, entièrement constituées de dépenses de fonctionnement.

L'objectif principal du MD pour cette période était de renforcer les capacités des Forces armées d'Haïti par des aménagements militaires. Cet objectif implique des investissements spécifiques pour ces aménagements, mais les dépenses d'investissement prévues n'étaient que de 0,5 milliard de gourdes, avec un taux d'exécution nul. Par ailleurs, les dépenses d'immobilisation, déjà faibles (prévision

de 0,4 milliard de gourdes), n'ont été exécutées qu'à 2,6 %.

Il apparaît clairement que le Ministère de la Défense a rencontré des difficultés majeures dans la réalisation de ses objectifs, malgré le déblocage de 77,7 % de son budget. La Cour identifie deux problèmes potentiels pouvant expliquer cet écart :

- Objectifs mal définis : les objectifs fixés par le MD renvoient à des investissements importants, mais le budget alloué ne reflète pas cette ambition. Cela remet en question l'intégrité et la cohérence de l'agenda du Gouvernement.
- Évaluation inadéquate des besoins et des capacités : le MD aurait pu mal évaluer ses besoins en dépenses d'investissement ou ses capacités à exécuter les projets prévus, ce qui expliquerait le taux d'exécution nul des investissements.

La Cour souligne l'importance d'une meilleure définition des objectifs et d'une planification budgétaire alignée sur les priorités stratégiques, afin de garantir la réalisation des ambitions du ministère et de l'agenda gouvernemental.

2.5. LE MINISTÈRE DE LA PLANIFICATION ET DE LA COOPÉRATION EXTERNE (MPCE)

2.5.1. *Éléments de présentation du MPCE*

Le ministère de la Planification et de la Coopération externe en Haïti est régi par le Décret du 10 février 1989.

Les principales attributions du MPCE incluent la définition des priorités de développement socio-économique, le soutien au développement national et local à travers la concertation entre les institutions et les secteurs concernés et la mise en œuvre et la définition de ses plans.

Le MPCE s'assure aussi de la cohérence des plans sectoriels avec les orientations globales indiquées, de coordination de l'élaboration et la mise en œuvre du schéma national d'aménagement du territoire ainsi que de la coordination et l'élaboration de la programmation de l'investissement public et son insertion dans le Budget national.

Le MPCE est structuré de manière hiérarchisée sous l'autorité d'un ministre, assisté par un ou des Secrétaires d'État. La structure organisationnelle comprend une (1) Direction Générale assistée d'une Direction administrative, de six (6) Directions techniques, de deux (2) Unités de coordination, d'une (1) unité informatique, de dix (10) directions départementales et de trois (3) services externes.

2.5.2. *Objectifs poursuivis par le MPCE et ressources allouées*

Pour l'année fiscale 2022-2023, les priorités gouvernementales en matière de planification et de coopération externe s'articulaient autour des axes suivants :

- Le renforcement de la coordination des stratégies et politiques globales de développement à travers un cadre de dialogue avec les partenaires techniques et financiers ;

- L'identification et la promotion des pôles régionaux et locaux de développement dans le cadre des exercices de conception et de mise en œuvre des projets de structuration et de développement territorial dans les dix (10) départements ;
- L'amélioration des rapports de coopération et un meilleur suivi de l'aide au développement en mettant l'accent sur le renforcement des capacités du Secrétariat technique de Coordination de l'Aide ;
- L'accompagnement des institutions émergeant au budget national dans les exercices de planification et de mise en œuvre des programmes et projets d'investissement public.

2.5.3. Crédits budgétaires alloués au MPCE et dépenses effectivement exécutées

Le Gouvernement a alloué 8,5 milliards de gourdes au ministère de la Planification et de la Coopération externe (MPCE) pour l'exercice fiscal 2022-2023. Cette allocation incluait 1,8 milliard de gourdes pour des dépenses de fonctionnement et 6,7 milliards de gourdes pour des dépenses d'investissement. Donc, le MPCE est l'une des rares entités administratives qui allouait une large portion de son budget aux projets d'investissement.

À la fin de l'année fiscale, la quasi-totalité des dépenses de fonctionnement prévues ont été effectuées, soit un peu plus de 1,8 milliard de gourdes. Cependant, les dépenses d'investissement ont connu un très faible taux d'exécution et ont atteint seulement 1,1 milliard de gourdes, soit un taux d'exécution de 17.0%.

Le faible taux d'exécution des dépenses d'investissement peut être expliqué largement par les dépenses d'immobilisations et la catégorie des « autres dépenses qui représentaient 75.0% des dépenses prévues du MPCE. Les dépenses

d'immobilisation n'ont pas du tout été effectuées (taux d'exécution de 0.3%) alors qu'un montant de 4,1 milliards de dollars a été inscrit dans le budget pour ces dépenses. La catégorie « autres dépenses » a aussi connu un faible taux d'exécution (16.5%) pour 0,4 milliard de dépenses effectuées contre des prévisions de 2,3 milliards de gourdes.

Les dépenses de personnels, de biens et services et de transfert ont été exécutées à 67.4% et ont atteint 1,4 milliards de gourdes alors que le budget leur consacrait un montant de 2,1 milliards de gourdes. Le tableau suivant présente un sommaire de l'exécution du budget alloué au MPCE en 2022-2023.

Tableau 23 : Prévisions et exécutions des dépenses du MPCE en 2022-2023

DÉPENSES	PRÉVISIONS (HTG)	EXÉCUTIONS (HTG)	TAUX D'EXÉCUTION
FONCTIONNEMENT	1,827,942,619	1,815,307,017	99.3%
INVESTISSEMENT	6,665,228,954	1,131,452,495	17.0%
TOTAL	8,493,171,573	2,946,759,512	34.7%

Source : MEF, CGACE 2022-2023

Tableau 24 : Les crédits alloués au MPCE et les dépenses effectives pour l'exercice 2022-2023

Catégorie de dépenses	Prévisions (HTG)	Dépenses de fonctionnement (HTG)	Investissement (HTG)
Personnel	885,507,721	881,256,976	0
Biens et services	928,191,756	340,783,202	0
Immobilisations	4,107,484,372	13,113,898	0
Transferts	305,526,057	205,425,938	0
Autres	2,266,461,667	374,727,003	1,131,452,495
TOTAL	8,493,171,573	1,815,307,017	1,131,452,495

Source : MEF, CGACE 2022-2023

2.5.4. *Appréciations de l'efficacité des dépenses du MPCE*

Le Ministère de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE) a bénéficié d'une enveloppe budgétaire de 8,5 milliards de gourdes dans le cadre du budget 2022-2023, dont 78 % étaient alloués à l'investissement. Cette répartition budgétaire faisait du MPCE l'une des rares entités administratives pour lesquelles les dépenses d'investissement étaient priorisées, en phase avec son rôle stratégique de planification et de mise en œuvre des projets de développement. Cependant, la faible exécution des dépenses d'investissement, avec un taux de seulement 17.0 %, a gravement compromis la capacité du ministère à atteindre ses objectifs stratégiques. Sur les 6,7 milliards de gourdes prévus pour les investissements, seuls 1,1 milliard de gourdes ont été effectivement dépensées, ce qui reflète des dysfonctionnements majeurs dans la planification et l'exécution des projets.

Deux (2) catégories de dépenses ont particulièrement illustré ces défis :

- Les dépenses d'immobilisations : Si un total de 4,1 milliards de gourdes était prévu, le taux d'exécution n'était que de 0,3 %.
- Les « autres dépenses » : Prévu à 2,3 milliards de gourdes, ce poste budgétaire n'a été exécuté qu'à hauteur de 16,5 %, avec 0,4 milliard de dépenses effectuées.

En revanche, les dépenses de fonctionnement ont atteint un taux d'exécution satisfaisant de 99,3 %, reflétant une meilleure gestion de ces ressources.

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

L'exercice fiscal 2022-2023 a été particulièrement difficile pour l'économie haïtienne. Parmi les principaux goulots d'étranglement identifiés figurent l'insécurité généralisée, la crise politique, l'inflation élevée et la fuite de cerveaux. Ces éléments, combinés à une économie mondiale en transition marquée par des tensions géopolitiques et des conditions financières restrictives, ont contribué à une contraction du PIB de 1,9 %, marquant ainsi la cinquième année consécutive de croissance négative pour l'économie nationale.

En 2022-2023, le Gouvernement a mis en œuvre un budget de 267,5 milliards de gourdes, en hausse nominale de 27 % par rapport à l'enveloppe budgétaire de l'exercice fiscal 2021-2022 estimée à 210,6 milliards de gourdes.

Au 30 septembre 2023, les ressources mobilisées, évaluées à 204,0 milliards de gourdes, se sont révélées inférieures aux prévisions initiales, mais ont dépassé les dépenses effectivement réalisées, qui se sont élevées à 194,1 milliards de gourdes. Il en a résulté un surplus budgétaire de 9,98 milliards de gourdes selon les informations rapportées par le Gouvernement dans le Compte Général de l'Administration Centrale de l'État (CGACE) 2022-2023.

Cependant, le surplus budgétaire mis en avant par le Gouvernement soulève des préoccupations importantes. La Cour constate que ce surplus résulte principalement de la faible exécution des dépenses d'investissement au cours de l'année. Il s'agit donc d'un résultat réalisé aux dépens des investissements productifs. De plus, certaines dépenses réalisées au cours de l'exercice, notamment celles du Fonds National de l'Éducation (FNE) et des dépenses effectuées sur comptes courants, n'ont pas été comptabilisées dans les résultats budgétaires officiels, ce qui remet en question l'exactitude et la transparence des chiffres avancés par le Gouvernement. En outre, la Cour n'a pas l'assurance que le résultat budgétaire publié inclut les engagements financiers pris par l'État

ni qu'il reflète fidèlement la situation des comptes à recevoir.

La Cour a également analysé la situation financière du pays en s'appuyant sur les critères standards de viabilité, de souplesse et de vulnérabilité financière. Les analyses révèlent que certains indicateurs ont connu des améliorations encourageantes par rapport à 2021-2022, d'autres ont toutefois détérioré. C'est le cas par exemple de la dette publique.

En effet, l'encours de la dette publique a augmenté de 18.0 %, atteignant 104,4 % du PIB (en termes bruts), contre 86.9 % du PIB lors de l'exercice précédent (2021-2022). L'indicateur dette publique sur PIB indique que la dette publique est supérieure à la richesse produite par l'économie sur l'année, ce qui compromet sa viabilité financière à moyen et long terme.

Un niveau d'endettement aussi élevé limite la capacité du Gouvernement à investir dans des secteurs clés tels que l'éducation, la santé et les infrastructures. À cet effet, la Cour constate que le ratio du service de la dette en pourcentage des recettes courantes plus les dons a considérablement augmenté au cours des dernières années, passant de 32,2 % en 2020-2021 à 93.8 % en 2022-2023, après avoir atteint un pic de 130.0 % en 2021-2022. Ces chiffres traduisent une forte détérioration de la souplesse financière du pays tout en soulignant les contraintes croissantes pesant sur les finances publiques.

En ce qui concerne l'analyse de l'efficacité des dépenses publiques, la Cour conclut à une inefficacité globale pour l'exercice 2022-2023. Tout d'abord, dans l'ensemble, les objectifs macroéconomiques et sociaux du Gouvernement n'ont pas été atteints. Entre autres, contrairement aux prévisions établies, l'économie a drastiquement chuté, les exportations ont baissé, l'inflation n'a pas été maîtrisée, les conditions sécuritaires ont plutôt détérioré, etc.

Ensuite, l'analyse de la Cour met en lumière un manque d'alignement entre l'exécution des dépenses et les objectifs fixés par le Gouvernement. Alors que le Gouvernement a fixé un ensemble d'objectifs nécessitant des investissements

importants, le taux d'exécution des dépenses d'investissement a été très faible. En effet, en 2022-2023, si l'exécution des dépenses de fonctionnement a atteint un niveau relativement élevé de 85,65 %, les dépenses liées aux programmes et projets, pourtant cruciales pour l'atteinte des objectifs articulés, n'ont été exécutées qu'à 41,4 %, soit moins de la moitié des prévisions. Pour certaines institutions comme le ministère de la Défense jouant un certain rôle dans la mise en place de la politique de sécurité nationale, l'exécution était critique. Si les prévisions de dépenses d'investissement de ce ministère étaient limitées à 0,5 milliard de gourdes, l'exécution était nul. Ce déséquilibre entre les priorités définies et les ressources effectivement mobilisées illustre une mauvaise gestion stratégique des finances publiques, compromettant la réalisation des objectifs globaux du Gouvernement pour l'exercice en question.

Face à ces constats préoccupants, la CSCCA estime qu'il est urgent de renforcer la transparence budgétaire, d'améliorer l'efficacité des dépenses publiques et d'optimiser la gestion de la dette publique. À cet effet, elle recommande les mesures suivantes :

- **Renforcer la transparence dans la gestion des dépenses publiques.**

Il est impératif que toutes les entités émergeant du budget national présentent au Gouvernement des rapports de gestion complets, fiables et précis à la fin de chaque exercice fiscal, conformément aux exigences de la LEELF. À défaut de cela, les états financiers publiés par le MEF pourraient ne pas refléter la situation réelle des finances publiques, compromettant ainsi l'obligation de redevabilité du Gouvernement.

- **Encadrer l'établissement et le suivi des objectifs des entités administratives**

en :

- s'assurant que les objectifs poursuivis soient indépendants, clairs, réalistes, mesurables et incluent des cibles chiffrées.
- définissant clairement des seuils selon lesquels le succès sera mesuré

pour chaque objectif.

- s'assurant de l'alignement des objectifs de chaque entité administrative avec les objectifs globaux du Gouvernement pour l'année fiscale.
- s'assurant que le Gouvernement central contrôle complètement les variables qui influencent ses objectifs.
- **Améliorer l'alignement budgétaire avec les priorités nationales.** Les allocations budgétaires doivent être cohérentes avec les priorités nationales. Si la sécurité constitue une priorité du gouvernement, cela doit se refléter clairement dans la répartition des ressources budgétaires.
- **Favoriser davantage les dépenses d'investissement.** Les dépenses d'investissement ont bénéficié d'une meilleure considération des dépenses d'investissement en 2022-2023. Elles ont représenté 29.6% du budget contre 18.2% l'année précédente. La Cour croit que la tendance doit continuer, étant donné l'importance de ces types de dépenses dans le renforcement de l'économie.
- **Améliorer l'exécution des dépenses d'investissement.** Les analyses de la Cour montrent que les ministères ont en général du mal à exécuter leur budget. La Cour estime qu'il est nécessaire d'accélérer les procédures administratives dans la perspective d'améliorer l'exécution des budgets des ministères. La mise en place d'un cadre de suivi rigoureux pour assurer la mise en œuvre des projets prévus devrait en ce sens envisager.
- **Renforcer davantage la mobilisation de ressources domestiques.** Les recettes courantes ont enregistré une augmentation significative, passant de 110,5 milliards de gourdes l'année précédente à 169,5 milliards de gourdes en 2022-2023. Le Gouvernement doit poursuivre ces efforts, qui contribueront entre autres à réduire la dépendance financière du pays vis-à-vis du reste du monde.

- **Optimiser la gestion de la dette publique.** La dette publique est relativement lourde pour les finances publiques, considérant son poids dans les dépenses de l'État. Il est donc nécessaire de limiter l'endettement par la mise en œuvre d'une stratégie de gestion durable et l'intensification des efforts de mobilisation de recettes courantes dans la perspective de préserver la souplesse financière du pays.

Annexes

1. Projet de Loi de Règlement et Compte Général de l'Administration Centrale de l'État en 2022-2023.
2. Projet de Loi de Règlement et Compte Général de l'Administration Centrale de l'État en 2021-2022.
3. Décret établissant le Budget de la République d'Haïti de l'exercice fiscal 2022-2023.
4. Loi sur l'Élaboration et l'Exécution des Lois de Finances (LEELF).
5. Loi sur la Modernisation des Entreprises Publiques.
6. Plan de Comptabilité Générale de l'État (PCGE).



- Visitez le site internet de la CSCCA pour accéder à nos différents rapports : www.cscca.gouv.ht
- Nous sommes également disponibles sur les différents réseaux sociaux [X](#) et [Facebook](#).